Études rurales

Parenté et propriété foncière dans la montagne libanaise

Robert Cresswell

Citer ce document / Cite this document :

Cresswell Robert. Parenté et propriété foncière dans la montagne libanaise. In: Études rurales, n°40, 1970. pp. 7-79;

doi : 10.3406/rural.1970.1543

http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_40_1_1543

Document généré le 29/08/2017

ROBERT CRESSWELL

Parenté et propriété foncière dans la montagne libanaise*

Il est singulier de constater le nombre relativement restreint d'études proprement ethnologiques concernant le Proche-Orient. Nous connaissons mieux les rieuses cosmogonies africaines, les froides mathématiques sociales australiennes, les mythologies enchevêtrées américaines, que les prolongements actuels des communautés qui ont donné naissance à notre civilisation. Doit-on attribuer cet état de choses à un Empire ottoman plus jaloux que d'autres de ses prérogatives pendant la période où se développait l'ethnologie, à un Islam monolithique et, partant, mieux armé à résister aux curiosités, ou tout simplement à une certaine préemption des études dans la région par des disciplines qui précèdent l'ethnologie, telles, par exemple, l'archéologie ou l'histoire ? En tout cas le fait est là, et ce travail est le premier volet d'une recherche entreprise pour combler cette lacune, pour pallier la relative pénurie de données fondamentales. Toutefois il est centré autour d'un problème et de ses solutions, dont il convient maintenant de développer brièvement l'argument.

Le mariage de type arabe est très particulier et préconise le choix préférentiel de la cousine parallèle patrilatérale. La terminologie de parenté établit une équivalence entre cette cousine (bint ʿamm)[1] et

* Les documents sur lesquels est fondé ce travail ont été rapportés d'une mission financée par le C.N.R.S., auquel va ma reconnaissance, ainsi qu'aux services officiels libanais, qui ont accueilli mes exigences avec beaucoup de compréhension. Ma dette est grande envers mes amis de Boqsmaya, qui m'ont reçu avec tant de chaleur. Je voudrais, enfin, remercier M. Cl. Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, qui m'a permis d'exposer ce travail dans son séminaire au cours de l'année scolaire 1968-69 et de bénéficier ainsi de ses observations sur certaines des thèses avancées ici.

1. Les noms propres et géographiques, parfois des termes particuliers pour lesquels n'existe pas une traduction française, ont été transcrits d'après l'orthographe usuelle, qui est arbitraire et souvent fantaisiste. Pour des raisons d'ordre typographique, nous n'avons pu utiliser les signes diacritiques pour translitérer les termes arabes (entre parenthèses ou entre guillemets). L'alphabet translitéré est le suivant : ..., *h* (ha), *kh* (kha), ... , *ch* (chin), *s* (sad), *d* (dad), *t* (ta), *z* (dzah), *gh* (rhayn), ..., (a)h (ta marbuta). Les termes utilisés rendent compte des voyelles de l'arabe dialectal régional, sans toujours prendre en considération les variations locales de prononciation.

Persée creative commons

l'épouse. Ce système engendre une structure particulière aboutissant à une endogamie de lignée et à ce que l'on pourrait appeler une fission par segments. Or, si cette structure semble parfaitement adaptée à l'économie qui l'accompagne d'habitude, celle de nomades éleveurs musulmans, où la richesse est en quelque sorte fonction, non pas d'un rendement constant, mais d'un accroissement régulier de capital, il est étonnant de la retrouver en milieu chrétien de paysans sédentaires. En effet, le modèle chrétien considère comme marginal le type de mariage reflété dans le langage quotidien et impose, dans ce cas, l'obtention d'une dispense. Par ailleurs, l'endogamie de famille devrait logiquement enfermer l'unité de production sédentaire sur ses propres terres, sans espoir d'expansion. Mais l'examen de documents présentés ici nous a amené à formuler l'hypothèse de travail suivante : le statut des terres au Moyen-Orient est tel que dans les conditions très précises de l'appropriation du sol de la montagne libanaise par les chrétiens, à l'époque de l'adoption de la langue arabe, l'endogamie de famille favorisa la croissance économique et politique de la lignée, la propriété de la terre revenant en titre à ceux qui la mettaient en culture.

Avant d'entamer la démonstration, il nous faut décrire brièvement l'origine de ce travail, non pas tant pour expliciter une méthode que pour en expliquer certaines lacunes. Au départ, une localité du Liban méridional avait été choisie comme terrain d'une monographie de communauté villageoise. Mais celle-ci, maronite, se trouvait située en pleine région druse et, au cours de l'enquête, il nous parut probable que, pour des raisons tenant aux problèmes politiques généraux du Moyen-Orient, la recherche ne pourrait être menée à sa fin ; c'est pourquoi une autre enquête fut commencée dans un village du nord du Liban, Boqsmaya. Lorsque les difficultés rencontrées dans le Chouf furent aplanies, le travail à Boqsmaya ne fut pas pour autant abandonné, car la découverte d'un récit généalogique et l'existence d'un cadastre récent du village rendaient l'entreprise intéressante. Néanmoins, pour des raisons pratiques, l'étude du contexte ethnographique fut menée essentiellement avec un seul informateur et ne présente donc pas toutes les garanties scientifiques souhaitables.

Le cadre général : espace et structures

Le village de Boqsmaya se situe dans le « caza » (unité administrative fondamentale) de Batroun dans le nord du Liban (Fig. 1). Au nord, le Koura grec orthodoxe et la grande ville musulmane de Tripoli ; au sud, le Kesrouan maronite.

Une longue présentation géographique du Liban n'est guère nécessaire, mais il peut être utile d'en rappeler quelques caractéristiques fondamentales. Le pays comprend une étroite plaine côtière épaulée par deux chaînes de montagnes que sépare la haute vallée de la Bekaa.

Ph. 1. — Vue générale de Boqsmaya vers l'église, depuis la fourche de la route à l'entrée occidentale du village.

Ph. 2. — Une maison traditionnelle.

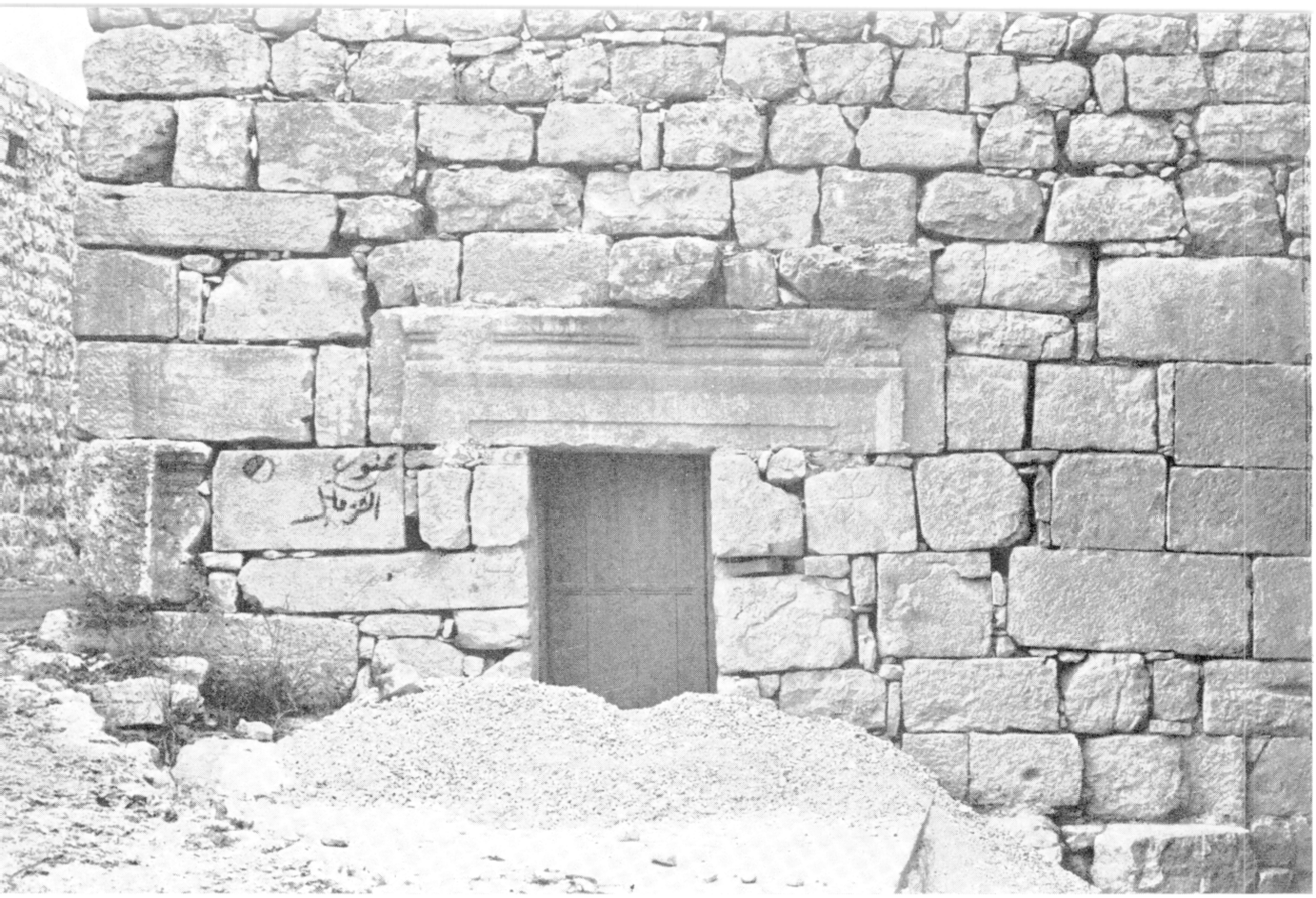

Ph. 3. — La porte principale de l'ancienne église.

Ph. 4. — La vallée du Nahr el Jaoz.

PH. 5. — L'élevage des vers à soie. La même quantité de vers que sur la Photo 6 occupe maintenant tout le cadre, et l'on a déjà posé les branches où les vers feront leurs cocons.

PH. 6. L'élevage des vers à soie. La pièce principale a été débarrassée de son mobilier afin d'installer le cadre où sont posés les plateaux contenant les vers et les feuilles de mûrier.

PL. 7. — Vue aérienne de la montagne libanaise.

PH. 8. — Un araire dans le Chouf. La mobilité des attaches de cet instrument permet de travailler le sol d'un bord à l'autre de la terrasse sans que l'attelage ait à changer de parcours, et de le remonter entièrement entre les deux bovins aux extrémités de la terrasse, manœuvre imposée par l'exiguïté de la tournière.

PH. 9. — Travail avec le croc à trois dents sur une terrasse dans le Chouf.

PH. 10. — La bêche tirée. Lorsqu'il s'agit de meubler profondément le sol, l'araire ne suffit plus et les exploitants ont recours à cette technique, dont le résultat est un véritable défoncement. Cette photographie a été prise dans un village du Chouf.

PH. 11. — La bêche tirée.

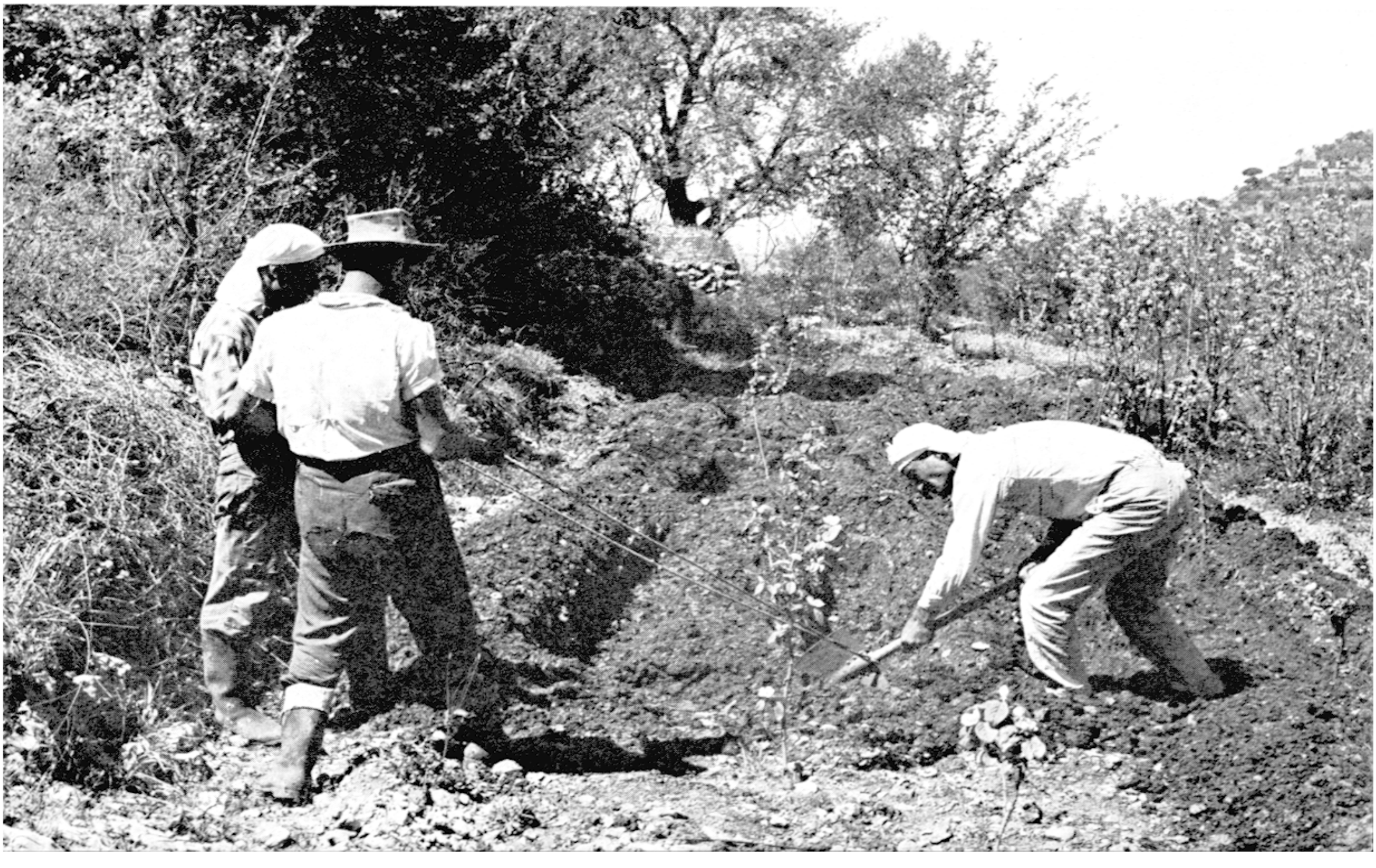

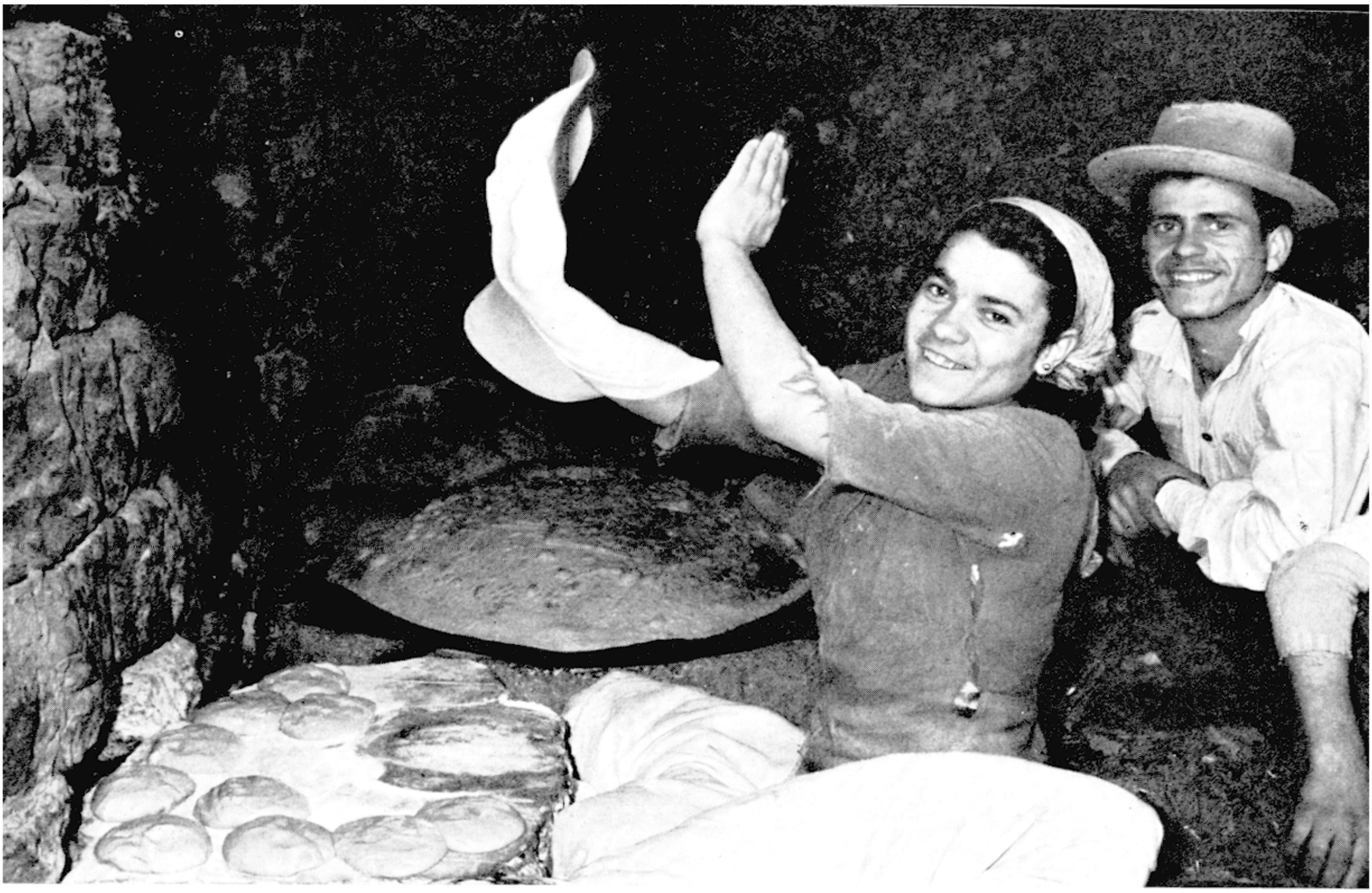

Pн. 12. — Fabrication du pain dans un village du Chouf. On fait tournoyer une boule de pâte autour des deux mains jusqu'à ce qu'elle devienne une large galette, qui est alors cuite sur la plaque de fer en calotte de sphère, que l'on peut voir à l'arrière-plan au-dessus d'un feu de bois.

Pн. 13. — Fabrication d'un plateau de vannerie.

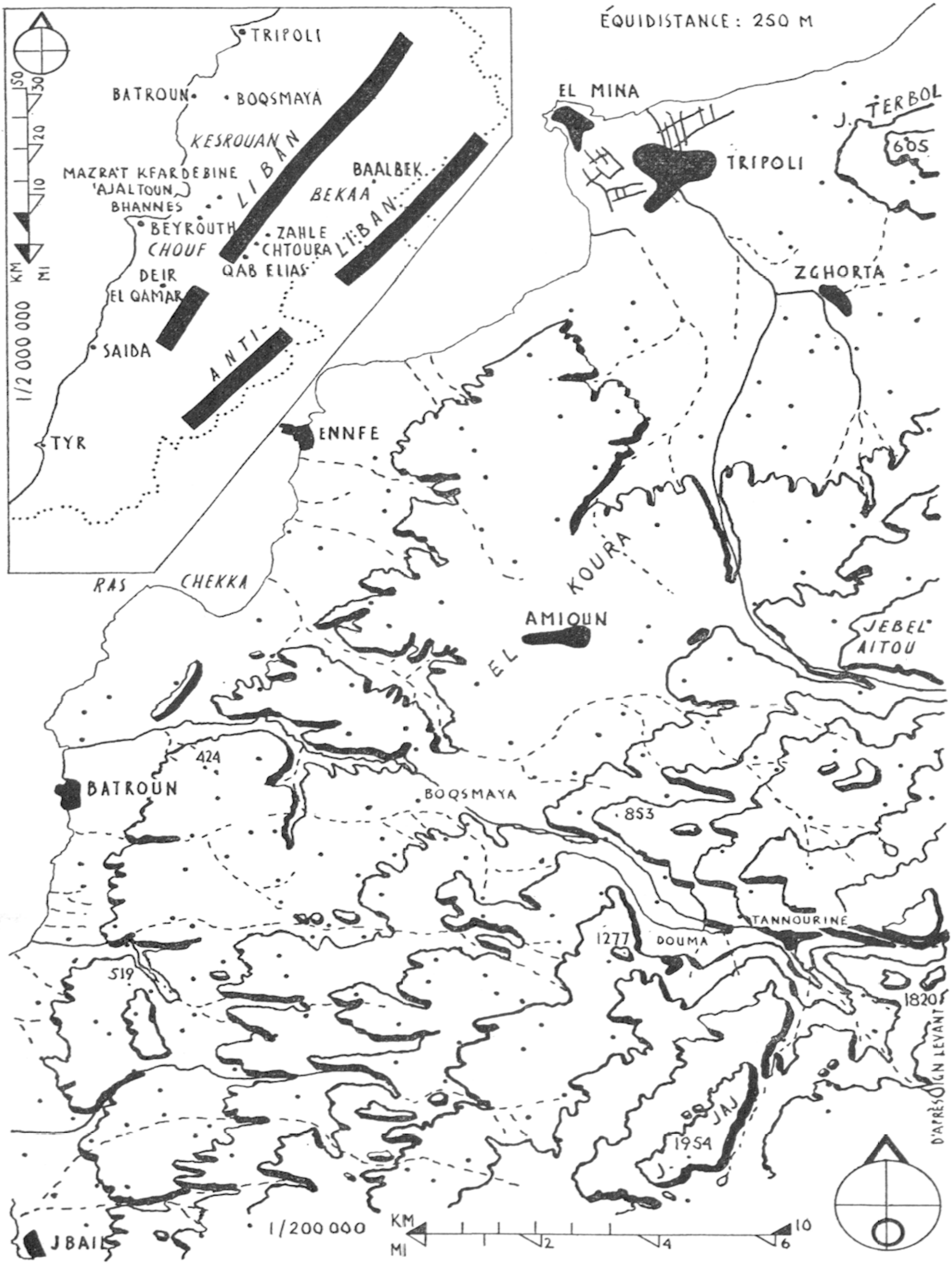

Fig. 1. — Le Liban : le milieu naturel ; croquis de situation.

L'orientation nord-sud de cette plaine et celle nord-est–sud-ouest de la Bekaa, en font des voies de communication naturelles entre les extrémités du Croissant fertile. En outre, la présence de la mer fait de cette région une zone de contact entre Orient et Occident, et le Liban est depuis les époques les plus reculées un carrefour commercial et culturel. Les montagnes constituent aussi depuis toujours un refuge pour les minorités des plaines, souvent pourchassées par les détenteurs de la vérité du moment. Avec leur abondance d'eau et de verdure, ces montagnes, comparées aux steppes et déserts environnants, ont valu au Liban la réputation de terre de « miel et de lait ».

Les deux éléments principaux du sous-sol libanais sont le calcaire et le grès[1]. Le système géologique est, somme toute, simple : une chaîne de montagnes, le Liban, formée d'un horst dont l'axe est orienté sud-sud-ouest–nord-nord-est, délimité à l'est par la longue faille de Yammouneh (partie septentrionale de la grande faille arabo-africaine) et à l'ouest par une flexure plus ou moins intense coupée irrégulièrement par des failles perpendiculaires. Dans la région qui nous intéresse, la flexure est large et laisse apparaître les couches inférieures. La faille transversale de Batroun sépare les calcaires méridionaux des marnes crayeuses blanches du crétacé supérieur du nord. Le village de Boqsmaya est situé entièrement sur du calcaire turonien, à l'exception des sommets des collines de la partie nord-ouest de son territoire, qui sont formés de marne blanche du Chekka.

L'orographie est assez complexe dans le détail, mais elle peut être présentée de façon simplifiée sans déformation excessive. Entre la ligne de crêtes du horst libanais, dont les sommets avoisinent 3 000 m, et la plaine côtière étroite dans la région de Batroun, s'étagent deux niveaux très fortement découpés par des cours d'eau. Ceux-ci débouchent perpendiculairement à la côte et leurs parois escarpées font que les communications de vallée à vallée passent généralement par la plaine côtière. Sur les crêtes et les replats, entre les gorges et les ravins, s'échelonnent les villages maronites. Toutefois, juste au nord de Boqsmaya, l'étage inférieur — la plate-forme de Zghorta — s'incline en pente très adoucie vers la mer et constitue le Koura, pays d'oliveraies. Remarquons que pour des raisons sociologiques, le Nahr el Jaoz, profond ravin qui marque la limite septentrionale du territoire de Boqsmaya, est considéré comme séparant le village et le Koura, bien que du point de vue purement orographique, il faille encore traverser le Nahr el Aasfour, fleuve intermittent parallèle au Nahr el Jaoz, avant d'atteindre la plate-forme géographique où s'étale le Koura. Le trait principal de l'hydrographie

1. Ces données géologiques et climatologiques sont tirées de : L. Dubertret, Notice explicative, Carte géologique au 200 000e, Feuille de Beyrouth, République libanaise, ministère des Travaux publics, 1954 ; L. Dubertret et R. Wetzel, Notice explicative, Carte géologique au 50 000e, Feuille de Batroun, République libanaise, ministère des Travaux publics, 1956 ; et L. Dubertret et R. Wetzel, Notice explicative, Carte géologique au 50 000e, Feuille de Tripoli, République libanaise, ministère des Travaux publics, 1951.

est le nombre et l'abondance des sources, résurgences karstiques de la montagne libanaise. L'archétype de ces sources pourrait être l'Afqa avec son débit de 24 m^3/minute[1] jaillissant dans un cirque abrupt où abondent ruines et traditions de cultes rendus à Aphrodite et à Adonis. Celui qui a vu les 200 m^3 par seconde[2] d'eau carmine du Nahr el Ibrahim teindre au printemps le céruléen méditerranéen, ne peut douter qu'il s'agisse là du sang du dieu. Beaucoup plus modeste, le Nahr el Jaoz, long de quelque trente kilomètres, est néanmoins un « torrent permanent alimenté par de puissantes sources »[3] du massif du Jebel Tannourine.

Le milieu troposphérique dans lequel est immergé Boqsmaya est celui d'une région de climat maritime. Deux saisons marquent l'année : un hiver court et très pluvieux lorsque les hautes vallées du Liban sont enneigées, et un été long et sec, pendant lequel les habitants de la plaine côtière gagnent les montagnes pour fuir l'humidité et les fortes températures du bord de mer. Toute expression cartographique des phénomènes météorologiques — isobares, isohyètes, isothermes — comme les phénomènes eux-mêmes d'ailleurs, est conditionnée par la présence de la chaîne du Liban. Les isohyètes (900 mm/an au bord de la mer) montent en vagues parallèles à l'assaut des sommets (1 600 mm/an). Les isothermes, aussi bien de janvier (12° à Beyrouth, 4° aux sommets) que de juillet (25° et 22°), sont calqués sur le dessin des courbes de niveau.

Boqsmaya jouit d'un micro-climat avec un hiver pluvieux et froid, mais sans rigueur, et un été dont la chaleur est tempérée par une petite brise fraîche ayant déjà perdu ses premières humidités, sans pour autant provoquer les brouillards, fréquents plus au sud, où les sommets sont plus près de la mer.

L'histoire de la région sera, tout comme le cadre géographique, évoquée très brièvement. Rappelons seulement les hommes de la grotte de Nahr el Kelb, les artisans néolithiques de Byblos, le commerce entre Mésopotamie et Nil, les invasions des peuples de la mer et la conquête assyrienne, les empires grec, romain et byzantin, l'expansion arabe et la culture islamique, les croisades et l'Empire ottoman, qui furent autant d'étapes dans la création de cette « terre d'histoire » à laquelle appartient le village de Boqsmaya. Hitti compare la plaine côtière libanaise à un couloir canalisant l'histoire, dont le mouvement aurait eu pour résultat une société « palimpseste », et la montagne à une zone de retraite et de refuge qui aurait donné naissance à une société en « mosaïque »[4].

Boqsmaya est un village maronite. La tradition veut que la secte maronite doive son origine à un certain saint Maroun, ermite du IVe siècle, des environs d'Antioche[5]. Persécutés par les Jacobites, les Maronites auraient cherché refuge dans la montagne libanaise dès la deuxième

1. J. EDDE, *Manuel de géographie*, Beyrouth, 1958, p. 22.
2. *Ibid.*, p. 38.
3. L. DUBERTRET et R. WETZEL, *op. cit.*, Feuille de Batroun, p. 11.
4. P. K. HITTI, *Lebanon in History*, London, Macmillan, 1957, p. 7.
5. Peu de documents irréfutablement authentiques remontent au-delà du XVIe siècle.

moitié du VII^e siècle. En réalité, si nous voulons consigner les événements dont les répercussions directes sont encore sensibles dans la région de Boqsmaya, il n'y a pas lieu de remonter au-delà de la fin du XVII^e siècle. Le pouvoir central était alors aux mains du dernier émir Maan, petit-neveu de Fakhr el Din II, sous le règne duquel les Metoualis étendirent leur territoire jusqu'à occuper un arc de cercle comprenant Jbail, Baalbek et Tyr.

Au début du XVIII^e siècle, au moment où le pouvoir central passa aux mains des Chehab, commença une nouvelle période d'agitation metouali au Liban. Une famille shi'ite, les Hamadé, s'était déjà fait adjuger, comme sous-gouverneurs, le contrôle de la région qui nous intéresse, soit que les Maronites l'aient demandé, cherchant ainsi à se protéger des exigences du pacha de Tripoli derrière des coreligionnaires de celui-ci, comme le rapporte l'analyste Douaihi[1] ; soit que le pacha ait été contraint de céder la région aux Hamadé au cours du rétrécissement du domaine contrôlé par les Druses, qui suivit la mort de Fakhr el Din[2]. Quoi qu'il en soit, les populations eurent tout autant à se plaindre des exactions des Hamadé que de celles du pacha, pour ne pas dire plus car les chrétiens libanais en général, et les paysans maronites en particulier, allaient entrer dans une période plus prospère que la précédente[3]. Aussi, dans toute cette région, les Maronites se soulevèrent-ils contre les Metoualis et, aidés par le pacha de Tripoli lui-même, parvinrent à les chasser. D'après la tradition villageoise, c'est de cette époque que date la fondation de Boqsmaya.

Au XIX^e siècle, trois séries de dates ponctuent l'histoire libanaise. Entre 1832 et 1840, le Liban, sous l'occupation égyptienne de Mehmet Ali et d'Ibrahim Pacha, s'ouvrit aux produits et à la culture de l'Occident[4]. En effet, le pacha d'Égypte comprit que la force d'une armée moderne dépendait de la puissance économique de la nation et il se tourna vers l'Europe pour y puiser les moyens d'industrialiser son pays. Cela eut pour résultat de mettre la production artisanale du Moyen-Orient en contact avec la production industrielle de l'Europe, au grand détriment de la première. Durant cette période, on note aussi le retour des jésuites, l'arrivée des missions protestantes américaines et l'établissement d'écoles et d'universités.

La période 1838-1840 vit l'embrasement d'antagonismes sociaux qui couvaient jusqu'alors et, chose plus grave, d'antagonismes inter-communautaires. Bechir II, l'émir druse, eut recours à de tels impôts que toute la population du Liban finit par s'unir contre lui[5] ; et lorsqu'en 1840,

1. T. TOUMA, *Un village de montagne au Liban*, La Haye, Mouton, 1958, p. 75.
2. A. HOURANI, « Lebanon : The development of a political society », in L. BINDER, *Politics in Lebanon*, New York, Wiley, 1966, p. 17.
3. J. NANTET, *Histoire du Liban*, Paris, Éd. de Minuit, 1963, p. 122.
4. W. R. POLK, *The opening of South Lebanon, 1788-1840*, Cambridge, Harvard University Press, 1963.
5. D. CHEVALLIER, « Aspects sociaux de la question d'Orient », *Annales, ESC*, 1959, 14^e année, 1, janv.-mars, pp. 35-64.

Ibrahim exigea que les chrétiens rendissent les armes, ce fut la révolte, suivie de l'intervention des puissances européennes aux côtés des Ottomans pour soutenir les insurgés et chasser les Égyptiens. Mais l'union occasionnelle des nobles, du clergé et des paysans maronites ne persista guère et, en 1858, les paysans se révoltèrent contre les Khazen, grands propriétaires fonciers du Kesrouan. Ceux-ci chassés, leurs terres et biens redistribués aux paysans, la révolte gagna le Meten, où malheureusement les exploitants étaient en grande partie chrétiens et tous les propriétaires, druses : de ce fait, les lignes d'affrontement s'établirent non seulement en fonction des facteurs fonciers et économiques, mais aussi selon les communautés religieuses. L'explosion ne se fit pas attendre, d'autant que depuis la période égyptienne, pour des raisons parfois diamétralement opposées, les puissances européennes, ottomanes et égyptiennes s'étaient concertées pour briser la solidarité druse-chrétienne sur laquelle se fondait la force des émirs Maan (druses) et Chehab (chrétiens). En 1860, quelque 12 000 chrétiens libanais furent massacrés par les Druses et la révolte ne s'apaisa qu'à la suite de l'intervention européenne et de l'élaboration d'un « règlement organique » (1861 et 1864). Outre une certaine autonomie de gestion accordée à chaque communauté religieuse, le pays était découpé en unités administratives dont la plus petite était la « commune »[1].

La période allant de 1860 à 1915 marqua un regain de prospérité et d'activité commerciale. La valeur de la propriété foncière augmenta et la petite propriété connut un relatif développement, car l'émiettement de grands domaines — qui avait commencé pendant la révolte agraire de 1840 à 1860 — fut accéléré par les possiblités de rachat des terres que les envois d'argent des émigrés fournirent aux paysans[2]. Puis vint l'émigration, l'un des faits les plus importants de l'histoire récente libanaise. La levée des restrictions turques, qui fournit une soupape à la poussée démographique, et le développement de l'enseignement, qui créa un réservoir d'administrateurs pour les pays du Moyen-Orient en voie de modernisation, comptèrent parmi les principaux facteurs de l'exode massif des Libanais, surtout chrétiens. Cet exode, essentiellement rural entre 1860 et 1914, ne s'accompagna pas d'une urbanisation significative au Liban même, quoique les villages de montagne eussent été depuis toujours un réservoir de population pour les villes côtières[3].

L'entrée en guerre des Turcs aux côtés des puissances centrales marqua le début d'une période difficile pour les montagnards chrétiens. L'autonomie libanaise fut supprimée dès 1914, et le Liban tout entier occupé par les troupes turques. Non seulement tout envoi d'argent de l'étranger fut arrêté, mais les Turcs bloquèrent encore toute livraison

1. Cf. De Testa, *Recueil des Traités de la Porte ottomane, 1864-1911.*

2. C. Issawi, « Economic development and political liberalism in Lebanon », in L. Binder, *op. cit.*, p. 72.

3. A. I. Tannous, « The village in the national life of Lebanon », *Middle East Journal*, 1949, 3, 2, p. 152.

de nourriture et de médicaments en direction de la montagne, les forêts furent saccagées et l'inflation s'installa ; la nature même se mit de la partie et le Liban subit une invasion de sauterelles en 1915. La situation devint rapidement catastrophique : la famine, le typhus, la peste et la fièvre typhoïde tuèrent quelque 100 000 personnes sur une population d'environ 450 000 individus.

A propos de l'histoire libanaise récente, rappelons simplement que les tractations entre les différentes parties prenantes au partage de l'ancien Empire ottoman aboutirent à placer la Syrie et le Liban sous mandat français, malgré le désir d'autonomie des Arabes musulmans. Les luttes nationalistes, où s'allièrent Libanais musulmans et chrétiens, aboutirent à la déclaration d'Indépendance en 1941, mais celle-ci ne devint effective qu'en 1947 avec le départ des dernières troupes d'occupation. Depuis, le pays cherche à concilier les intérêts et les exigences des divers groupes qui le composent : intérêts et exigences qui ne sont souvent que le reflet des grands mouvements et tendances qui secouent le Moyen-Orient aujourd'hui.

Les structures politiques et administratives libanaises sont semblables à celles des démocraties parlementaires européennes. Le plus petit organisme électif se trouve au niveau du village : un conseil des « anciens » et un maire (mu*kht*ar) sont élus par tous les habitants mâles âgés de plus de vingt et un ans. Le maire et le conseil s'occupent de l'établissement des revenus fonciers et de la répartition de l'impôt, parfois de sa collecte. Père et fils ne peuvent siéger au même conseil, pas plus que beau-père et gendre, frères ou beaux-frères[1]. L'autorité du maire et du conseil est limitée par le pouvoir du « qa'immaqam », fonctionnaire nommé par le Gouvernement central pour superviser et contrôler les activités des conseils municipaux dans chaque « caza ». Au plan national, les Libanais de chaque circonscription électorale élisent par un scrutin de liste les députés au Parlement national, chaque liste devant reproduire les proportions de la répartition confessionnelle des habitants à la date du dernier recensement, celui de 1932. Cet aspect confessionnel des structures politiques se retrouve ailleurs — notamment dans l'administration — et constitue l'un des problèmes que rencontrent ceux qui cherchent à créer une nation « moderne », un autre de ces problèmes étant dû à l'existence des « zaʿim ». Le « zaʿim » est un *leader* politique soutenu par une communauté locale, dont il se charge de promouvoir les intérêts économiques et sociaux autant que purement politiques. Dans la forme extrême de ce pouvoir, que l'on rencontre davantage parmi les musulmans que parmi les Maronites, le « zaʿim » élabore tout un réseau d'intermédiaires et d'hommes de main qui interviennent entre lui-même et sa clientèle, qui lui est attachée par loyauté envers sa personne et non par adhésion à un programme politique[2].

1. W. Ritsher, *Municipal government in the Lebanon*, Beyrouth, American Press, 1932, pp. 28-31.
2. A. Hottinger, « Zuʿama' in historical perspective », in L. Binder, *op. cit.*, pp. 85 *sq.*

La vie religieuse libanaise est organisée à la manière des autres églises catholiques. La prolifération des paroisses dans certaines régions date de l'époque où l'Église dépendait très étroitement des nobles et où « la propriété foncière, la parenté et le prestige social étaient à la base du pouvoir qui permettait aux notables maronites de contrôler la hiérarchie de l'Église »[1]. Dans la montagne, il est encore fréquent de trouver dans un village autant de paroisses qu'il y a de factions, et les émigrés ayant fait fortune continuent la tradition en dotant des monastères et en construisant des chapelles. La théologie et le dogme maronites sont ceux des églises unies à Rome, avec quelques différences. La langue liturgique est le syriaque.

Quelques considérations générales au sujet des structures économiques au niveau national s'imposent pour éclairer le cadre dans lequel ont évolué et opèrent actuellement les systèmes villageois de production, qui influent sur les valeurs et, partant, sur les mutations foncières inscrites au cadastre. Dans l'état actuel de la statistique libanaise, les chiffres absolus sont faux, et même les ordres de grandeur suspects, mais l'on peut estimer à 49 % la fraction de la population active engagée dans le secteur primaire, à 19 % celle du secteur secondaire et à 32 % celle du secteur tertiaire. Les parts respectives de ces secteurs dans la répartition du produit national net sont de 16 %, 15 % et 69 %[2], ce qui permet de caractériser le niveau de vie des paysans comme inférieur à celui du reste du pays. Les ressources naturelles minérales, hormis les terres à ciment, sont pratiquement inexistantes. Les ressources végétales, surtout dans la zone montagneuse, ne sont guère plus abondantes ; le travail séculaire a abouti dans cette région au déboisement et au surpâturage par les chèvres ; l'érosion a fait le reste, ce qui ne peut qu'aggraver la situation d'un pays où seulement un tiers des terres sont cultivables et où 60 % de ces dernières sont situées en montagne[3].

Avant d'aborder l'étude du village même, il nous reste à évoquer un dernier concept général, celui de structure inconsciente. Il ne s'agit pas de reprendre ici une discussion théorique développée ailleurs[4], mais simplement de préciser une notion qui nous paraît importante pour la compréhension des sociétés traditionnelles du Moyen-Orient, et que nous avons élaborée en partie à la lumière des faits observés à Boqsmaya.

Pour l'observateur étranger, bien des aspects de la société libanaise apparaissent contradictoires, soit parce que le fonctionnement d'un même mécanisme social ou le comportement d'un même individu peuvent

1. I. Harik, « The Maronite church and political change in Lebanon », in *ibid.*, p. 33.

2. I.R.F.E.D., *Besoins et possibilités de développement du Liban*, République libanaise, ministère du Plan, 1960-61, I. Ces chiffres proviennent d'estimations de second ordre. Un taux de croissance approximatif fut appliqué au recensement de 1932, à partir duquel on procéda à une évaluation de la population active.

3. *Ibid.*, p. 120.

4. R. Cresswell, « Le concept de structure au Proche-Orient », *Travaux et Jours*, 1966, 20, juil.-sept., pp. 41-61. Cf. aussi I. Chiva, « Causes sociologiques du sous-développement régional : l'exemple corse », *Cahiers internationaux de Sociologie*, nouv. sér., 1958, II, pp. 141-147.

varier radicalement à des moments successifs (comme si les règles qui président au fonctionnement de l'un ou qui inspirent le comportement de l'autre changeaient constamment), soit parce que les buts et les fonctions de certaines structures paraissent incompatibles avec ceux d'autres structures qui coexistent au sein d'une même société globale, soit enfin, que des phénomènes désignés d'habitude par un concept analytique — l'éducation, par exemple — paraissent fort bien s'accomoder d'idéaux contradictoires, selon les acteurs en présence. Partant du principe que, jusqu'à preuve contraire, toute culture est cohérente, nous avons été amené, pour expliquer ces contradictions, à postuler l'existence d'un niveau d'analyse intermédiaire entre celui des innombrables relations sociales vécues et le niveau des structures profondes, où d'ordinaire se situent les modèles dégagés par l'analyse ethnologique. Les analyses qui se situent à ce niveau sont concrètes et spécifiées par le contexte culturel par rapport au palier des structures profondes, mais sont abstraites par rapport au niveau des relations sociales réelles.

A ce niveau d'analyse le concept libanais de « structure » est différent du concept européen. La société occidentale conçoit comme structuré ce qui est doué d'une architecture interne hiérarchisée, alors que pour les sociétés proche-orientales, une structure consiste en une série d'entités non hiérarchisées mais juxtaposées, dont seuls importent les seuils ou les limites. C'est en quelque sorte la différence entre une structure ponctuelle, où fonctions et rôles sociaux se définissent mutuellement, et une structure « atomique », où fonctions et rôles ne sont pas nécessairement interdépendants.

La hiérarchisation dans la société occidentale relève du type pyramidal, où, de plus, chaque élément n'est rattaché qu'aux éléments directement supérieurs ou inférieurs, bien que certains rapports puissent s'établir entre éléments situés sur un même niveau. Cette forme de structuration et les concepts inconscients qui en sont le moteur, permettent, entre autres, une réification de la société, de telle façon que chaque rencontre entre deux individus implique toujours un troisième terme : le corps social. En revanche, dans les sociétés proche-orientales, une hiérarchisation existe seulement en ce sens que parmi les unités que l'on y trouve juxtaposées, l'une est en général douée du pouvoir d'imposer aux autres des sanctions fondées sur les normes culturelles. La société apparaît ainsi non pas comme une entité organique, mais comme un agglomérat d'unités de base, lesquelles correspondent très souvent aux familles ou aux lignées. De ce fait, par exemple, il peut y avoir un changement radical dans l'organisation du pouvoir, sans une modification correspondante dans la configuration culturelle fondamentale. Dans les sociétés occidentales, les personnes et les fonctions sociales se situent au confluent des « canaux » qui forment les réseaux des voies hiérarchiques : ainsi, connaître la fonction permet de prédire le rôle. Au Proche-Orient les rapports et les relations qui s'établissent entre deux entités sociales (individus ou groupes) sont à définir chaque fois, ce qui se fait par une

redéfinition des seuils qui délimiteront les pouvoirs sociaux respectifs, la direction et le volume des communications, les types de transactions économiques, voire les règles de l'étiquette. Ce processus doit être répété à chaque nouveau contact, compte tenu des configurations culturelles qui sont au demeurant peu contraignantes, sauf peut-être pour les éléments les plus stables — les familles et les lignées —, obligés d'opérer dans des marges de comportement plus étroites, entourés de prescriptions plus positives.

Ces quelques propositions permettent d'avancer une première explication de nombre de phénomènes contradictoires. Par exemple, les nombreux coups d'État survenus depuis un certain nombre d'années dans les régimes parlementaires de type occidental du Moyen-Orient, n'ont guère bouleversé les bases mêmes des sociétés respectives, car en l'absence d'une pyramide hiérarchique, on peut changer les rapports de pouvoir politique sans changer le régime politique. De même, le fait que la société soit formée d'unités juxtaposées permet d'expliquer comment deux communautés différentes peuvent vivre en paix un certain nombre d'années, puis arriver à un moment de rupture où l'une d'entre elles procède à l'élimination complète de l'autre. Entre les unités sociales juxtaposées, les rapports sont de nature contractuelle ; le contrat rompu, la communauté minoritaire se trouve de ce fait rejetée du corps social.

Le village

Le village actuel de Boqsmaya (Fig. 2 et 3 et Ph. 1) est posé sur l'un des sommets (altitude : 440 m) d'une crête qui sépare un fleuve au nord, le Nahr el Jaoz (Ph. 4), d'une rivière intermittente au sud, l'Ouadi el Ghar. Le Nahr el Jaoz, dont le débit est réglé actuellement par le réservoir d'une usine hydro-électrique, est bordé de dépôts alluviaux et compte quatre moulins à eau dans la partie de son cours qui longe le territoire du village. En partant de ce fleuve (altitude médiane sur le territoir de Boqsmaya : 220 m; profil : 260 m à 190 m sur environ 2,5 km) le terrain s'élève vers la crête de façon assez accidentée et parfois abrupte. La pente qui descend vers l' « ouadi » au sud est semblable à la première (un dénivellement d'environ 25 %), mais là le fond de la rivière est dépourvu de dépôts alluviaux (altitude médiane du cours d'eau : 330 m ; profil : 360 m à 290 m sur environ 1,6 km). Le terroir de Boqsmaya s'étend sur environ 2,6 km^2 ; le sous-sol est fait, comme nous l'avons déjà vu, de calcaire qui affleure en maints endroits, à l'exception de trois sommets au nord-ouest, faits de marne blanche.

Deux périodes peuvent être distinguées dans l'histoire du village : la première englobe tout ce qui s'est passé avant l'arrivée des Maronites, la seconde ce qui s'est déroulé depuis. La tradition orale locale fait remonter l'existence de l'agglomération à la plus haute Antiquité, se fondant sur deux arguments : d'une part, le nom signifierait, en syriaque,

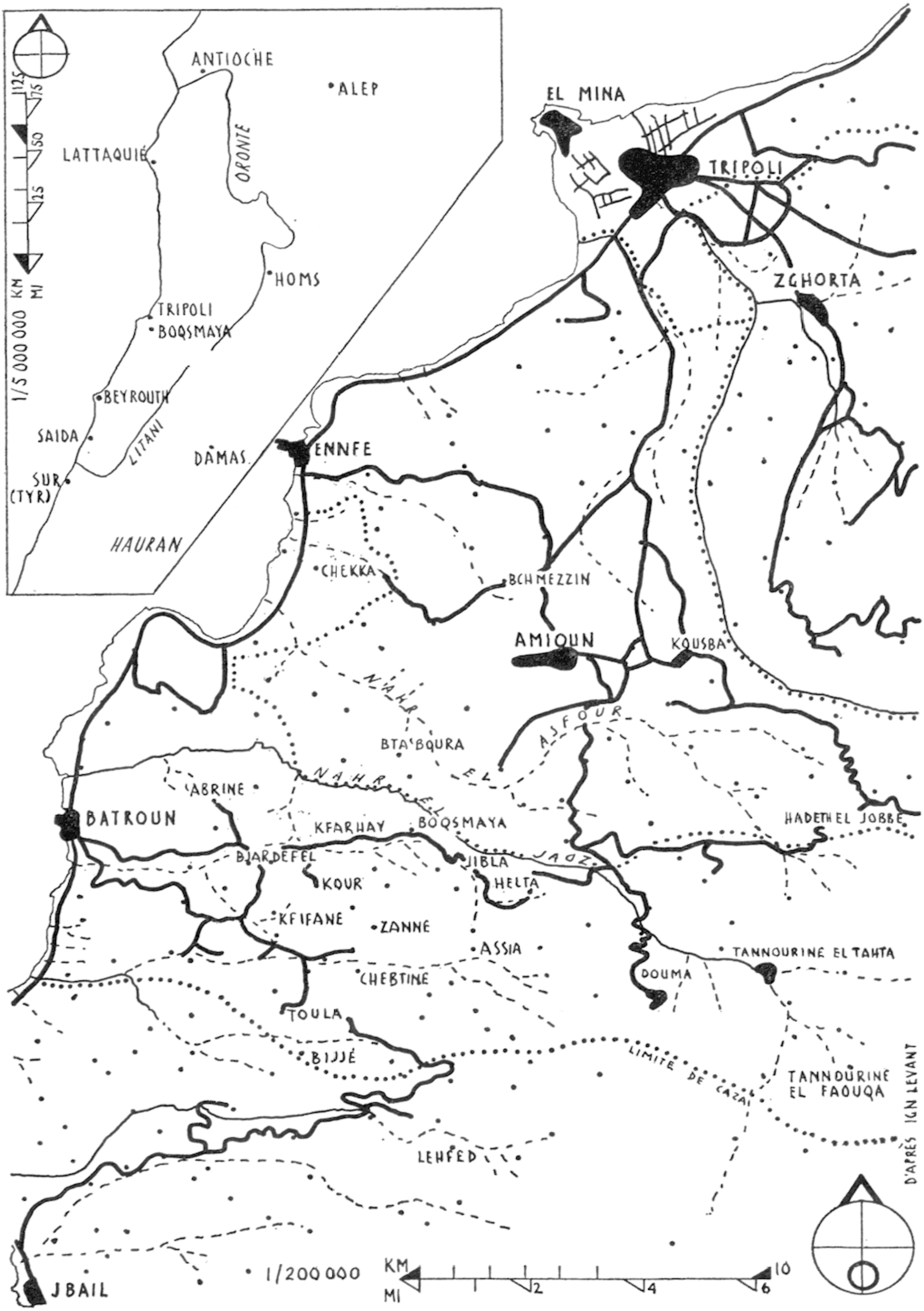

Fig. 2. — Les villages et les voies de communication dans la région.

soit le temple de Bacchus, soit le château d'une reine appelée Maya ; d'autre part, plusieurs urnes antiques en pierre destinées à la conservation de l'huile ont été trouvées sur son territoire. Les habitants expliquent le site actuel du village, sur la crête, par la nécessité de choisir un endroit facilement défendable. Un éclat de type moustérien, trouvé sur le terroir de Boqsmaya au moment de l'enquête, et la proximité d'un site préhistorique bien connu, en aval sur le Nahr el Jaoz, militent effectivement en faveur d'une occupation très ancienne de l'espace. Le linteau de la porte de l'ancienne église (Ph. 3), ainsi que certains fragments de pierre réemployés dans les murs de cet édifice, semblent provenir des ruines d'un temple syro-romain, et l'on sait que ces temples étaient souvent construits sur des éminences. En revanche, l'étymologie fournie par la tradition est plus que hasardeuse, et le nom de Boqsmaya n'apparaît dans aucune topographie historique.

C'est avec l'arrivée sur les lieux des ancêtres des familles actuelles que l'histoire du village — consignée par écrit sous forme d'un récit généalogique — présentera pour la première fois des points d'insertion vérifiables dans l'histoire générale libanaise. Cette histoire familiale commence quelque cinquante ans avant l'installation du groupe à Boqsmaya. Le fondateur de la famille, dont les branches constituent trois des quatre lignées principales actuelles, fut Hajj Torbay qui, vers 1710, habitait Zanné, village situé à 3 km au sud (Fig. 2). La famille de Hajj Torbay aurait été originaire du Chouf, des environs de Deir el Qamar, et descendrait de la lignée des Beit Na'ame. En 1720, attaqués par des Metoualis de la région, les Torbay sont partis à Qab Elias, dans le Bekaa, où ils devinrent métayers de l'émir Chdid Abel Lama.

En 1740, à la suite d'une querelle, Hajj Torbay jugea plus prudent de quitter Qab Elias et vint donc s'installer à Sahailé dans le Kesrouan. Du moins ainsi le veut le récit généalogique, mais Sahailé ne se trouve sur aucune carte, dans aucun atlas. En 1767, le cheik Sema'an el Bitar, gouverneur de Batroun, chassa les Metoualis de son territoire pour non-paiement d'impôts et invita des chrétiens à prendre leur place. Mansour et Elias Torbay, deux des trois petits-fils de Hajj Torbay, reçurent les deux tiers de Boqsmaya qui était à ce moment complètement en ruines. Le tiers restant fut attribué par le cheik à deux hommes qu'il fit venir de Bijjé, situé dans le « caza » de Jbail (ils engendreront la famille Bijjany), et à un homme d'Assia (Beit Chidiaq) dans le Batroun, chacun recevant donc un neuvième du terroir.

Mansour et Elias gardèrent leur foyer à Sahailé, se déplaçant entre ce village et Boqsmaya. Par la suite Mansour s'y installa définitivement, mais Elias, à la mort de son fils, se fit prêtre et retourna à Sahailé. Plus tard, les Beit Chidiaq et les Bijjany pressèrent Mansour de céder le tiers du terroir appartenant à Elias à une personne de Kfarhay. Mansour refusa et, après huit ans (vers 1830 ?), persuada Elias de venir s'installer avec sa famille à Boqsmaya. Cédant brusquement aux instances de son frère, Elias déménagea en hâte, d'où le nom de Kalech sous lequel cette

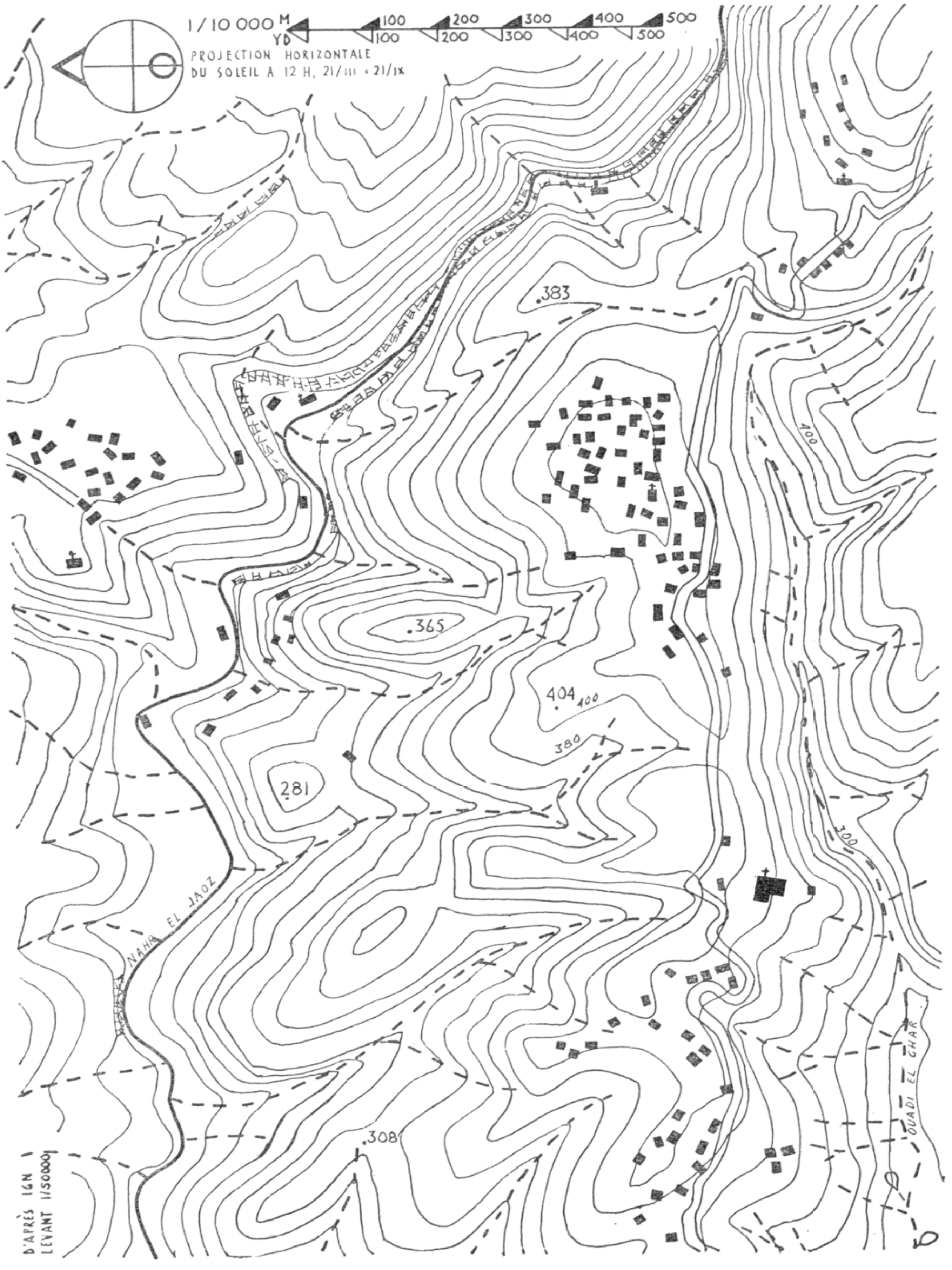

Fig. 3. — Le terroir de Boqsmaya.

branche de Torbay est connue depuis. Néanmoins, lorsque Elias revint, il n'était pas en mesure d'assurer le paiement de ses impôts, alors plus élevés qu'au moment de la fondation du village. Il amena donc avec lui la famille Mazloum, originaire de Bhannes, et la famille Beit Sneifer, de Bta'boura (Koura), divisant ainsi en trois parties égales le tiers du terroir qui lui appartenait. Par la suite, tous les Mazloum moururent lors d'une épidémie, à l'exception de l'une de leurs filles qui épousa Suleiman Badawi. Celui-ci devint ainsi propriétaire d'un neuvième du terroir. Par ailleurs les Beit Chidiaq retournèrent à Assia, laissant leur part aux Bijjany.

Voici donc, quelque peu abrégée, l'histoire qui préface le récit généalogique. Dans la mesure où elle propose des dates et se réfère à des événements historiques, des vérifications sont possibles. Sans que l'on puisse en retrouver les détails dans les archives familiales ou gouvernementales, la chronologie des événements paraît cadrer avec ce que nous savons de cette région et du Liban en général. Toutefois, il n'est pas certain que ce furent les Metoualis qui précédèrent immédiatement la famille des Torbay sur le site de Boqsmaya. Vers 1680, le patriarche Douaihi aurait raconté qu'en 1633 les habitants melchites (orthodoxes) de Boqsmaya dénoncèrent le Père Hanna al Ajbaoué, supérieur du couvent de Kfarhay, à Ibn Saifa, gouverneur de Tripoli. Celui-ci arrêta le religieux, le maltraita et lui imposa des sommes à payer supérieures à ses possibilités au point que Hanna al Ajbaoué s'en alla, ce qui entraîna par la suite la ruine du couvent et, du même coup, celle de Boqsmaya.

A propos de cette succession de divisions ternaires, il n'est pas sans intérêt de noter que la tradition orale relative à la fondation d'un certain nombre d'autres villages au Moyen-Orient rapporte des partages comparables du sol, ce qui suggère qu'aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, dans la montagne libanaise, la colonisation de nouveaux terroirs, surtout lorsqu'il s'agissait de terres attribuées de pleine propriété, fut souvent opérée selon une division tripartite. Parfois ce tripartisme persista lors des partages ultérieurs. Dans le cas des familles de Boqsmaya, à partir du moment où les parts et les parcelles de propriété commencèrent à s'entremêler par le jeu des alliances matrimoniales, les divisions s'opérèrent selon des nombres pairs, soit par la disparition d'une branche de famille, soit par l'apparition d'un quatrième fils dans les généalogies, avec, bien souvent, comme résultat final, une dichotomisation globale du village.

Les rapports qu'entretiennent aujourd'hui les gens de Boqsmaya avec les autres villages de la région sont, en partie, dictés par la nature du terrain. En effet, la profonde dépression du Nahr el Jaoz suffirait à isoler Boqsmaya, village maronite, des villages orthodoxes du Koura. Le plus rapproché sur la même crête, se trouve être Jibla, désigné par les habitants de Boqsmaya comme « l'autre village ». Entre les deux, malgré leur origine distincte, il y eut au long des années suffisamment de mariages pour engendrer un réseau étroit de parenté commune. La

proximité géographique joue certainement aussi un rôle dans la conscience que les habitants de Boqsmaya ont de l'unité que forme leur village avec Kfarhay et Jibla : l'isolement relatif de ces trois villages sur un éperon agit certainement comme un facteur de cohésion ; en outre, ils pratiquent entre eux un certain commerce. En tout cas, pour ce qui est du commerce de l'huile d'olive avec les marchands du Koura, tout se passe comme si les trois villages agissaient en tant qu'unité.

Les rapports de Boqsmaya avec les autres communautés rurales de la région s'établissent en général, non point au niveau du village même, mais au niveau de la famille, sinon de la lignée. Au-delà de la région immédiate approximativement délimitée par les villages d'Aabrine, Kfifane, Chebtine, Douma, Tannourine et le Nahr el Jaoz (en un mot, les pentes méridionales de la vallée du Nahr el Jaoz), Boqsmaya entretient des rapports avec les villes de la côte (Batroun en premier lieu, mais aussi, à parts égales, avec Tripoli et Beyrouth), et enfin avec les États-Unis d'Amérique.

L'image de la région traditionnelle de Batroun subsiste, correspondant à peu près au « caza » de Batroun, mais elle désigne moins une unité qui agit en tant que telle, qu'elle ne sert de repoussoir au village de Boqsmaya. Cet effet est important car il nous met sur la voie des différences que les gens de Boqsmaya s'attribuent par rapport à leurs voisins. Par exemple, bien qu'ils ressentent certaines affinités avec ceux de Kfarhay, ils s'en considèrent comme différents à certains égards, pour partie à cause du régime foncier. En effet, les terres de Kfarhay étaient en majorité la propriété des moines du couvent local, et les habitants avaient le statut de métayers. Ce sentiment de différenciation s'exprime de bien des manières, sans impliquer toujours des jugements de valeur. Ainsi, par rapport à d'autres villages proches, les habitants de Boqsmaya font remarquer une différence de prononciation, notamment en ce qui concerne les voyelles.

Enfin, pour situer Boqsmaya dans une perspective de développement économique national, on notera que lors de notre enquête, en 1961, Boqsmaya n'avait ni eau courante, ni électricité, ni téléphone. On y trouvait une poste et une école primaire, et les habitants entretenaient l'espoir d'y voir bientôt construire une école secondaire. Une route en macadam passait à travers le village, plaçant ainsi Boqsmaya dans les 29 % de villages du Batroun reliés au réseau national de communications par une route goudronnée (cette région étant elle-même avant-dernière parmi les cinq « caza » du Mohafazat du Liban Nord). D'une manière générale, Boqsmaya peut, nous semble-t-il, être décrite comme une communauté économiquement sous-développée ou en voie de développement, mais dont les superstructures seraient, elles, développées.

L'ÉTABLISSEMENT HUMAIN

Le terroir de Boqsmaya se divise en cinq parties dont trois portent des dénominations (cf. Fig. 3, *supra*, p. 20). Le village même, avec ses abords occidentaux, est connu comme « le centre ». Les pentes au nord du village et la rive méridionale du Nahr el Jaoz sont désignées par le vocable « ksâra », qui signifie « débris » ou « petits morceaux » et vient du verbe qui dans sa forme simple, signifie « casser ». Par un procédé que l'on retrouve dans la nomenclature technique arabe qui s'attache plus à la description qu'à l'analyse fonctionnelle, le mot « ksâra » peut désigner, par extension, soit un terrain impropre à la culture, soit un terrain nouvellement défriché. La partie orientale du terroir est nommée « ʿaqabe », c'est-à-dire « raidillon », « chemin escarpé ». Les pentes méridionales enfin, qui descendent de la route à l'Ouadi el Ghar sont appelées « *ch*mîs », ce qui signifie « exposé au soleil ».

Dans l'agglomération, les habitants distinguent quatre quartiers (*h*âra) : la rue qui, venant de l'ouest, monte vers le centre, le centre, le quartier septentrional et le quartier oriental. La tradition veut que le village ait été construit d'est en ouest. Les villageois actuels disent que les familles ne sont pas distribuées par quartiers, mais se trouvent également réparties entre tous les quartiers. Bien que l'observation ne permette pas de discerner une trame régulière de distribution, certaines régularités se font néanmoins jour. Avant de revenir plus longuement sur ce problème, notons d'ores et déjà que les descendants d'Elias et ceux de Bijjé semblent être plus ou moins concentrés à l'est et au nord, tandis que les descendants de Mansour sont en plus grand nombre à l'ouest. C'est un fait qu'aujourd'hui les jeunes gens se divisent spontanément en groupes oriental et occidental. Enfin, s'il existe indiscutablement une place centrale (sâ*h*a), bordée par l'église, et un magasin, où l'on se rencontre pour discuter et jouer aux cartes, ni les fonctions ni les limites géographiques de cette place ne sont très nettement désignées ou, en tout cas, avec moins de précision que dans d'autres villages.

Différentes qualités de terre et, partant, différentes sortes de cultures sont associées à ces découpages. Les petits champs et terrasses qui entourent les maisons, sont appelés « jdâr » et dévolus, en très grande majorité, à la culture du tabac. Autrefois, ces champs étaient réservés aux mûriers. La partie occidentale du terroir était destinée au blé que l'on ne cultive plus ; l'on y trouve aujourd'hui du raisin, des figuiers et quelques oliviers. La partie septentrionale montre une grande diversité de cultures : oliviers, figuiers, vigne, tabac (remplaçant ici aussi d'anciens mûriers), autrefois du blé et des légumes, en font une portion plus riche. La partie orientale est consacrée uniquement aux oliviers. La partie sud n'offre aujourd'hui que quelques pâturages à vaches, alors qu'autrefois on y trouvait du maïs pour le bétail, et des pacages pour les vaches et les chèvres.

Fig. 4. — Le parcellaire de Boqsmaya.

L'impression générale que retire le promeneur est celle d'un abandon de la terre, hormis le fond de la vallée au nord et les champs autour des maisons. Cette impression n'est pas, il faut bien le dire, limitée à Boqsmaya, mais vaut pour toute la montagne libanaise, tout au moins là où le pommier n'a pu s'implanter. Sur les terrasses délaissées et aujourd'hui délabrées, on semait souvent autrefois du blé, dont la culture commença à décliner à partir du XIX[e] siècle. A contempler ce paysage de terres en friche et de terrasses effondrées, on peut se demander si cette extraordinaire entreprise d'aménagement de la montagne maronite n'a pas été, somme toute, le fait d'une période relativement courte de l'histoire libanaise.

L'architecture rurale libanaise a été abondamment décrite. Rappelons simplement ici que les premières maisons montagnardes (Ph. 2) sont des constructions rectangulaires en pierre grossièrement équarrie, comprenant une pièce souvent adossée à la pente, voire à moitié creusée dedans, à toit plat en terre damée. Elles ont gardé cette forme générale tout au long de leur évolution. Celle-ci a été marquée par une meilleure taille de la pierre, l'adjonction d'une galerie couverte le long de la façade principale aux ouvertures en arc brisé, la séparation de la pièce unique en plusieurs pièces, et parfois l'aménagement d'un rez-de-chaussée en cave. Ces maisons ont été remplacées par des constructions à étages aux toits couverts de tuiles de Marseille et comportant une grande pièce centrale, qui ouvre sur les deux façades par des fenêtres et portes en arc brisé. Enfin, dans une dernière étape, le toit en tuiles a été simplement remplacé par une terrasse en béton.

La plupart des maisons à Boqsmaya ont été construites par les propriétaires eux-mêmes, avec l'aide de quelques habitants spécialisés dans ce travail. Dans le village, il existe, par exemple, un charpentier-menuisier auquel on fera éventuellement appel pour la fabrication des portes et fenêtres. Si l'on désire des meubles très solides, on les commandera également chez lui, sinon on descendra en ville où l'on payera 400 LL (livres libanaises ; une livre valait environ 1,50 F en 1961) pour une armoire — 2 000 LL s'il s'agit d'un meuble de style Louis XV — ou bien 1 200 LL pour un ensemble comprenant un lit, une table de toilette et une armoire. En même temps que la maison, on construit aussi une citerne, pour y recueillir les eaux de pluie d'hiver, éventuellement emmagasinées dans des réservoirs sous les toits, et que l'on utilise aussi bien pour la consommation humaine et animale que pour l'irrigation, en été. La demeure libanaise appartient donc à la catégorie des maisons-bloc. A Boqsmaya, comme dans nombre d'autres villages de la montagne, les constructions sont en ordre dispersé et l'agglomération, ouverte.

Parmi les familles riches, lors des mariages des fils, on remarque une tendance à la néolocalité, mais plus souvent une pièce supplémentaire est simplement ajoutée à la maison, quitte ensuite, lorsque la famille aura atteint une certaine dimension, à bâtir une autre maison.

Le problème de la densité d'occupation des surfaces construites est

complexe, car dans la montagne libanaise, la population des villages est très fluctuante, augmentant souvent en été avec l'arrivée des familles émigrées à la ville, et diminuant en hiver. Cette fluctuation rend aléatoire toute estimation de la population du village. Les habitants mêmes de Boqsmaya considèrent que la population permanente comprend quelque 450 personnes (notons que 448 noms figurent sur les listes d'état-civil). Une dizaine de familles venant des montagnes de la région de Tannourine passent l'hiver au village, sans pour autant être considérées comme faisant partie de la communauté ; elles payent en général leur loyer en fumier de vache. Ces 450 personnes, habitant quelque soixante-dix maisons, sont pour la plupart des propriétaires fonciers. Mais, d'après les dires des habitants, seules dix à quinze personnes possèdent une propriété rentable, et deux ou trois familles sont à la tête d'une grande propriété. La densité est donc d'environ 130 hab./km^2, mais ce chiffre ne traduit guère la réalité sociale de Boqsmaya. Il convient pour cela de rapporter le chiffre de la population à la superficie arable ; dans ce cas, compte tenu de ce qu'un tiers du terroir à peine est cultivable, la densité s'élève à 390 hab./km^2 (contre 260 dans l'ensemble du Liban), ce qui, dans les conditions locales, ne permet guère d'autre mode de subsistance que traditionnel.

La pyramide des âges de Boqsmaya révèle les pertes énormes subies par la communauté pendant la guerre de 1914-1918 et reflète un vieillissement de la population très net par rapport à la population du Liban. Ainsi, 50 % de la population libanaise a moins de vingt ans, alors que Boqsmaya compte seulement 36 % de sa population dans cette catégorie. Quant à l'âge des époux au moment du mariage, le calcul n'a pu être tenté que pour les femmes, par une extrapolation dont le côté hasardeux n'échappera pas. En soustrayant un an à l'âge de l'épouse au moment de la naissance du premier enfant, nous aboutissons, pour les mariages conclus avant 1916, à un âge moyen de 20,8 ans (maximum 30, minimum 15). Pour les mariages qui eurent lieu depuis 1916, l'âge moyen de l'épouse se situe à 21,6 ans. Ces chiffres avoisinent ceux trouvés par Yaukey dans deux villages de la montagne lors d'une étude générale sur la fertilité au Liban[1]. En ce qui concerne la différence d'âge entre les époux, pour 56 mariages où l'homme est plus âgé que la femme, la moyenne de l'écart est de 6,6 ans ; dans 15 de ces 56 mariages, la différence d'âge dépasse 10 ans. Pour 15 autres mariages les épouses sont, en moyenne, plus âgées de 5,1 ans que leur époux. Enfin, les outils de mesure dont nous disposions nous interdisent de tenter le calcul de la fertilité des mariages ; toutefois les données semblent indiquer que la fertilité moyenne à Boqsmaya est légèrement inférieure à la fertilité moyenne observée dans d'autres villages du Liban.

Les habitants considèrent que les moments les plus importants de la

1. D. Yaukey, *Fertility differences in a modernizing country*, Princeton, University Press, 1961, p. 190.

vie de l'individu sont : la naissance, le baptême, la confirmation, la première confession, le certificat de fin d'études primaires, la fin des études en général, le mariage, le premier enfant et la mort. Pour les hommes, d'autres normes peuvent être retenues ; elles concernent les appellations sous lesquelles un individu est connu. Entre la naissance et 14 ans (âge auquel un homme peut en principe se marier) un enfant est connu soit comme « walad » soit comme « *s*abi ». Entre 14 ans et 40 ans, ou bien entre 14 ans et son mariage, le jeune homme est connu comme « *ch*abb ». A partir de son mariage, ou en tout cas à partir de 40 ans, on le désigne par le terme « rəjjâl », qui signifie « homme ». A partir de 60 ans, il est appelé « ə*kh*tyâr » ou « *chêkh* » qui sont des termes signifiant : âge, sagesse, puissance, etc. Les passages importants du cycle de vie sont, en général, marqués par des fêtes familiales, mais d'après les habitants ces coutumes ont tendance à disparaître, malgré un certain effort entrepris au plan national pour redonner vie aux aspects traditionnels de la société libanaise.

ÉCONOMIE : L'AGRICULTURE

La principale activité productrice de ceux qui ne travaillent pas en dehors du village est l'agriculture. Ils la pratiquent sur un terroir pauvre, où l'absence totale d'eau courante pour l'irrigation, la rareté d'eau potable et la pauvreté des terres — sols gris, calcaires, caillouteux et érodés — ne permet de cultiver que l'olivier, la vigne, le blé et le tabac (Fig. 5). D'après les habitants, il y a une centaine d'années, la culture principale était le mûrier. Il est évident que le mûrier n'a jamais dû être la seule culture pratiquée à Boqsmaya, mais il convient de rappeler que la montagne libanaise n'a jamais connu d'autarcie en matière d'agriculture de subsistance ; la nécessité depuis toujours pour les montagnards de se procurer ailleurs un supplément de céréales, a été à l'origine des contacts réguliers avec la plaine.

Les cultures en terrasses imposent un certain nombre de servitudes collectives. Par exemple, les propriétaires des terrasses supérieures sont tenus pour responsables des dégâts causés aux terrasses inférieures par les eaux de ruissellement. De même, la nécessité d'aménager des voies d'accès rend solidaires les propriétaires des terrasses situées sur une même pente. Enfin, le partage de la responsabilité de l'entretien de ces murs — dont la vocation est autant juridique (limites de propriété) que technique — dépasse la simple affaire de bonne entente entre propriétaires et s'impose comme un des impératifs du système de production.

L'abandon et la ruine de nombreuses terrasses posent des problèmes aux propriétaires de parcelles situées en aval. C'est sans doute ce qui explique que l'on voie souvent des pentes abandonnées en leur entier, de haut en bas, plutôt que par portions. L'émigration est, bien entendu, l'une des causes principales de cet arrêt des travaux d'entretien, mais

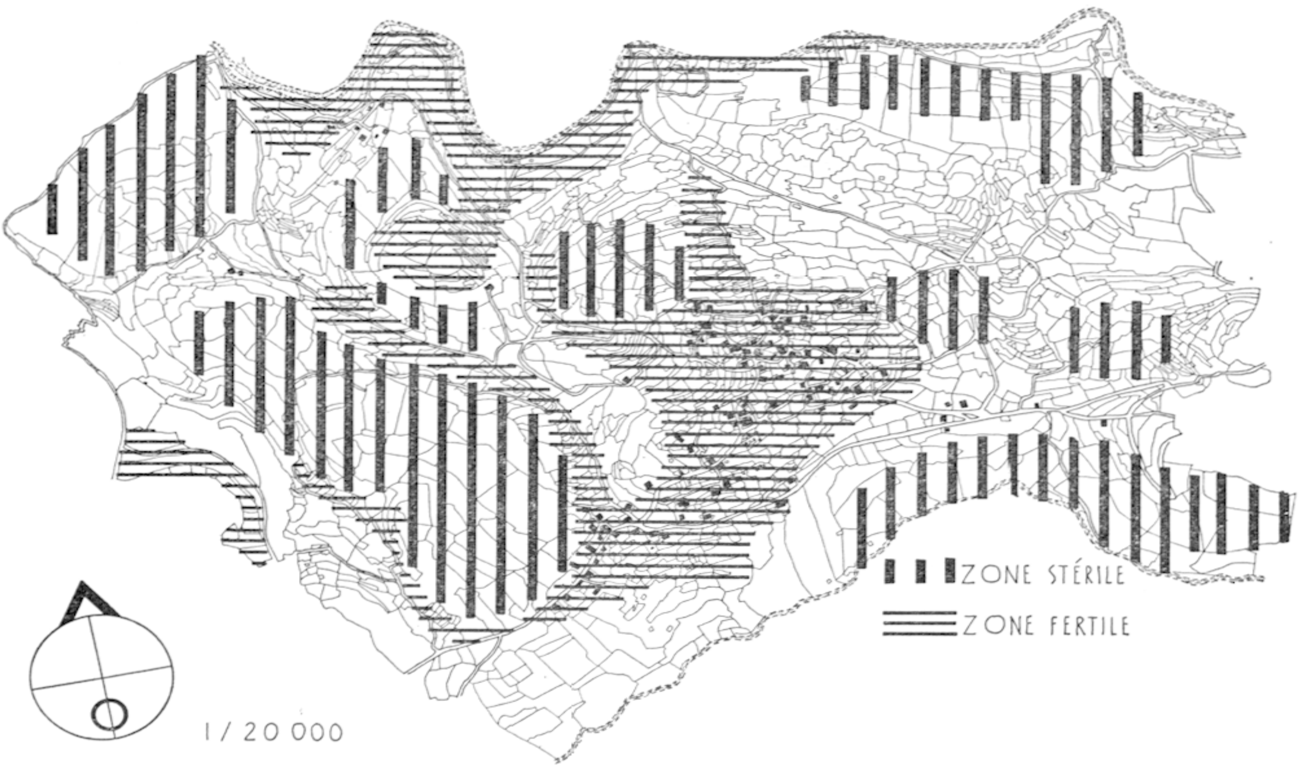

Fig. 5. — Zones agricoles du terroir de Boqsmaya.
Les étendues stériles sont en grande partie de la roche nue. Sauf pour les sols alluviaux au nord, les zones fertiles sont le fruit du travail humain de terrassement.

les facteurs qui expliquent l'abandon sont en réalité très complexes. La volonté d'accéder à un niveau de vie plus élevé, le désir d'acquérir des objets de consommation courante, consécutifs aux contacts avec les émigrés ou avec ceux qui travaillent actuellement à la ville, font que l'on préfère gagner de l'argent liquide, plutôt que de s'assurer des produits de subsistance, ce que la production fondée sur les techniques agricoles traditionnelles ne permet que bien mal. D'après les habitants eux-mêmes, 20 % des propriétés sont assez importantes pour requérir l'emploi d'une main-d'œuvre salariée et 40 % sont à peine suffisantes pour permettre à leurs possesseurs de subsister. Les 40 % des propriétaires restants sont obligés, ou bien de s'employer sur les terres des autres, ou bien de trouver du travail au-dehors.

Cette analyse de la situation par les villageois eux-mêmes s'éclaire à la lecture des chiffres concernant les rendements de l'agriculture libanaise. Selon les statistiques officielles, le rendement moyen du blé cultivé dans la montagne non irriguée est de 5 qx/ha (avec un minimum qui serait de 3 qx/ha et un maximum de 8 qx/ha)[1]. Pour l'olivier, il est beaucoup plus difficile de déterminer un rendement moyen, car

1. I.R.F.E.D., *op. cit.*, I, p. 151.

aucune des séries statistiques disponibles n'est complète. L'enquête de l'I.R.F.E.D. a fait apparaître, par exemple, une production moyenne de 2 000 kg/ha pour une oliveraie moyennement entretenue[1]. Or, si nous retenons le chiffre de 200 arbres par hectare avancé par la F.A.O.[2], nous constatons un rendement de 10 kg d'olives par arbre, ce qui est considéré comme tout à fait médiocre[3]. Même en se rapportant au nombre total d'oliviers du Liban (4 425 000 arbres), la production totale d'olives au cours des trois meilleures années de la période 1954-1959[4], le rendement que l'on fait apparaître ne dépasse pas 11 kg d'olives par arbre[5]. Comme dans nombre d'autres systèmes agraires traditionnels, la mesure des rendements est compliquée par l'emploi local d'unités de mesure traditionnelles, variables d'une région à l'autre, dans leur nature ou leur équivalence quantitative[6]. Par exemple, le « feddan », unité utilisée pour les surfaces emblavées à Boqsmaya, y correspond à environ 40 ares. Or ce terme, qui signifie littéralement « paire de bœufs attelés », désigne ailleurs la surface labourée avec un attelage, tantôt pendant une journée, tantôt pendant une année, surface qui varie considérablement avec la nature du terrain. On ne répétera jamais assez, à ce propos, combien, compte tenu des impératifs écologiques, de l'état des techniques et du développement social, l'élément superficie est peu pertinent dans l'analyse quantitative de la production agricole des sociétés traditionnelles, le rapport récolte/semence étant de loin plus significatif (et considéré comme tel par les villageois eux-mêmes qui l'emploient toujours, sauf lors de certaines successions, pour l'estimation du patrimoine).

L'exemple d'une exploitation de Boqsmaya, dont nous appellerons le propriétaire Hajj, du nom de l'ancêtre éponyme, nous permettra d'illustrer ces propos. Hajj utilise chaque année, en moyenne, 250 kg de semences de blé non traitées et il en récolte en moyenne 750 kg, avec, comme valeurs extrêmes, 1 750 à 2 000 kg lors d'une très bonne année et 250 kg lorsque l'année est très mauvaise, alors qu'il consomme environ 1 000 kg par an. Autrement dit, en moyenne, sa récolte ne couvre qu'aux trois quarts ses besoins. Hajj laboure les terres destinées au blé après les premières pluies de l'automne, généralement vers la mi-octobre, répand environ 250 kg d'engrais chimiques et sème à la volée. Autrefois, avant que moutons et chèvres aient été bannis du terroir de Boqsmaya, en décembre, environ deux semaines après l'apparition des premières feuilles, Hajj lâchait ses chèvres et ses moutons sur les surfaces emblavées. Cette pratique était censée rendre plus résistantes les tiges

1. *Ibid.*, p. 152.
2. F.-P. Pansiot et H. Rebour, *Amélioration de la culture de l'olivier*, Rome, F.A.O., 1960, p. 230.
3. *Ibid.*, pp. 214-215.
4. I.R.F.E.D., *op. cit.*, I, p. 134.
5. A titre de comparaison, à Sfax, le rendement moyen annuel d'arbres adultes s'établissait pour la période 1940-1960, à environ 33 kg de fruits par pied d'arbre. Cf. F.-P. Pansiot et H. Rebour, *op. cit.*, p. 215.
6. Cf. A. Latron, *La vie rurale en Syrie et au Liban*, Beyrouth, 1936, 241 p. (« Mémoires de l'Institut français de Damas »).

qui allaient pousser. Vers le mois d'avril, les femmes nettoient les mauvaises herbes. La récolte a lieu en général au début de juin. Le travail est fait par des Syriens, que l'on paie environ 5 LL par jour : Hajj en emploie trois ou quatre pendant six jours. Cette pratique est récente : en 1950 encore, les agriculteurs de Boqsmaya faisaient leur récolte eux-mêmes. Le blé est coupé à la faucille, mis en gerbe et lié avec des lanières faites d'écorce de mûrier, puis empilé en petites meules. Celles-ci restent parfois sur place pendant deux à quatre semaines, mais en général les gerbes sont portées aux aires à battre aussi rapidement que possible et battues à l'antique *tribulum*, lourde planche au dessous hérissé de pierres, tirée par des bœufs. Le vannage se fait à la main, en trois temps : le mélange de grains et de paille est d'abord lancé en l'air à l'aide d'une fourche à deux dents, l'opération est ensuite répétée avec une fourche à six dents, enfin le grain est passé dans un tamis.

Mais il convient de préciser que le blé ne forme qu'une faible part de la production de l'exploitation de Hajj, dont la part principale est constituée par le tabac. L'importance prise par cette culture est telle, que notre fermier — comme d'ailleurs les autres exploitants de Boqsmaya — a arraché la plupart des mûriers cultivés précédemment. Chaque année, Hajj fait pousser environ 14 000 plants de tabac et obtient une récolte qui s'élève en moyenne à 75 kg de feuilles. La culture du tabac, grande consommatrice de travail, commence en février par la préparation des « maskabe », ou carrés de semis. Les semailles se font à la volée, vers la fin février, après deux ou trois labours et après l'épandage de fumier ou parfois d'engrais chimiques. Les semences sont fournies par la Régie libanaise des tabacs, car cette production est, au Liban, un monopole d'État. Avant de s'y livrer, chaque cultivateur doit demander une autorisation au ministère des Finances, qui lui indiquera la variété qu'il a le droit de cultiver. La surface minimum exigée par le contrat est de 1 000 m² (ce qui correspond à 10 000 plants environ), mais des dérogations à cette stipulation, comme d'ailleurs à d'autres clauses et règlements du contrat, peuvent être obtenues par le jeu des relations et des influences politiques. Les inspecteurs de la Régie interviennent tout au long du processus de culture, pour donner des conseils, inspecter les terrains plantés, ordonner la destruction dans la limite de 2 % de l'excédent de plantes et, enfin, pour évaluer en cours de croissance le poids final de la récolte. D'ordinaire, la culture du tabac n'exige pas un terrain irrigué, mais il faut arroser assez abondamment, surtout au début de la croissance. Pour ce faire, Hajj doit tirer de ses citernes d'eau de pluie 40 litres par jour et par carré de semis, et ceci pendant les deux mois et demi qui séparent les premiers semis du repiquage des plants adultes. La transplantation se fait en juin, en général dans les champs qui entourent la maison. A ce moment, Hajj peut, s'il en a besoin pour compléter son quota, acheter de jeunes plants (au prix de 1,5 LL les mille). Trois semaines après le repiquage, commence la cueillette des feuilles inférieures qui sont mises à sécher sur un cadre, à côté de la

maison. Lorsque les dernières feuilles ont été récoltées, vers la fin de septembre, et qu'elles ont suffisamment doré au soleil, on entrepose toute la récolte à la cave pendant un ou deux jours, pour l'humidifier. Ensuite les feuilles sont pressées ensemble, puis à nouveau séparées et rangées dans des boîtes, en attendant que les inspecteurs de la Régie viennent peser la récolte et la sceller dans des boîtes qui ne seront enlevées qu'en février. En général, l'exploitant est autorisé à garder environ 10 % de la récolte.

Entre-temps Hajj arrache les pieds de tabac et les brûle, puis, après les premières pluies, laboure les champs. Un mécanisme d'arbitrage a été prévu, qui permet à l'exploitant de faire appel, par deux fois, des décisions des inspecteurs quant au prix et à la qualité de la récolte. Une petite contrebande de tabac se pratique ; les contrebandiers l'achètent aux exploitants au prix de 9 LL le kilo, au lieu des 6 à 7 LL payées par le Gouvernement, et le revendent aux usagers, au tiers, environ, du prix officiel.

Hajj fait pousser en outre quelque cinq pieds de vigne, dont la récolte est presque entièrement employée à fabriquer du « ʿaraq », et possède 600 oliviers dont les fruits lui permettent de produire en moyenne 1 300 l d'huile (avec, comme valeurs extrêmes, 500 et 2 400 l). Le rendement étant de 20 l d'huile pour 100 kg d'olives pressées, il en ressort que l'on récolte environ 7 kg d'olives par arbre.

A Boqsmaya, il existe trois façons de créer une oliveraie. La première fut utilisée vers 1890, lorsque les villageois s'aperçurent en allant acheter leur huile dans le Koura, que la culture de l'olivier était profitable. Ils acquirent alors des arbres qu'ils replantèrent sur leurs terres et ils achetèrent également des arbres de l'oliveraie appartenant au couvent de Kfarhay. Ces arbres n'ayant pas prospéré sur les terrains de Boqsmaya, les exploitants les coupèrent, puis les greffèrent avec des branches provenant d'un olivier sain. Selon l'état de la souche et du greffon, ainsi que du sol, on peut ainsi commencer à récolter des olives après quatre à huit ans. On peut aussi rechercher un très vieil arbre qui ne donne plus de fruits, le déterrer, en couper les racines en petits morceaux, et replanter ces morceaux dans de la bonne terre. Mais ce qui se pratique le plus couramment, c'est le rachat à un exploitant de la plaine de Koura désireux de remplacer son oliveraie par un champ de tabac, d'un arbre ayant déjà fait ses preuves, et que l'on replante après lui avoir, au préalable, coupé toutes ses branches. Le prix de ces arbres varie entre 8 et 20 LL. Quelle que soit la méthode utilisée, avant de planter un olivier, il faut procéder à des labours profonds (dépassant si possible un mètre), opération qui se fait nécessairement à la houe. En principe, les trous qui reçoivent les arbres doivent être comblés avec de la terre vierge.

Les terrasses à oliviers sont labourées trois ou quatre fois chaque année et l'on y épand de l'engrais chimique et du fumier. La récolte a lieu entre septembre et janvier, dix à quinze jours après le mûrissement de tous les fruits ; elle se fait en une fois, à la main, ou, très rare-

ment, à l'aide d'une gaule. Hajj envoie toute sa récolte, à 100 kg près qu'il garde pour sa propre consommation, au pressoir à huile. Si une petite quantité d'olives est transportée directement de l'oliveraie au pressoir, et fournit une huile qui vaut 3,70 LL le litre, la majeure partie de la récolte est gardée avant le pressage durant trois à quatre jours dans la maison : elle donnera une huile vendue environ 2,50 LL le litre et Hajj en gardera 125 l pour ses propres besoins.

Les autres cultures pratiquées par Hajj n'exigent qu'un minimum de soins. Ses quelque 120 figuiers lui donnent, selon les années, de 375 à 1 000 kg de figues et il en garde pour lui 75 kg. Figuiers et oliviers exigent les mêmes soins quant aux labours et aux engrais, mais en fait, les figuiers de Hajj, comme tous ceux de Boqsmaya, sont mal entretenus, car la récolte est surtout destinée à la consommation familiale. Hajj possède enfin 350 à 400 amandiers, qu'il a été le premier, d'ailleurs, à cultiver à Boqsmaya et dont la récolte lui procure environ 1 000 LL par an. Les petits amandiers donnent environ 2 kg de fruits par an, les plus grands 3 kg et les arbres adultes environ 5 kg. Lorsque la culture de l'amandier s'est développée vers 1950 à Boqsmaya, les arbres ne recevaient presque aucun soin, alors que maintenant on leur consacre à peu près les mêmes travaux qu'aux oliviers.

Quelques particularités de l'outillage agricole dont on se sert à Boqsmaya méritent d'être relevées. L'instrument principal pour les labours sur terrasses est l'araire (Ph. 8), tiré en général par deux bœufs. Malgré son extrême rusticité, cet araire qu'une articulation lâche réunit au joug de garrot, est parfaitement adapté à l'emploi. Du fait des types de sol que l'on trouve sur les terrasses de dimensions restreintes et de la nécessité, non seulement de suivre les courbes de niveau, mais aussi de contourner des arbres, tout autre type d'instrument aratoire y serait difficilement utilisable[1]. La même remarque s'applique à un autre instrument aratoire utilisé dans la montagne libanaise : la bêche tirée (Ph. 10 et 11). En effet, lorsqu'il s'agit de retourner profondément le sol, l'araire n'est plus utilisable alors que la nature des terrains ne permet pas l'emploi de la charrue. Mais pour pouvoir effectuer efficacement ce travail, la force d'un seul homme n'est pas suffisante ; deux hommes se placent alors en face de celui qui manie l'instrument et exercent une traction au moyen d'une corde attachée au manche de la bêche, qui peut ainsi pénétrer aisément jusqu'à une profondeur d'au moins 60 cm. On notera enfin l'emploi de la houe à trois dents, surtout pour ameublir le sol des terrasses, soit lorsqu'un travail en profondeur est nécessaire, ou que la terrasse est trop étroite pour y faire passer aisément l'araire (Ph. 9).

1. Ainsi, une éventuelle mécanisation de l'agriculture de montagne au Liban exigerait non seulement, dans la plupart des cas, une reconstruction des terrasses, mais encore un remembrement. Plus qu'ailleurs, l'introduction de nouvelles techniques y est fonction de l'évolution d'ensemble de la société libanaise.

Production animale.

Aujourd'hui encore, l'activité la plus importante à Boqsmaya est l'élevage du ver à soie, production difficile et peu rentable actuellement. Hajj achète sept à huit boîtes contenant des vers déjà formés, alors qu'autrefois, il aurait acheté une petite quantité d'œufs de vers[1]. Pour permettre aux vers de respirer, on plaçait ceux-ci dans une petite boîte trouée que l'on installait dans une pièce chaude. Les vers, à peine éclos, étaient nourris de feuilles de mûrier. La quantité de vers à soie que Hajj élève aujourd'hui exige entre 70 et 80 charges de mulet de feuilles de mûrier ; chaque charge pèse 750 kg, ce qui signifie que les deux à trois mille arbres qu'il possède doivent fournir chacun environ 22 kg de feuilles dans la saison. Les vers sont posés sur des plateaux en vannerie ronds, recouverts de bouse de vache (*t*abeq), que l'on range sur un cadre construit dans la pièce de séjour de la famille (Ph. 6). Lorsque les vers sont prêts à se métamorphoser, Hajj fixe des branches sur les montants du cadre où sont posés les plateaux (Ph. 5), afin de fournir un support naturel au ver qui cherche à fabriquer son cocon. Les cocons sont vendus à des usines situées dans le Kesrouan ou dans le Koura, alors qu'autrefois, Hajj en assurait la production jusqu'à la fabrication des fils. Pour ce faire, il commençait par plonger les cocons dans l'eau bouillante, afin de tuer les vers ; il les dissolvait ensuite dans de l'eau et les défaisait à la main. La soie, ainsi obtenue, était filée sur un fuseau. Dans certains villages de la montagne libanaise, on filait au rouet et on tissait sur des métiers installés à demeure dans les pièces d'habitation.

Cet ancien système avait l'avantage de permettre à l'exploitant de garder la soie finie chez lui jusqu'au moment où il considérait que les prix lui étaient favorables. La majeure partie de cette production était alors vendue soit à Mazraat Kfardebyen, soit à Bchmezzin. A cette époque, les œufs étaient achetés à un marchand d'Ajaltoun et, d'après nos informateurs, parfois on laissait éclore en papillons une partie des cocons pour récolter des œufs et continuer ainsi une lignée de vers considérée comme particulièrement productive.

Mais les contraintes très dures de ce travail (le ver exige des feuilles de mûrier fraîches deux à trois fois par jour, ce qui impose de fréquentes descentes du bourg au fleuve), ainsi que la concurrence des textiles artificiels (qui, sur le marché mondial, fait baisser les prix de la soie naturelle, à l'exception des qualités supérieures), font qu'il intéresse de moins en moins les exploitants.

En 1960, Hajj possédait deux vaches et deux veaux. Dans le village, on comptait alors une centaine de bovins fournissant surtout du lait et du fumier, élevés le plus souvent en stabulation, à l'exception d'une famille où de jeunes enfants pouvaient les garder aux champs. Le croît était vendu en général vers l'âge de deux ans et demi. Les taureaux

1. Moins important qu'autrefois, environ 25 g.

étaient parfois conservés, mais leurs propriétaires n'acceptaient que rarement de l'argent pour leurs services (environ 5 LL par saillie), préférant intégrer ceux-ci au rang des prestations et contre-prestations non monétaires.

Il n'y a plus ni caprins ni ovins sur le territoire du village depuis 1953, toutefois une centaine de caprins, propriété de certains villageois, existent encore, gardés par des bergers dans la montagne. C'est Hajj lui-même qui prit l'initiative de bannir les caprins du village, afin de préserver les arbres, les vignes et surtout les jeunes amandiers, dont la culture prenait alors de l'importance. Ce bannissement fut décidé lors d'une réunion de tous les habitants de Boqsmaya, qui adressèrent une pétition au ministre de l'Intérieur, afin que celui-ci déclarât interdites les terres villageoises aux moutons et aux chèvres. Aujourd'hui, le propriétaire d'une chèvre ou d'un mouton qui enfreint ce règlement doit payer au Gouvernement une amende de 5 LL par tête, en plus du remboursement des dégâts au propriétaire des champs et des arbres endommagés. Un des habitants est rémunéré à raison de 1 000 LL par an par la communauté, pour garder et protéger les champs et les récoltes de celle-ci.

Techniques de transformation.

Il existe dans le village quatre fours communaux, fréquentés par les femmes, qui y cuisent leur pain et, plus rarement, d'autres denrées. Chaque femme apporte le bois nécessaire pour sa fournée et elle laisse en paiement au propriétaire du four un pain pour vingt pains cuits. Cette rétribution a augmenté par rapport à la décennie 1920-30, pour laquelle Mgr Feghali signale que sur quarante pains cuits, le propriétaire du four n'en recevait qu'un. Actuellement, à Boqsmaya, quelques ménagères rachètent au propriétaire du four les pains reçus par lui en paiement. Certaines cuisent leur pain chez elles (Ph. 12).

L'extraction de l'huile d'olive se fait selon une technique que nous avons déjà exposée[1]. Notons simplement ici que les deux pressoirs mécaniques existant à Boqsmaya (et dont Hajj possède l'un) produisent chacun environ 35 tonnes d'huile, soit pour l'ensemble du village, environ 1 100 hectolitres par an. La plupart des propriétaires portent leur récolte, à part égale, aux deux pressoirs.

Toute une gamme de techniques de transformation des produits alimentaires est bien entendu en usage à Boqsmaya, telle, par exemple, la fabrication du « ʿaraq » dont il a déjà été question, mais, ici, nous les avons volontairement laissées de côté, car elles concernent surtout la vie domestique et n'ont pas leur place dans une description de la société villageoise[2].

La fabrication de la chaux, qui a cessé en 1950, n'existe plus qu'à

1. R. Cresswell, « Un pressoir à olives au Liban », *L'Homme*, 1965, V, 1, pp. 33-63.
2. Pour tout ce qui concerne la vie domestique, cf. J. des Villettes, « La vie des femmes dans un village maronite libanais », *IBLA*, 1960, 90, 2e trim., pp. 151-207.

l'état de souvenir. En raison des exigences des matériaux, la technique y était semblable à celle pratiquée en d'autres parties du monde, hormis quelques menues différences dans la forme des fours ou dans les proportions des matières premières employées.

Mais nous ne pouvons pas manquer d'observer que cette technique suppose l'existence de sources importantes de bois et qu'il n'est pas impossible que la disparition d'un certain nombre de vergers, et de l'arboriculture en général dans la région, explique en partie que la fabrication de la chaux ait été délaissée, d'autant plus que l'on y fait toujours du charbon de bois. Tous les exploitants agricoles font deux parts dans leur bois et en mettent une en coupe tous les dix à vingt ans. En 1958, le village exportait environ 3 tonnes de charbon de bois vers Beyrouth. Ces expéditions représentent au moins 900 LL par un hiver froid et, par un hiver plus doux, 500 LL. La fabrication du charbon de bois n'est pas le fait de spécialistes ; Hajj en fabrique lui-même avec ses fils. Les branches et troncs de chêne, non fendus, sont sciés en travers et les tronçons mis en tas, que l'on couvre de feuilles et de terre avant d'y mettre le feu, et au cœur duquel est aménagée une cheminée ; la combustion dure environ six jours.

Il n'existe aucun forgeron au village et il faut aller à Batroun si l'on en a besoin. La capacité de travail des six à sept maçons et du charpentier-menuisier excède largement les besoins locaux, ce qui les oblige à chercher du travail en dehors de Boqsmaya.

Enfin, depuis 1950, il n'y a plus de vanniers, mais quelques femmes savent encore faire de la vannerie (Ph. 13).

Distribution des biens et circuits d'échange.

Quelques chiffres, tirés du budget d'une famille de Boqsmaya, nous permettront d'illustrer notre propos (encore que, comme chaque fois que l'on aborde par le détail l'économie libanaise, il s'agisse ici de chiffres fragmentaires, ce qui ne fait, une fois de plus, que rendre suspects les calculs à l'échelon national).

Une famille moyenne d'exploitants agricoles épargnera dans l'année environ 1 000 LL. Les villageois indiquent que l'épargne la plus forte que puisse réaliser un exploitant agricole est de l'ordre de 3 000 LL par an mais qu'une famille qui travaille au-dehors pourrait mettre de côté 4 000 LL. L'une des familles aisées de Boqsmaya estime dépenser, dans l'année, pour la nourriture et les menus frais de la maison, environ 40 % de ses revenus bruts et environ 200 LL pour le fonctionnement de l'exploitation agricole. Tous les villageois sont obligés de s'endetter pour faire construire une nouvelle maison.

En général, la production agricole de chaque famille est suffisante pour lui permettre de subsister. Néanmoins les aléas du travail de la terre sont tels que des inégalités surgissent au hasard des années. Des circuits d'échange s'établissent alors à l'intérieur du village : une famille

qui dispose, par exemple, d'un excédent d'olives, l'échangera contre des figues ou des dattes dont une autre famille détient un surplus. Ces échanges, qui permettent un certain équilibre de la consommation à l'intérieur de la communauté, se pratiquent à des prix qui sont ceux des marchés des grandes villes côtières.

En dehors des produits agricoles, toutes les autres denrées quotidiennes doivent être importées. Ceci était vrai depuis toujours, non seulement pour des objets manufacturés, mais aussi pour des produits alimentaires. Cette importation était autrefois le fait de colporteurs ; aujourd'hui ce sont les villageois qui vont acheter dans la grande ville, sur la côte, produits alimentaires et objets peu usuels.

Six magasins — dont, à défaut de chiffres précis, il serait fastidieux d'énumérer les articles en stock — vendent au village les objets usuels et, principalement, les denrées alimentaires : riz, pâtes, sucre, thé, confiserie. Débordant la fonction purement commerciale, ils servent à la fois de lieux de réunion et de jeu (on y joue aux cartes et au « dris », sorte de marelle), et leurs publics reflètent les clivages sociaux et politiques de la communauté.

Boqsmaya entretient avec le reste du Liban un réseau de rapports commerciaux très étendu. Avec les villages voisins — Kfarhay, Jibla et Helta — s'échangent les produits de l'agriculture et de l'élevage. A Batroun, on acquiert surtout des produits alimentaires, à Jbail de la céramique et des objets artisanaux, tels les « kânûn » (*braseros* en fer-blanc, servant au chauffage ou à la cuisson des brochettes). De Boqsmaya, on commerce avec la région du Koura, au nord, pour ce qui est des olives et de l'huile d'olive, et on s'en va même à Beyrouth ou à Tripoli pour les achats importants, de meubles ou de vêtements par exemple. Enfin, jusqu'en 1950, les habitants de Boqsmaya se rendaient à Alep et à Damas pour acheter le blé destiné à la consommation familiale.

Cette configuration des activités commerciales se reflète évidemment sur le plan monétaire, notamment en matière fiscale. Le montant des impôts directs est tout d'abord déterminé globalement pour l'ensemble du village par le maire, en accord avec le représentant du Gouvernement ainsi qu'avec la collectivité. C'est ensuite que maire et conseil municipal fixent le montant de l'imposition pour chaque famille. Ce même système est utilisé pour les autres impôts, notamment fonciers. Mais si le principe en est simple, l'application en est extraordinairement compliquée, car les différents modes d'évaluation de l'assiette, reliquats de temps passés, les moratoires (en 1959, afin d'encourager les investissements ruraux, l'impôt foncier des communautés villageoises a été supprimé pour cinq ans) ainsi que les appels interjetés par les paysans comme par les collectivités, engendrent toutes sortes de contradictions.

Les rapports sociaux à Boqsmaya.

Tous ceux qui ont écrit sur le Moyen-Orient ont souligné la place importante qu'occupent la solidarité et l'honneur dans la vie familiale. Boqsmaya ne diffère guère des autres villages à cet égard.

Dans la famille, le rapport dominant est celui entre père et fils. Camille Chamoun, à l'âge de 28 ans, remettait encore à son père ses gains d'avocat[1]. En réalité, un homme ne devient indépendant qu'au moment de fonder son propre foyer[2]. Aujourd'hui les mariages ne sont plus arrangés par les péres. Au village, les jeunes hommes choisissent leur partenaire, parfois sur le conseil de leur père, parfois aussi contre l'avis paternel. La tradition veut qu'une fois le choix fait, le jeune homme et les parents aillent faire une visite aux parents et à la famille de la jeune fille. La situation sociale des familles déterminera la taille des groupes qui se rendent visite. Par la suite, les jeunes gens pourront aller ensemble au cinéma, au bal, en promenade, mais toujours accompagnés d'un ou de plusieurs frères et sœurs. Ensuite, par une démarche formelle, la main de la jeune fille est demandée à ses parents qui l'accordent ; enfin, on demande au prêtre du village de bénir les bagues de fiançailles, cérémonie qui a lieu généralement à l'église, mais parfois aussi à la maison. C'est en principe le jeune homme qui doit payer les frais de la cérémonie du mariage, mais très souvent c'est son futur beau-père qui s'en charge. De plus, le père de la fille donne à son gendre une somme d'argent dont le volume varie selon l'importance sociale des deux familles. La seule cérémonie d'un mariage important peut coûter de 2 000 à 10 000 LL.

Le mariage a lieu quelques mois après les fiançailles. D'abord, la jeune fille offre un bal dans sa maison, où le fiancé ne se montre que pendant un quart d'heure. Le lendemain, le père et la mère de ce dernier vont chercher la fiancée chez elle. Les deux pères conduisent la jeune fille à la porte de l'église, où attendent le fiancé et son meilleur ami. Le père de la fiancée place alors la main de sa fille dans la main du fiancé. Après la cérémonie religieuse, tout le monde retourne à la maison de l'époux. Aujourd'hui encore, on lance sur le linteau de la porte une boule de pâte de pain qui doit y rester collée pour que le mariage soit heureux. On lance des pommes ou d'autres fruits vers l'assistance et le premier qui attrape un fruit sera le prochain à se marier. Les amis de l'époux doivent voler quelque chose dans la maison de l'épouse, presque toujours avec l'aide tacite de celle-ci. Ce vol, qui doit échapper à la vigilance des parents de l'épouse qui défendent les biens de la famille, est censé porter

1. C. Chamoun, *Crise au Moyen-Orient*, Paris, Gallimard, 1963, p. 77.

2. Mais est-ce sens de l'humour ou attitude passablement pessimiste, le Libanais se sert facilement du proverbe qui dit : « Aux moments de grande détresse, il n'y a ni frère ni ami » ('indi al *dîq* la '*akh* wlâ *sadîq*). Cf. A. Frayha, *Modern Lebanese proverbs*, Beyrouth, American University of Beyrouth, 1953, 2445, p. 443. Cf. aussi J. L. Burckhardt *et al.*, *Arabic proverbs*, London, 1875, p. 419 ; M. Feghali, *Proverbes et dictons syro-libanais*, Paris, 1938, p. 213.

bonne chance au jeune ménage. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes mariés partent en voyage de noces, à Chtoura ou à Zahlé.

Mais ce déroulement traditionnel est souvent écourté, soit pour éviter les frais de la dot et de la cérémonie, soit parce qu'un des parents désapprouve l'union. Alors le garçon et ses amis enlèvent la fille, avec son consentement, et le mariage a lieu à Batroun ou à Beyrouth. Après une semaine ou deux, ils reviennent au village solliciter le pardon de leurs parents qui les désapprouvent ou du moins proclament leur désapprobation, et se réintègrent, sans problème, dans la vie du village.

Disons tout de suite que les mariages — ainsi que nous le verrons plus loin — ne se font pas au hasard, au sein de ce qui serait une constellation amorphe de familles nucléaires. Certes, on soutient actuellement à Boqsmaya que l'union n'est plus contractée entre lignées. Cependant, non seulement toutes les familles nucléaires sont affiliées à l'un des quatre grands groupes familiaux mais encore, jusqu'à une époque très récente, les alliances tendaient à se nouer à l'intérieur de chacune des deux grandes sections antagonistes qui forment le village. Cette dichotomie s'exprime au niveau conscient de la façon suivante : autrefois les Fadel étaient regroupés avec les Bijjany et les Khadaʿ alliés aux Kalech ; aujourd'hui ce sont les Fadel qui sont alliés aux Khadaʿ et les Kalech aux Bijjany. Mais ces regroupements sont indiqués par nos informateurs de façon très nuancée et ne se manifestent, en l'état actuel de notre étude, qu'au niveau de l'énoncé verbal, sauf en ce qui concerne la répartition foncière. Or, les Figures 7 et 8 et le Tableau 8 (Annexe, *infra*, p. 79) semblent démontrer que le déséquilibre apparent dans la conjonction actuelle des familles par rapport au partage original des terres, traduit, en des termes fonciers, un équilibre du pouvoir social que l'on cherche à maintenir. Tout se passe comme si les autres familles de Boqsmaya, au fur et à mesure que les Fadel s'appropriaient le sol (cf. Fig. 17, *infra*, pp. 68-69) et donc le pouvoir dans la communauté, se rangeaient progressivement dans le parti de l'opposition, comme à la recherche d'un équilibre social. Actuellement, la puissance relative des familles n'est pas uniquement fondée sur la possession des terres. Le fait, par exemple, qu'un homme politique célèbre soit allié à la famille est source de prestige et, partant, de pouvoir. De même, la réussite d'un émigré, financière ou autre, rehausse le statut de la famille dont il est issu. Néanmoins, à l'intérieur du village, la source première du pouvoir, ou plus exactement, de l'influence dont on jouit au sein de la communauté, reste la propriété foncière.

Les relations de voisinage dans les villages du Moyen-Orient sont presque aussi importantes que celles de parenté. Dans la tradition coranique, le bon accord entre voisins est prescrit jusqu'à la septième maison[1]. Il est même recommandé d'assimiler ses voisins à ses parents, comme en témoignent plusieurs proverbes. Naturellement, la tendance des proches

1. A. Cohen, *Arab border-villages in Israel*, Manchester, Manchester University Press, 1965, p. 59, note.

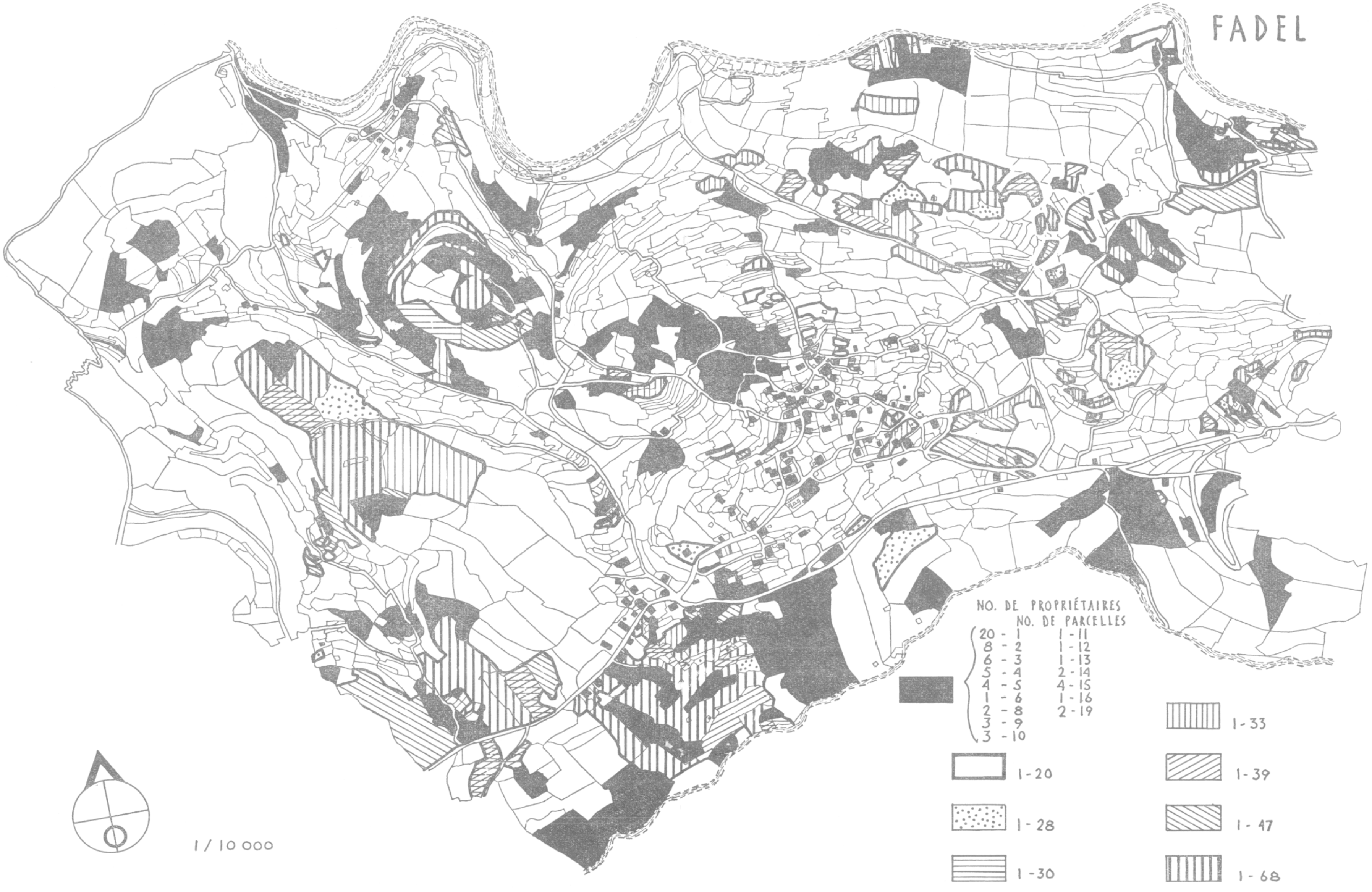

FIG. 6. — Les propriétés des Fadel.

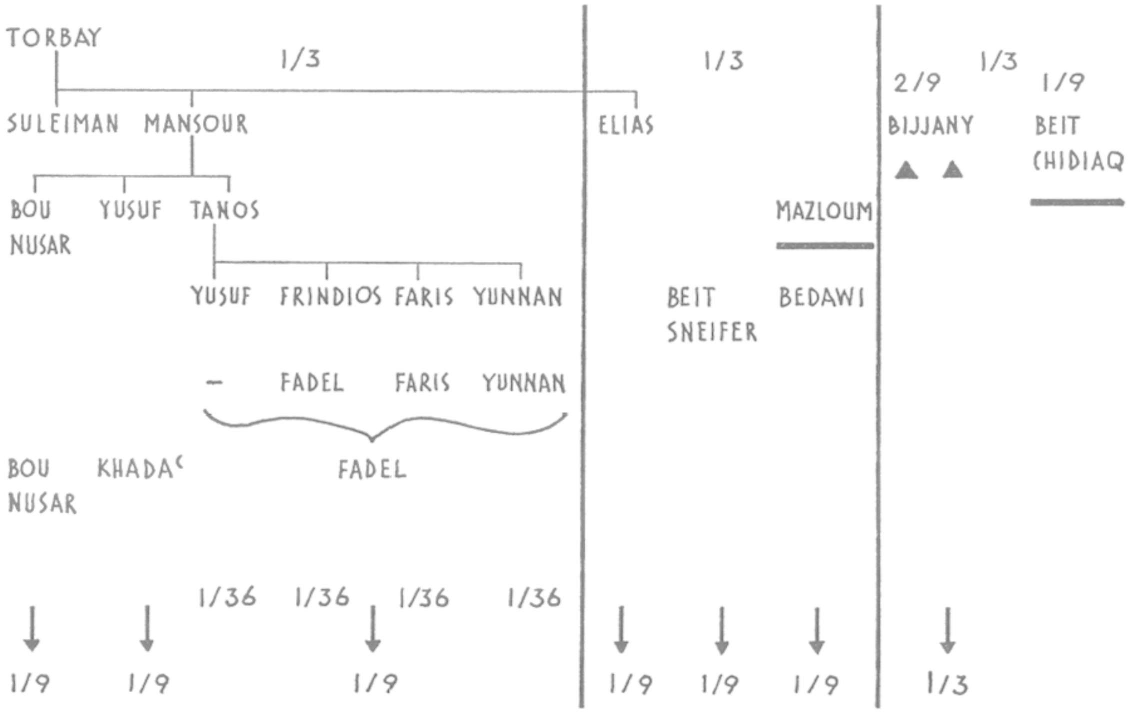

FIG. 7. — **Généalogie et sols.**
Le partage théorique du terroir entre les différentes familles et lignées.

parents à s'établir à proximité les uns des autres renforce cette assimilation entre parents et voisins, et facilite l'intégration de simples voisins dans le réseau d'échanges de services qui sont naturels entre parents. D'autre part, la culture sur terrasses, qui impose des servitudes collectives, accroît l'importance de la coopération entre voisins, qu'il s'agisse de la constitution d'un attelage commun, ou d'échange d'un surplus de blé contre un surplus d'huile d'olive.

Les interactions peuvent jouer à l'échelle d'un des deux groupes antagonistes qui forment le village, ou à l'échelle du village entier tel qu'il s'oppose aux autres villages. Prenons l'exemple des loisirs : les jeunes garçons de 5 à 13 ans se constituent en un groupe occidental et en un groupe oriental, chacun mené par un chef, pour jouer « au drapeau » et, plus récemment, au ping-pong. Plus âgés, ils jouent au volley-ball, jeu pratiqué à Boqsmaya depuis environ 1935. L'existence d'un club à Boqsmaya depuis 1959, subventionné par le Gouvernement, n'abolit point la dichotomisation du village. A l'âge adulte, ils se retrouvent dans les magasins ou chez les particuliers, pour jouer à l'un des deux jeux de cartes pratiqués dans la région, « armîb lîqa » ou « risq ». Bien que le partage ne se fasse plus alors aussi nettement entre « Orient » et « Occident », les parties de cartes rassemblent les membres des différents groupes politiques ou familiaux. Cette rivalité, couramment traitée sur le mode de la plaisanterie, peut devenir sérieuse. De temps en temps, des parties de cartes sont organisées qui vont opposer Boqsmaya et Kour, ou Boqsmaya et Jibla.

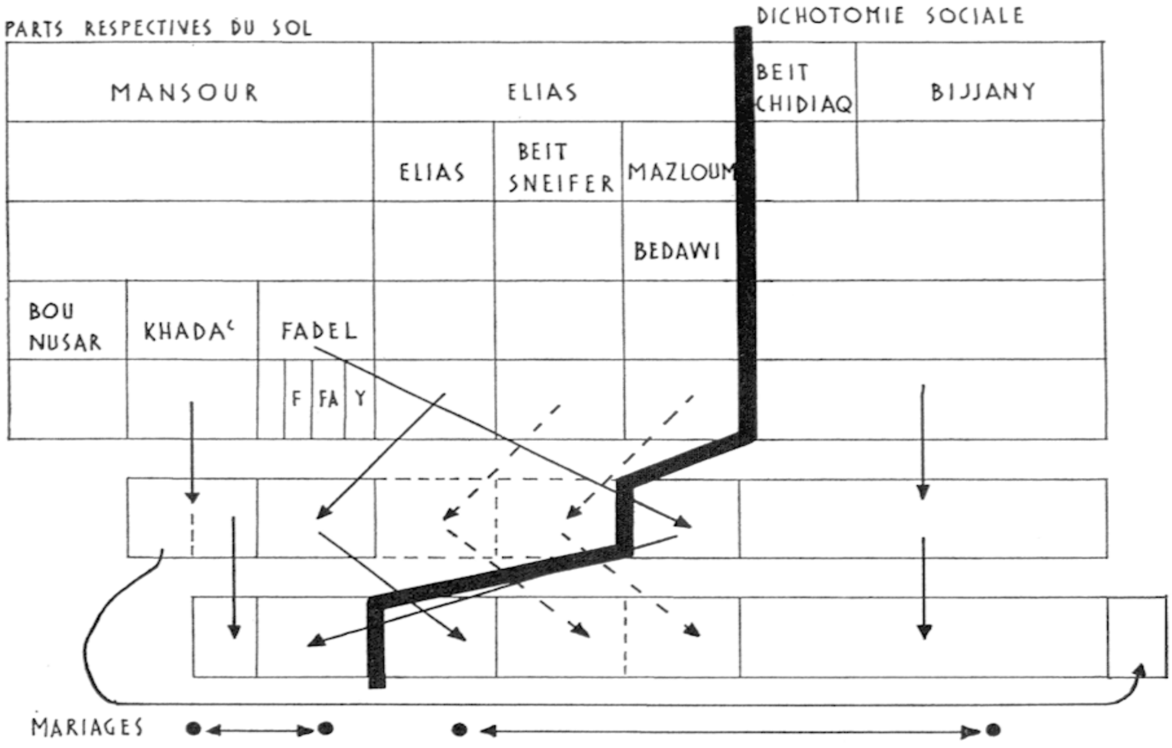

Fig. 8. — Pouvoir social et sol.

Les terrains sont représentés en fonction du partage théorique originel du sol. La dichotomie sociale réelle se fonde sur des rapports de forces et l'on ne trouve que pendant une période intermédiaire un équilibre social calqué sur un équilibre foncier. Au début, la dichotomie traduit un rapport numérique entre quatre familles, et actuellement la « part sociale » du terroir revenant à chaque famille en fonction du partage originel ne peut manifestement pas représenter une surface proportionnelle.

Parfois des pièces de théâtre sont montées et jouées par les villageois dans la cour de l'église, soit en arabe, soit en anglais, soit en français *(Andromaque)*, et la recette (prix du billet : 1 LL) alimente les caisses du club ou de l'école. Enfin, il existe encore des tournois de poésie « spontanée », à demi chantée, au moment des fêtes de mariage, ou tout simplement à l'occasion d'une réunion entre amis.

Les visites et les réunions chez les particuliers marquent très souvent des étapes dans le cycle de l'hospitalité. Mais si les visites réciproques chez les particuliers — il n'existe pas de « café » où l'on reçoit comme dans les villages musulmans du Moyen-Orient — ressemblent, dans la forme, aux échanges de politesse comme partout dans le monde, le contenu en est différent. En effet, celui qui reçoit est l'obligé : on crée une obligation d'hospitalité envers soi-même en se rendant chez l'autre.

Antagonismes et disputes.

Les disputes constituent autant de solutions de continuité dans les réseaux d'échange et traduisent d'une certaine façon le mouvement social

du village, en brisant les anciennes alliances en ou renforçant les groupes déjà constitués. L'origine des différends est en général anodine. Souvent il s'agit d'un partage de propriété — de biens meubles ou immeubles — à l'occasion d'un héritage ou d'un mariage ; c'est dire qu'au début l'affaire ne concerne en général qu'une seule famille.

Comme partout au Moyen-Orient, les spectateurs d'une querelle tendent immédiatement à prendre parti ; néanmoins les villageois n'interviennent sérieusement dans les querelles intra-familiales que lorsque l'un ou l'autre membre de la famille fait appel à des instances extérieures à celle-ci. Faire appel à la justice par exemple, que ce soit aux gendarmes ou à un tribunal, fait entrer en lice le détenteur du pouvoir politique, élu ou non élu. L'intervention d'un député de la région entraîne la mise en branle de toutes les autres forces politiques du même niveau. Les affrontements au village sont calqués sur les lignes de partage politique. Sans que nous puissions parler d'une correspondance terme à terme, les divisions politiques du village reproduisent assez fidèlement les groupements de familles, lesquels reflètent, dans une certaine mesure, les rapports fonciers. Qu'il s'agisse de désigner le magasin qui, le premier, possédera le téléphone au village, ou de régler un litige foncier ne concernant que deux individus, il est difficile pour un villageois de rester seul face à son adversaire, et même devant une instance administrative extérieure au village.

Au plan moral, on notera, en regard de l'origine triviale des conflits qui fait quelquefois apparaître ridicules l'ampleur des forces mobilisées et la violence parfois sous-jacente, que tout se passe comme si les forces opposées à chaque moment tendaient à se répartir plus ou moins équitablement.

Organisation politique

Le maire et les quatre membres du conseil municipal sont élus. Ces derniers contresignent les actes de mutation foncière et arrêtent, avec le maire, le montant de l'impôt dû par chaque famille.

Responsable de la collecte des impôts, le maire occupe une position délicate. En fait, le poste n'est guère convoité par les villageois, d'autant que c'est une charge non rémunérée qui entraîne pour le détenteur des dépenses considérables en raison de l'accueil et de l'hospitalité dus à tous les visiteurs officiels et officieux au village. En fait, malgré les 75 piastres par document allouées au maire lorsqu'il établit des pièces officielles, ou la commission de 2,5 % qu'il prélève sur le montant global des impôts, il faut un événement exceptionnel, tel l'établissement d'un nouveau cadastre, pour que ses gains atteignent des sommes significatives. Le peu d'intérêt que suscite cette fonction s'est traduit lors des dernières élections municipales où seuls 27 électeurs sur 300 inscrits ont voté. Le pouvoir politique réel est détenu par le chef de la lignée à laquelle appartient le maire, et la composition du conseil traduit non pas le pouvoir indivi-

duel des conseillers, mais l'équilibre politique instauré entre les différentes factions d'où ils sont issus. Deux partis politiques nationaux se partagent la quasi-totalité des voix villageoises lors des élections générales : le Parti national libéral et les Phalanges. En réalité, il serait plus exact de dire que deux individus recueillent les voix des électeurs : Jean Harb, que l'on dit « aimer tout de suite après Jésus », et Salim Najm. Cette personnalisation de la lutte politique au niveau national et le regroupement des familles derrière l'un ou l'autre candidat rendent quelque peu inutile l'étude des programmes politiques des différents partis au niveau villageois. Paradoxalement, ce trait de la situation politique locale contribue à renforcer dans une certaine mesure le pouvoir administratif central. En effet, les partisans du député élu peuvent recourir à des circuits parallèles aux voies administratives pour régler les problèmes qui les opposent aux pouvoirs centraux. Ils court-circuitent ainsi l'appareil légal (le député élu se trouvant contraint de se prêter à ce système parallèle qui repose sur le don et le contre-don), alors que leurs opposants n'ont pas cette possibilité. Ils viennent exposer leurs difficultés, d'abord au « qa'immaqam » local et à ses agents ; si nécessaire, au « mohafez » du Liban Nord, et éventuellement au pouvoir central à Beyrouth. Or, dans la mesure où la réforme administrative actuellement en cours élimine la corruption traditionnelle, les structures administratives légales peuvent se trouver renforcées.

Vie religieuse

L'église de Boqsmaya est, nous l'avons vu, de rite maronite, le « seul parmi les rites orientaux à être suivi par des catholiques »[1]. Il s'agit du rite syrien, dont le syriaque demeure la langue liturgique et dont le chef est un Patriarche, qui, en dehors de certains domaines qui lui sont expressément réservés, régit les affaires de l'Église avec l'assistance d'un synode d'évêques, pour partie nommés par le Patriarche et pour partie par leurs pairs. En revanche, ce sont, en principe, les paroissiens eux-mêmes qui choisissent leur propre curé, ou, plus exactement, proposent l'un des leurs pour être ordonné par l'évêque. Traditionnellement ces prêtres, qui ont le droit d'être mariés, devaient suivre pendant quelque temps des cours de théologie auprès de leur évêque[2]. Actuellement les jeunes prêtres sortent davantage des séminaires, mais ils répugnent souvent à se charger d'une paroisse de montagne, ce qui explique le nombre croissant de paroisses sans curé.

Les curés sont, en général, obligés de travailler, sur leurs propres champs ou sur ceux des autres, car leur rémunération officielle est extrêmement faible. Les revenus de leur ministère demanderaient en moyenne

1. R. Janin, *Les églises orientales et les rites orientaux*, Paris, Letouzey, 1955, p. 446.
2. *Ibid.*, *passim*.

à être doublés afin de leur permettre une vie décente. Ils sont assistés dans l'administration des biens de l'église par un auxiliaire ainsi que par un comité élu par les villageois. A l'encontre de beaucoup de communautés de la montagne libanaise, le village de Boqsmaya compte une seule paroisse, dont le patron est saint Simon.

Transformations culturelles

Parmi les agents principaux de transformation culturelle figurent les émigrés, qu'il s'agisse de ceux partis définitivement, ou tout au moins pour un temps indéterminé, ou de ceux qui descendent provisoirement travailler dans les villes côtières. Sans même parler d'acculturation, il faut souligner encore une fois à quel point la survie même du village dépendra de ses émigrés. Les villageois disent que sans l'argent renvoyé par eux ou gagné par ceux des leurs qui travaillent à Batroun, Tripoli ou Beyrouth, Boqsmaya mourrait, ce qui, en réalité, n'exprime qu'une partie de la vérité. Il faut entendre par là que sans cet apport, le village ne pourrait guère participer au développement général que connaît le Liban, et que les villageois seraient privés des biens et services qu'offre la société industrielle. Ils seraient alors contraints à s'en tenir au mode de vie traditionnel, ce qui conduirait immanquablement à la fuite des jeunes et, par là, à la mort du village. Économiquement, on peut dire que Boqsmaya englobe, outre ceux qui vivent sur place, toute une série de familles établies aux États-Unis, au Brésil, en Irak, au Koweit, etc. Et ceci est également vrai sur le plan national. On estime officiellement à plusieurs millions de dollars par an, depuis 1953, les rentrées de fonds dues aux émigrés.

Il n'existe pas de chiffre précis relatif à l'émigration rurale. Officiellement, pour l'ensemble du pays, on estime qu'au cours du siècle, depuis que l'émigration est possible, environ 1 250 000 Libanais sont partis pour l'étranger[1]. Il n'y a pas lieu ici de discuter de la façon dont a été calculé ce chiffre, qui tient compte aussi de la descendance libanaise née à l'étranger, mais l'effectif étant proche de celui de la population qui vit actuellement au Liban, on peut considérer qu'il s'agit bien d'une émigration massive. On peut supposer que les villages de montagne, compte tenu de l'émigration interne et du taux d'accroissement normal de la population, ont maintenu, en raison de l'émigration, le même chiffre de population qu'il y a environ cent ans. L'émigration s'est accrue d'une façon progressive entre la fin du XIX^e^ siècle et la Première Guerre Mondiale qui y a mis fin brusquement. Les départs ont repris de façon massive une fois la paix revenue pour se ralentir de nouveau lors de la crise financière de 1929-1932, particulièrement vers les pays occidentaux. Depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, l'émigration a de nou-

1. E. Safa, *L'émigration libanaise*, Beyrouth, Université Saint-Joseph, 1960, p. 16.

veau repris et ceci d'autant plus que le phénomène de *feed back*, inhérent à toute émigration, se fait maintenant pleinement sentir[1]. Peu d'émigrés reviennent, surtout parmi ceux qui se sont installés en Amérique. A Boqsmaya, une dizaine seulement de Libanais américains se sont rapatriés sur leux vieux jours. Mais il est vrai que certains, même de l'Illinois, retournent au village chercher femme.

A côté de la pénétration croissante de la monnaie dans l'économie locale, largement due aux émigrants, on note une série d'autres phénomènes d'acculturation, dont il est intéressant d'observer la nature et l'ordre d'apparition (cf. Tabl. 1, Annexe, *infra*, p. 70). Les premiers changements de la culture traditionnelle survinrent dans l'ameublement et les manières de la table. Certains objets, tels les vélos, ont fait leur apparition pour disparaître ensuite. Actuellement on note une certaine tendance à faire revivre les traditions anciennes. Lors des mariages, par exemple, alors que *rock'n roll*, *tango* et *paso doble* avaient remplacé les danses traditionnelles, on cherche actuellement à ressusciter le « debbke ». Mais, sachant par ailleurs combien profond est chez les jeunes le désir de briser les liens traditionnels (comme le montrent les études psycho-sociologiques), il convient de ne pas exagérer l'importance de ces tentatives.

La généalogie des fondateurs

La généalogie résumée dans la Figure 9 a été élaborée d'après le récit généalogique original, compilé par un ancien curé de Boqsmaya, mort en 1915 à l'âge de 95 ans. Selon toute probabilité, ce curé a connu dans sa première jeunesse les fondateurs du village, ce qui, sans garantir la véracité absolue du récit, pallie dans une certaine mesure un inconvénient inhérent aux généalogies arabes, inconvénient qui sera évoqué plus loin. Ce récit, consigné dans un cahier, nous a été lu et traduit en anglais.

La mise en diagramme de cette généalogie fait ressortir un certain nombre de faits : pour ce qui est de la chronologie, si nous acceptons comme véridique la date de 1710, à laquelle Hajj Torbay est censé avoir déménagé de Deir el Qamar à Zanné, il est difficile de croire que Mansour, venu s'installer en 1767 à Boqsmaya, soit seulement son petit-fils. De même, il paraît peu probable que le descendant d'Elias tombé à la bataille de Lefhed en 1821 soit seulement son fils et qu'Elias ne se soit installé définitivement à Boqsmaya qu'en 1829, si l'on sait qu'en principe il était assez âgé en 1740 pour avoir pris une part active à la querelle suscitée par sa famille à Qab Elias.

Nous avons sans doute affaire ici au phénomène de tassement chronologique déjà étudié par d'autres auteurs dans le domaine des généalogies arabes, tassement qu'il est d'autant plus facile d'expliquer que dans les familles arabes deux noms alternent souvent sur plusieurs généra-

1. *Ibid.*, pp. 185 *sq.*

tions et rendent ainsi possible la confusion, par exemple, entre fils et arrière-petit-fils.

E. L. Peters a magistralement démontré l'utilité sociale de ce qu'il appelle la « région d'ambiguïté » ainsi créée, car c'est dans cette zone où les générations et les noms sont oubliés, qu'il est possible d'insérer les noms d'ancêtres des familles qu'une lignée quelconque souhaite s'adjoindre pour des raisons sociales, politiques ou économiques[1].

Dans notre généalogie, il semble peu probable qu'il y ait eu, soit télescopage, soit confusion des noms entre les générations qui suivent Mansour. En effet, si sur la base des dates de naissance connues des dernières générations, nous remontons séparément chaque lignée, en prenant une moyenne de 20 à 25 ans par génération, nous obtenons pour Mansour une date de naissance qui se situe dans le troisième quart du XVIIIe siècle, ce qui est tout à fait vraisemblable.

En revanche, il n'est pas impossible qu'une génération ait été supprimée entre Elias et ceux qui sont indiqués comme ses fils, l'un de ceux-ci, Sarkis, étant réputé mort très jeune. Dans ce cas, Elias étant censé être le grand-père du prêtre auteur du récit, a pu être en réalité non pas le frère de Mansour mais son neveu. On touche ainsi à un aspect peu abordé dans l'étude des généalogies. A partir de la ligne aînée, chaque branche a un point de départ de plus en plus tardif. En rapprochant la branche aînée de Mansour de la branche puînée d'Elias, par exemple, on s'aperçoit que le premier représentant de la septième génération de descendants de Mansour est né en même temps que le dernier représentant de la cinquième génération de ceux d'Elias. Cet écart de deux générations paraît excessif, ce qui renforce d'autant l'hypothèse d'une génération oubliée entre Elias et Mansour.

D'ordinaire, les noms des femmes ne paraissent pas dans la généalogie d'une société patrilinéaire et ce récit n'y fait pas exception. Mais heureusement, le Khoury Tanos consigna aussi bien les noms des filles que les noms des garçons des deux dernières générations, ce qui nous permet, à l'aide des fiches établies à partir de l'état-civil et de la matrice cadas-

1. E. L. Peters, « Aspects of rank and status among Muslims in a Lebanese village », in J. Pitt-Rivers, ed., *Mediterranean countrymen*, Paris – The Hague, Mouton, 1963, pp. 159-200.

(Légende de la Fig. 9)

L'arbre généalogique. — Les traits épais à l'intérieur des segments représentent les lignes familiales les plus importantes dans le domaine foncier. Les symboles ou noms soulignés représentent des personnes sans descendance. Les noms soulignés par un trait et connotés par le chiffre 14 sont ceux de personnes mortes pendant la famine de la guerre 1914-1918. E : émigré ; Am : émigré en Amérique ; AmN : émigré en Amérique du Nord ; AmS : émigré en Amérique du Sud ; Ba : habite Batroun ; Aus : émigré en Australie ; a : né aux U.S.A., habite Boqsmaya ; 1901 : date de naissance d'après le récit généalogique ; (1901) : date de naissance d'après les listes d'état-civil ; ⁑ : propriétaire sur la matrice cadastrale ; * : propriétaire de plusieurs morceaux ; ° : l'épouse est propriétaire ; (*) : propriétaire dont les descendants directs ou collatéraux ont reçu des parts d'héritage ; (1 ... n) : l'épouse figure ailleurs sur l'arbre ; $\overset{1949}{=}$ 1926 : date du mariage et date de naissance de l'épouse.

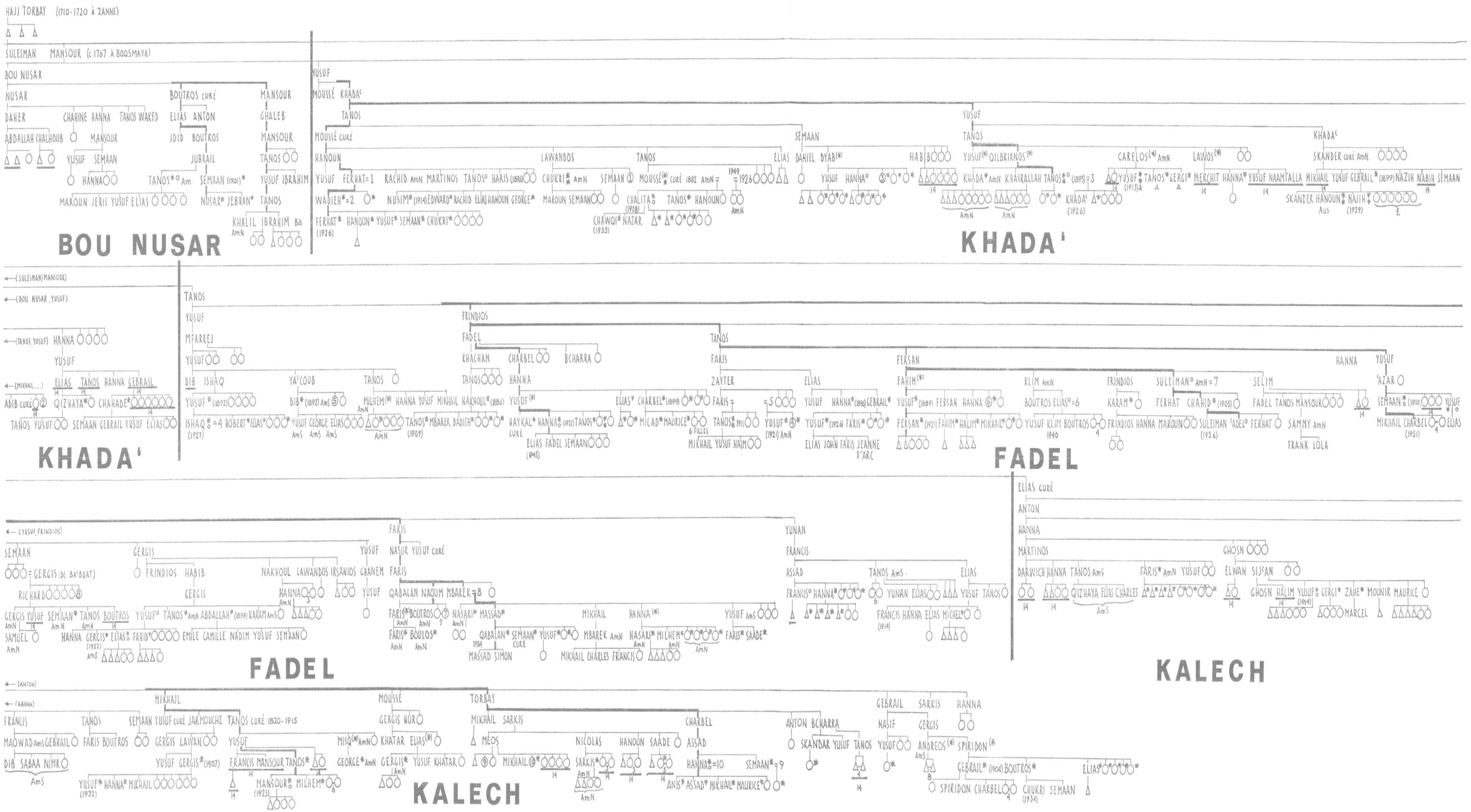
HAJJ TORBAY (1710-1720 À ZANNE)
SULEIMAN MANSOUR (c.1767 À BOQSMAYA)
BOU NUSAR
KHADA'
KHADA'
FADEL
FADEL
KALECH
KALECH

Fig. 9.

trale, de reconstituer un certain nombre d'alliances. Remarquons, en passant, que ce n'est pas tant un sentiment de supériorité vis-à-vis des femmes qui exclut leurs noms des généalogies, qu'une nécessité structurale dans les systèmes unilatéraux visant à garder intacte la patrilinéarité. Comme l'ont montré R. F. Murphy et L. Kasdan, lorsque l'épouse préférentielle est la fille du frère du père, elle devient structuralement aussi la fille de la sœur de la mère, ce qui fait que les lignes ascendantes — celles qui déterminent, entre autres, l'héritage des biens — se confondent au bout d'un certain nombre de générations[1].

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, cette généalogie, tout au moins dans le système de représentation collective des villageois, n'est pas immuable. Par exemple, Elias, fondateur de la branche qui s'appelle Kalech pour des raisons que nous avons examinées à propos de l'histoire du village, est parfois donné comme le frère de Khadaʿ et non point comme celui de Mansour ; ou encore, Fadel est cité comme un fils de Kalech. L'explication de ce phénomène réside peut-être dans l'alliance originelle entre Kalech et Khadaʿ, en opposition aux Fadel et Bijjany. On peut concevoir la nécessité de créer dans ce cas un rapport de parenté plus étroit entre Khadaʿ et Elias que celui de cousinage, ce qui mènera tout naturellement, lorsque plus tard Fadel sera passé dans le même parti que Khadaʿ, à faire descendre Fadel de Kalech pour expliquer cette nouvelle alliance avec Khadaʿ.

Les Tableaux 2 à 8 (Annexe, *infra*, pp. 71-79) montrent dans le détail les caractéristiques internes de cette généalogie. Tout d'abord, on remarque un très fort taux de masculinité, qui, chose importante, se retrouve dans les familles prospères et dans les générations vivant dans la première moitié du XIXe siècle, période extrêmement importante dans l'appropriation du territoire villageois, comme le prouve l'étude du cadastre. Depuis, dans ces mêmes familles prospères, on remarque une augmentation absolue du nombre d'hommes à chaque génération, bien plus forte que dans les autres portions de notre généalogie. La descendance de Mansour, par exemple, gagne à chaque génération entre 50 et 100 % d'hommes — donc de bras pour travailler la terre — par rapport à la génération précédente. La descendance d'Elias, en revanche, à partir de la quatrième génération, voit diminuer en chiffres absolus son effectif masculin. A l'intérieur de la lignée de Mansour, la branche de Bou Nusar présente à chaque génération à peu près le même nombre d'hommes, alors que celle de Khadaʿ ainsi que celle de Tanos accusent une augmentation, considérable pour la dernière.

Dans la branche de Tanos, les descendants de Frindios sont les plus nombreux et les plus riches. Parmi ces familles, nous remarquons que le rapport femmes consanguines/femmes alliées s'équilibre, c'est-à-dire qu'il entre autant de femmes dans la famille qu'il en sort. Ce trait a une

1. R. F. Murphy et L. Kasdan, « Agnation and endogamy : some further considerations », *Southwestern Journal of Anthropology*, 1967, 23, 1, pp. 1-14.

certaine importance dans une société où une femme reçoit en héritage très souvent un ou deux champs en terrasses.

L'examen de la généalogie fait ressortir enfin une certaine tendance à la segmentation et à la dichotomisation. Le danger est évidemment toujours réel de lire dans une construction abstraite ce que l'on y cherche, mais, à l'intérieur des segments généalogiques, une certaine dichotomisation des familles importantes sur le plan économique, politique et social ne nous paraît guère douteuse. On y rencontre tout d'abord une bipartition générale du village, Fadel et Khada' se retrouvant d'un côté, et Kalech et Bijjany de l'autre — selon une modalité constante dans les pays de culture arabe, qui renvoie à une très ancienne division des peuples arabes en groupes du Nord et groupes du Sud. Ce trait s'est manifesté tout au long de leur histoire, dans leur expansion à travers le monde. Qui plus est, chaque fois que l'un des termes de la dichotomie — parti politique, secte religieuse, groupe social — venait à disparaître, tout se passait comme si l'on s'était efforcé de reconstituer un autre parti de pouvoir égal, pour faire contrepoids à celui des vainqueurs. Ce trait apparaît encore aujourd'hui d'une façon plus nuancée, dans les petites localités. J. Gulick, dans son étude de Munsef, relève, aussi bien pour le présent que pour le passé, certaines phases d'organisation dualiste, mais sans pouvoir établir de corrélations évidentes entre lignages ou partis et moitiés antagonistes[1].

En Israël, A. Cohen a montré que parfois les « hamula » des villages arabes se divisent en deux groupes opposés — les « sof » — qui se partagent également le pouvoir[2]. On ne peut naturellement s'empêcher de penser aux organisations similaires d'Afrique du Nord. Enfin, comme nous l'avons déjà vu, les traditions de fondation d'un certain nombre de villages de cette région semblent faire ressortir une dialectique entre division tripartite du sol et bipartition de la population, mais sur ce point, l'étude demande à être poursuivie.

Le système de parenté.

Le système de parenté du village est celui, classique, des bédouins et les termes sont ceux employés partout par les arabophones. La Figure 10 montre le paradigme élaboré d'après les données recueillies sur le terrain. Ce qui frappe au premier abord à l'examen de ce tableau est le nombre relativement restreint des termes, soit une quinzaine, si nous excluons les formes simplement féminines. A la génération zéro, celle d'Ego, nous serions fondés à dire qu'il n'existe qu'un seul terme qui lui soit propre, celui qui désigne ses germains, tous les autres connotant l'alliance, ou pouvant être employés à tous les niveaux du système. En revanche, à la génération + 1, chaque lien de parenté est désigné par un terme distinct.

1. J. Gulick, *Social structure and culture change in a Lebanese village*, New York, 1955, p. 132 (« Viking Fund Publications in Anthropology », 21).
2. A. Cohen, *op. cit.*, p. 105 *et passim*.

Sans vouloir tirer des conclusions hâtives, remarquons simplement que cette génération est celle dont on hérite directement et que les termes qu'on y emploie permettent de distinguer les mariages permis des mariages interdits. A la génération + 2, les termes sont indifférenciés, autant pour les consanguins que pour les alliés. A la génération — 1, celle des enfants d'Ego, nous nous trouvons en réalité de nouveau en présence d'un seul terme (« bint » étant la forme féminine d' « ibn »), et à la génération — 2, les termes sont de nouveau indifférenciés.

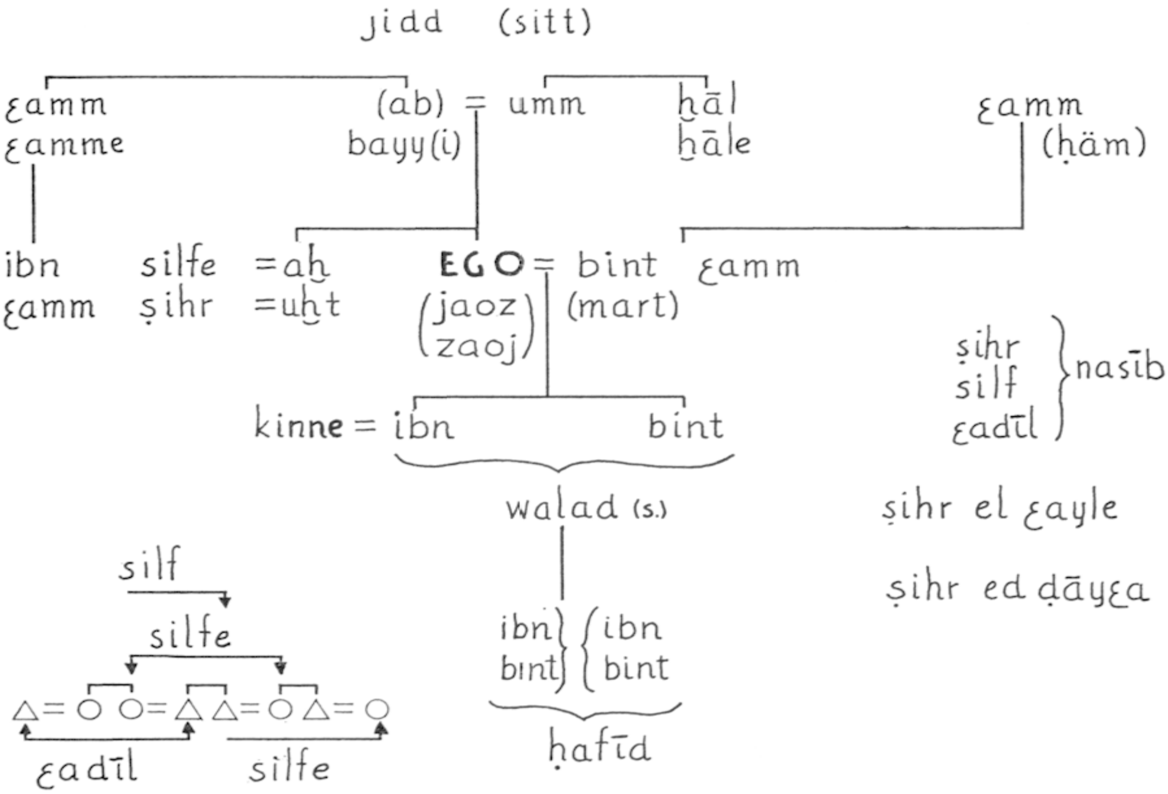

Fig. 10. — La terminologie de la parenté arabe.

Il ne faut naturellement pas croire que le locuteur qui emploie ce système ne sait pas désigner exactement la personne dont il veut parler. Par exemple, si nous prenons le proverbe qui illustre parfaitement un des aspects les plus importants de « l'ambiance » interne du système : « moi et mon frère contre mon cousin, moi et mon cousin contre un étranger » (anâ wa <u>*kh*</u>ayyi ʿalâ ibn ʿammî, wa anâ wa ibn ʿammî ʿalâ el *gh*arîb)[1], nous y voyons apparaître le terme « ibn ʿamm » par lequel on désigne génériquement tous les cousins, mais aussi le frère de la femme. Or, si un habitant de Boqsmaya veut désigner explicitement le cousin parallèle patrilatéral, il ajoute lorsque le contexte linguistique ne lui

1. A. Frayha, *op. cit.*, p. 141 ; M. Feghali, *op. cit.*, n° 996 ; C. Landberg, *Proverbes et dictons de la province de Syrie, section de Sayda*, Leyde, Brill, 1883, p. 63.

permet pas la distinction, au terme « ibn ʽamm » le mot « lâzam », dont la racine évoque le sens de nécessité, d'obligation, de contrainte. Le même mot est utilisé dans les milieux musulmans polygames pour distinguer les frères et sœurs issus du même père et de la même mère.

Cette nomenclature de parenté permet donc de désigner n'importe quel parent et d'indiquer sa place dans ce système. Ajoutons que les termes sont étendus de façon classificatoire par génération, lorsque le cercle de parenté s'élargit jusqu'à comprendre les membres de la lignée étendue, voire parfois de tout le village. Ainsi, « ʽamm » sera utilisé comme terme honorifique pour les villageois de la génération du père. Ou encore, « ibn ʽamm » peut désigner tous les hommes de la propre classe d'âges du locuteur, lorsque celui-ci s'entretient avec quelqu'un d'extérieur au village.

Parmi les termes d'alliance, certains sont remarquables par la précision avec laquelle ils décrivent des rapports de parenté, tels « silf » (f. « silfah »), ou « ʽadîl » (dont il n'existe pas de forme féminine, sans doute parce que les deux sœurs vont habiter des maisons différentes). Notons aussi le terme utilisé pour désigner le mari de sa sœur, « *s*ihr », qui est parfois employé pour rapprocher verbalement un parent par alliance du noyau familial (dans l'expression « *s*ihr el ʽayli »), voire même du village (dans l'expression « *s*ihr el *d*ayʽa »).

Ce paradigme est identique à celui utilisé par les musulmans de la région, sauf en ce qui concerne les termes rendus nécessaires par la pratique de la polygamie. En revanche, les groupes parlant encore le syriaque, tout en employant des termes ressemblant phonétiquement aux mots arabes, ont un système nettement matrilinéaire. Par exemple, le terme « *kh*âl » qui désigne le frère de la mère, est utilisé dans sa forme féminine « *kh*âlt » pour nommer à la fois la sœur de la mère, l'épouse et l'épouse du fils. Bien que les documents d'où sont tirées ces données soient récents, il est permis de penser que cet usage est traditionnel en syriaque. Enfin, puisqu'il est parfois aussi important de noter l'absence de traits que leur présence, retenons que les villageois n'emploient pas, pour tracer des rapports de parenté, le système de « compter les visages » qu'a rapporté J. Gulick, dans son étude citée plus haut.

Reste à aborder le problème des termes extra-paradigmatiques. Par exemple, faut-il retenir le fait que les parents, surtout la mère, s'adressent à leurs jeunes enfants en inversant les termes de parenté et en appelant indifféremment le fils ou la fille « mama » ? Ce trait devient moins curieux lorsqu'on sait l'existence en arabe de toute une série de termes ambivalents : les « ad*d*âd »[1]. Sans rentrer dans le détail, « nsîb » peut vouloir dire aussi bien beau-père que gendre, « rbîb » (f. « rbîbah ») signifie fils ou fille adoptif, beau-père et belle-mère[2].

Nous ne pouvons pas ici discuter du qualificatif de « pauvre » appli-

1. Cf. J. Berque et J.-P. Charnay, *L'ambivalence dans la culture arabe*, Paris, Anthropos, 1967.
2. C. Denizeau, *op. cit.*

qué à ce système car il faudrait, pour cela, non seulement tenir compte de tous les termes de la parenté arabe prise dans sa plus grande extension connue, mais encore des termes juridiques ayant trait à la parenté, autrement dit aborder tous les problèmes des liens qui unissent la « grande tradition » à la « petite tradition » au sein d'une vaste culture[1].

Dans notre système, le mariage préférentiel est celui avec la fille du frère du père. Les termes employés pour désigner l'épouse reflètent cette préférence, mais reflètent-ils la pratique récile ? A Boqsmaya, sur 110 mariages pour lesquels nous connaissons de façon sûre le nom de la femme, 2 % ont uni des cousins parallèles patrilinéaires au premier degré, 9 % des cousins parallèles patrilinéaires comportant parfois des différences de génération entre époux, et 24 % d'autres parents patrilinéaires. A titre de comparaison, à Dardourit, village du Chouf, au sein de l'une des grandes familles, sur 87 mariages, 6 % ont eu lieu entre cousins parallèles patrilinéaires, 21 % entre cousins parallèles patrilinéaires comportant des différences de génération entre époux, et 38 % entre autres parents patrilinéaires.

Les chiffres relatifs à Dardourit sont particulièrement significatifs, car il s'agit d'un village qui vient à peine d'achever la colonisation de son territoire. Cette communauté ne date que de 1861, lorsque les Druses, occupants antérieurs, furent chassés et remplacés par des chrétiens. On y trouve le taux le plus élevé de mariages selon la norme idéale, fait qui prend toute sa signification si l'on sait qu'il est particulièrement important de garder, dans la mesure du possible, la propriété foncière à l'intérieur de la lignée, si celle-ci veut s'octroyer une part importante du pouvoir politique. Les effets de l'endogamie de famille, en ce qui concerne les rapports entre parenté et propriété foncière, y sont encore visibles.

Le pourcentage de mariages conformes au modèle préférentiel, parmi musulmans et Druses, varie si l'on compte ensemble les cousins parallèles situés à des générations différentes, de 38 % pour les habitants des marais du delta de l'Euphrate[2], à 9 % dans un village du sud du Liban[3]. Ces chiffres seraient sans doute plus élevés si, comme le fait remarquer E. L. Peters, l'on tenait compte, dans les calculs, de la possibilité réelle

1. Notons d'ailleurs que le travail le plus sérieux d'analyse sémantique et componentielle dans ce domaine est celui de J. CUISENIER et A. MIQUEL (« La terminologie arabe de la parenté », *L'Homme*, 1965, V, 3-4, pp. 2-59), qui a trait à la « grande tradition » actuelle : il se fonde sur des réponses d'Arabes acculturés du XXᵉ siècle, qui réfléchissent sur la « petite tradition » de la société mekkoise du VIIᵉ siècle. En soulignant ce fait, les auteurs font ressortir la nécessité d'étudier comment une culture réfléchit sur elle-même, mais laissent dans l'ombre tout le problème des rapports entre les deux traditions. On peut également leur reprocher d'écarter systématiquement tous les termes composés de la parenté arabe, comme de séparer les termes de consanguinité et d'alliance dans l'analyse componentielle, en opérant ainsi une distinction propre au système culturel de l'observateur européen. Il n'en reste pas moins que ce travail fait bien ressortir que, du point de vue structural, il n'existe rien dans la terminologie de parenté arabe, qui reflète ou explique le système.

2. S. SALIM, *Marsh dwellers of the Euphrates Delta*, London, Athlone Press, 1962, p. 49.

3. M. R. AYOUB, « Parallel cousin marriage and endogamy », *Southwestern Journal of Anthropology*, 1959, 15, 3, p. 268.

d'épouser une cousine parallèle patrilatérale. L'étude de la lignée de Dardourit, dont il vient d'être question, suggère que la prise en compte de ce facteur de disponibilité augmenterait le pourcentage au-delà des 50 %. Les historiens et les islamologues objecteront que, malgré les chiffres, ce type de mariage ne correspond pas à un modèle culturel, puisque fortement contesté par les théologiens. A cela, nous rétorquerons que ce système de parenté est lié étroitement à la structure techno-économique pour autant qu'il souligne justement la différence entre le citadin et le nomade éleveur des grandes bêtes. D'ailleurs, A. Jaussen a déjà fait remarquer que chez les Arabes chrétiens, le droit des cousins — dans ce système, le cousin possède un droit préemptif sur la cousine — est évoqué seulement par les bédouins[1].

Les deux recherches de corrélations statistiques sur ce point entreprises à partir de l'*Atlas ethnographique* de G. P. Murdock[2] — celle de R. Textor qui porte sur 400 sociétés[3], et celle de A. Coult et R. Habenstein qui considèrent 565 sociétés[4] — font apparaître que ce système est particulièrement localisé autour de la Méditerranée, région qui a vu naître de grands États, parmi les groupes sociaux qui pratiquent l'élevage du grand bétail, qui présentent une stratification sociale complexe et qui ont connu l'esclavage héréditaire.

Depuis la nécessité de garder les biens au sein de la famille jusqu'à celle de renforcer les liens du sang (ce qui revient en quelque sorte à une pétition de principe), bien des explications de la raison d'être de ce système ont été proposées, parmi lesquelles la plus convaincante est celle de F. Barth[5], qui y voit un moyen de s'approprier le pouvoir politique. Mais même ce dernier ne réussit à expliquer pourquoi c'est précisément ce système qui a été préféré à d'autres tout aussi efficaces pour atteindre cette même fin.

A la lumière de nos propres données, l'examen du modèle minimal (cf. Fig. 11) qui tient compte de toutes les exigences internes du système démontre que la structure formelle reflète à la fois un accroissement démographique et l'évolution naturelle d'un troupeau. En d'autres termes, quelles qu'aient été les réflexions ultérieures de la culture sur elle-même et quelles qu'aient été les raisons du choix originel de ce système, le résultat en est de garder à l'intérieur d'une même famille les biens de subsistance et les produits du travail de ses membres, en sorte que ne diminue pas la part que chaque membre de la famille peut attendre des richesses familiales au fur et à mesure de l'augmentation numérique du groupe. Cette proposition n'est pas aussi hardie qu'elle en a l'air, car, après tout, il est possible de montrer que dans les sociétés

1. R. P. A. Jaussen, *Coutumes des Arabes au pays de Moab*, Paris, Maisonneuve, 1948, p. 47.
2. Cf. G. P. Murdock, *Ethnographic atlas*, University of Pittsburgh Press, 1967.
3. Cf. R. B. Textor, *A cross-cultural summary*, H.R.A.F. Press, 1967.
4. A. D. Coult et R. W. Habenstein, *Cross tabulations of Murdock's World Ethnographic Sample*, University of Missouri, 1965.
5. F. Barth, « Father's brother's daughter marriage in Kurdistan », *Southwestern Journal of Anthropology*, 1954, 10, 2, pp. 164-171.

à agriculture céréalière se sont développés des systèmes de parenté radicalement différents de ceux qui existent dans les sociétés qui tirent leur subsistance des tubercules et notamment des ignames[1].

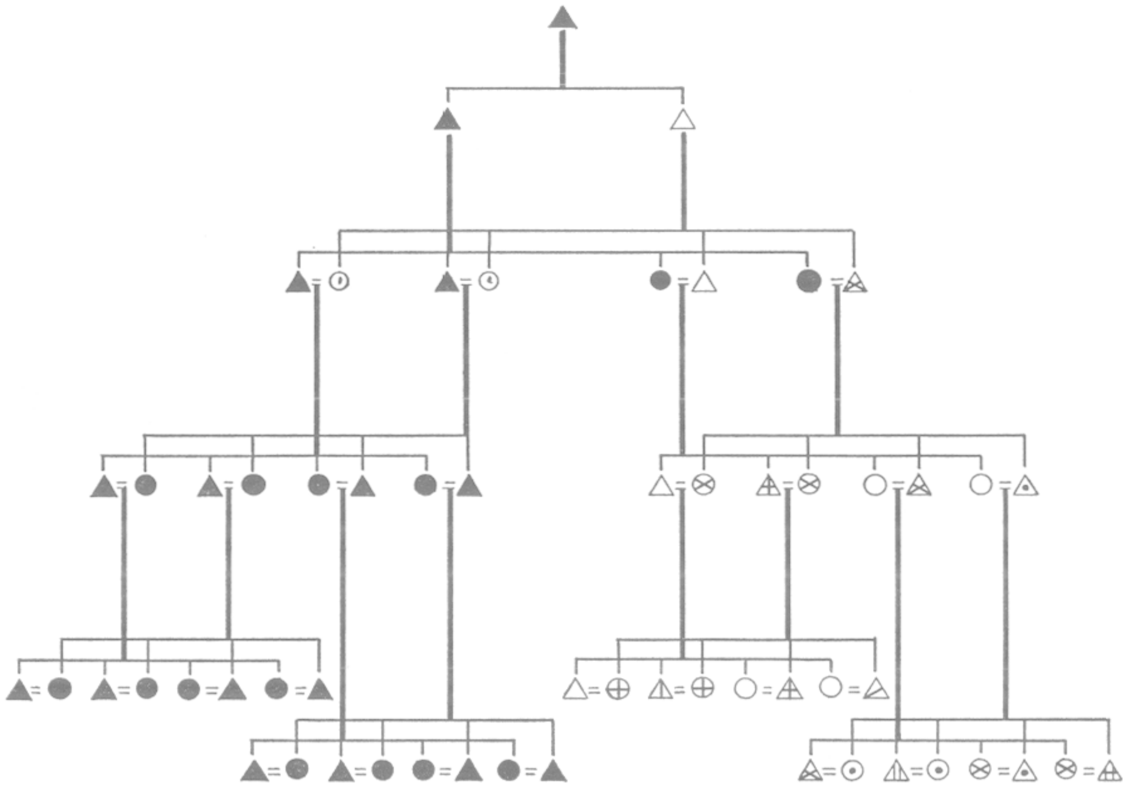

Fig. 11. — Le modèle de la parenté arabe.

Ce modèle, où ne figure que le nombre minimum de termes permettant au système de fonctionner, montre, à g., comment peut se former une lignée importante, là où tous les hommes gardent le patrimoine, et, à dr., le processus de formation de segments là où à chaque génération, deux frères engendrent deux lignées distinctes.

Le cadastre

Les plans cadastraux ont été dressés à partir de photographies aériennes fortement agrandies[2] (Fig. 13).

Les 1 997 parcelles sont possédées par 320 propriétaires qui se répartissent de la façon suivante : 109 habitent Boqsmaya, 6 les villages limitrophes, 115 Beyrouth (mais il n'est pas impossible qu'on ait noté dans

1. A. G. Haudricourt, « Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans », *L'Homme*, 1964, IV, 1, pp. 93-104.

2. Le très fort agrandissement fait que la périphérie de chaque feuille accuse des déformations optiques très marquées. De ce fait le réassemblage, par nos soins, des 21 feuilles comporte des zones où l'exactitude du plan par rapport au territoire est relative, comme le montre la Figure 13. D'autre part, quatre parcelle (0,2 % du total) qui apparaissent dans la matrice, avec leurs propriétaires, ne figurent pas sur le plan, alors que 74 parcelles (3,7 % du total) apparaissent sur le plan mais pas dans la matrice. Cette marge d'erreur de 3,9 % nous paraît inférieure à la marge d'incertitude de la réalité.

Fig. 12. — Les propriétés des Khadaʿ et des Bou Nusar.

FIG. 13. — Zones d'incertitude dans le parcellaire de Boqsmaya.

Les hachures marquent les étendues où les déformations optiques, survenues lors de l'agrandissement des photos aériennes utilisées pour dresser 21 feuilles cadastrales, ont rendu difficile l'assemblage entrepris par l'auteur, et ont déformé les contours et les surfaces des parcelles.

cette catégorie des propriétaires habitant d'autres grandes villes libanaises) et 90 ont émigré hors du Liban. On distingue en gros quatre catégories de parcelles (cf. Fig. 4). Tout d'abord, de grandes parcelles aux formes irrégulières sur les hauts rocailleux des pitons, sur les pentes caillouteuses exposées au sud et là où le terrain n'est pas très fertile ; elles sont essentiellement utilisées comme pâturages et leur division, lors des héritages, ne pose pas beaucoup de problèmes. Une deuxième catégorie est constituée par les parcelles longues et étroites qui traduisent l'existence de terrasses, soit sur le piton récemment aménagé au nord-ouest du territoire, soit dans les creux qui descendent de la crête vers les cours d'eau, là où le ruissellement des eaux de pluie résout en partie le problème de l'irrigation. Une troisième catégorie regroupe de petites parcelles, de formes irrégulières, qui entourent les maisons, là où le travail d'année en année a rendu le sol particulièrement fertile. Enfin, la quatrième catégorie comprend des parcelles de formes très régulières qui s'étalent sur les alluvions du fleuve Nahr el Jaoz.

Dans l'impossibilité de reproduire ici la totalité du cadastre, nous retiendrons à titre d'exemple les terres de la famille la plus importante (cf. Fig. 6). Le format de la revue nous interdisait d'y faire figurer la

totalité des 68 propriétaires appartenant à ce groupe. Aussi avons-nous choisi de n'y retenir que ceux qui possèdent plus de 13 parcelles.

L'extrême morcellement et le parcellement frappent tout d'abord : 616 parcelles sont réparties entre 68 propriétaires, soit une moyenne de 9,06 parcelles par propriétaire, et des valeurs limites allant d'une seule parcelle par propriétaire (il y en a 20) à 68 parcelles appartenant à un même individu. La matrice cadastrale n'indique pas la surface des parcelles, et les déformations optiques empêchent tout calcul de superficie ; mais, en raison du type de production agricole de la région, de tels calculs présentent relativement peu d'intérêt.

Ce que cette carte ne fait pas apparaître, c'est le phénomène de l'indivision : nombreuses sont, en effet, les parcelles parfois infimes qui appartiennent à plusieurs personnes à la fois.

Or l'indivision traduit, avant tout, des rapports de parenté. La Figure 4 illustre l'imbrication extraordinaire des deux phénomènes parallèles. A vrai dire, les liens que nous y voyons apparaître, qui représentent les membres de cette famille possédant en commun des parcelles, montrent qu'il existe dans la réalité des liens de parenté qui ne figurent pas sur le diagramme généalogique, surtout parce que les noms des femmes n'y sont pas cités pour les générations antérieures.

Propriété n'équivaut pas à exploitation, mais l'appropriation du pouvoir politique dépend beaucoup plus de l'appropriation d'une unité de production que de la possession juridique d'une unité de propriété foncière. Les Figures 14 et 15, qui montrent un échantillon des exploitations actuelles à Boqsmaya, font en même temps ressortir le processus d'augmentation ou de diminution des propriétés. La Figure 14 représente 6 exploitations qui réunissent entre elles 27 propriétés ou parts dans une indivision. Sur la carte apparaissent les parcelles qui vont rentrer dans les exploitations au niveau de cette génération, de même que les parcelles qui en sortent du fait des mariages, puisque très souvent, l'épouse future reçoit en héritage ou en part d'héritage, une ou plusieurs terrasses. Par exemple, l'une des exploitations se voit augmenter de 11 parcelles du fait d'un mariage. La Figure 15 montre qu'à la place de ces 6 exploitations, il n'y en avait que 3, deux générations auparavant. Nous y voyons l'un des trois frères acquérir 19 parcelles, passant ainsi de 61 à 80 par le mariage de son fils avec une fille qui avait hérité la totalité des terres de sa famille, ses frères ayant émigré ou étant décédés. Il convient de remarquer que les parcelles qu'apporte la jeune épouse côtoient celles de son futur mari et de retenir qu'à la fin du XIX^e^ siècle, ce mode d'acquisition de nouvelles terres existait déjà.

La Figure 12 et la Figure 17 reconstituent les propriétés actuelles des descendants des fondateurs du village. On y voit très clairement que les descendants de Mansour ont pris le pas sur les autres dans l'appropriation du sol. Nous pouvons aisément comprendre que, lorsque la jeune fille apporte en dot une ou plusieurs parcelles, toute famille a avantage à être preneuse de femmes. Les tableaux tirés de la généa-

1/12 300
TANOS
FARIS
ZAYTER
FARIS
TANOS
JUBRAIL
FERSAN
FAHIM
YUSUF
FERSAN
SULEIMAN
CHAHID
YUSUF
CAZAR
SEMAAN
YUSUF
EXPLOITATION
PARCELLES
NOUVELLES

Fig. 14.

logie nous montrent qu'effectivement, tel fut le cas de la lignée de Mansour dans son ensemble, et qu'à l'intérieur de cette lignée, les branches les plus puissantes actuellement sont celles qui ont eu le plus de fils.

Le régime foncier

Dès avant l'établissement de l'Empire ottoman, il existait deux catégories de biens fonciers dans la région : d'une part, les terres de pleine propriété, « mulk », se situant surtout à l'intérieur des villes ; d'autre part, les terres « amirié » appartenant à l'État et données en usufruit aux individus et aux communautés. La précarité de la propriété foncière qui a résulté de ce régime explique en partie l'institution de donations de biens immeubles de mainmorte, les « waqf », en faveur d'une œuvre pieuse, à effet immédiat, ou différé jusqu'à l'extinction de tous les héritiers pouvant jouir de l'usufruit. Ultérieurement, les terres cultivées, tributaires de l'impôt foncier, « kharadj », ont été distinguées des terres incultes, soumises seulement à la dîme. Le statut des terres devint si complexe et si incertain qu'en 1856, l'administration ottomane, plus pour récupérer des impôts que pour mettre de l'ordre dans le régime foncier, promulgua une réforme foncière[1]. Cette réforme distingua cinq types de propriété foncière : le « mulk », terre de pleine propriété ; le « miri », terres appartenant à l'État mais dont la jouissance et l'usufruit étaient cédés à des individus ; le « mevqoufé », terres de mainmorte ; le « metrouké », terrains publics ; et enfin, le « mevat », terres mortes, loin de toute habitation, hors de portée de voix humaine, c'est-à-dire au-delà de deux kilomètres.

Les contrats concernant la terre étaient essentiellement de deux sortes[2]. Il y avait, d'une part, le métayage, dont les conditions dans cette région du monde furent assez dures. Rappelons un type de métayage particulier à la montagne libanaise : le « mu*gh*ârasa » ou complant, qui s'appliquait surtout aux vergers et prévoyait qu'au bout d'un certain temps, les métayers recevaient en pleine propriété une part allant du quart jusqu'à la moitié des arbres, et parfois même la propriété du sol sur lequel ceux-ci étaient plantés. D'autre part, il existait un type de contrat appelé « mu*ch*a' » par lequel une communauté colonisant un

1. M. Belin, *Étude sur la propriété foncière en pays musulman*, Paris, Imprimerie Impériale, 1861. Cf. aussi A. Bonne, *State and economics in the Middle East*, London, Routledge and Kegan Paul, 1955.
2. Cf. A. Latron, *op. cit.*

(Légende de la Fig. 14)

Exploitation des Fadel. — Les parcelles entourées d'un trait sont sorties du patrimoine, ou vont rentrer (dans ce cas, le signe graphique correspondant à l'exploitant est figuré par trait discontinu ou en pointillé) dans l'exploitation à l'occasion d'un mariage.

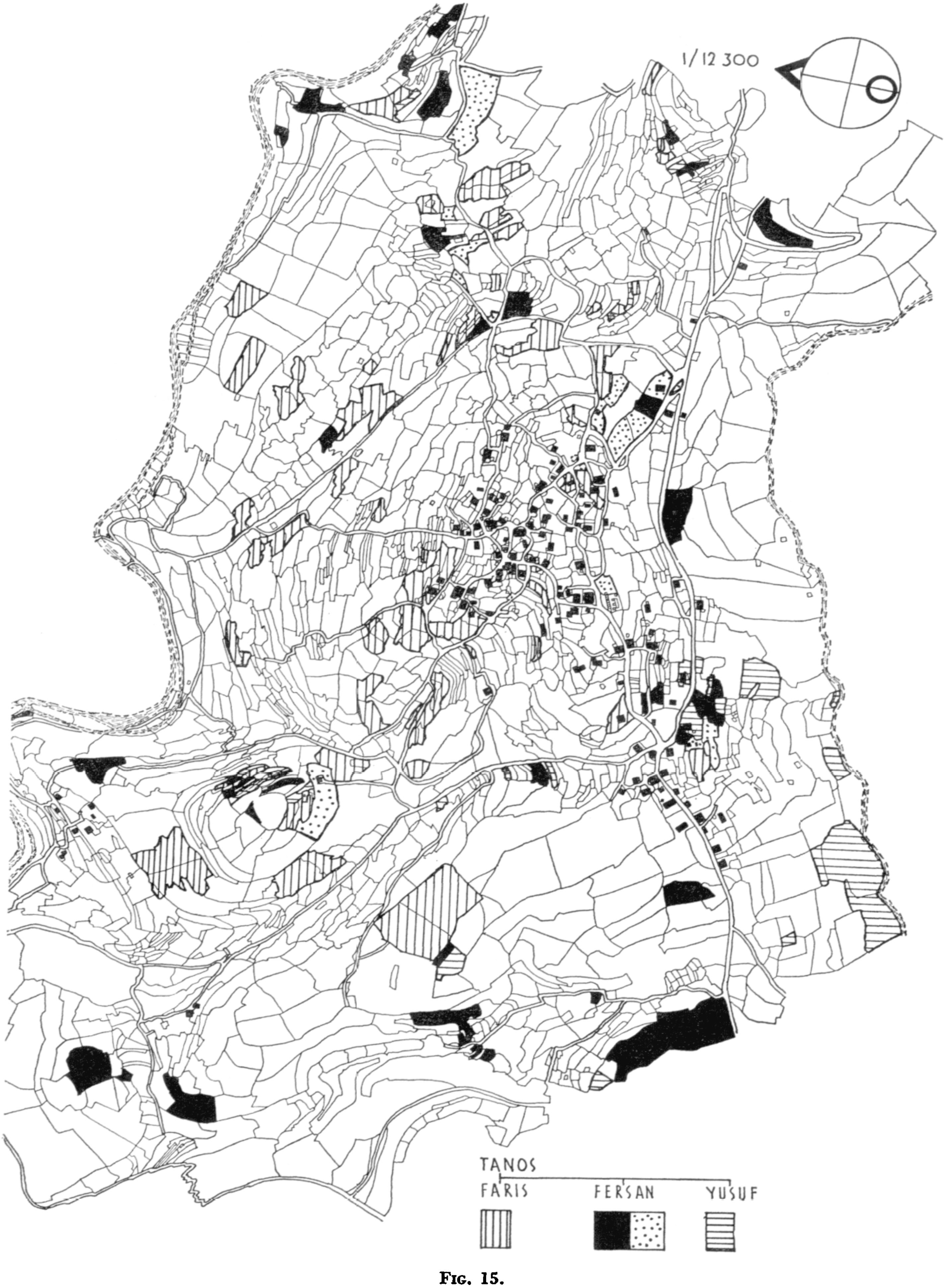

Fig. 15.

nouveau territoire allouait à ses membres, non pas le terrain, mais des droits, des « parts sociales », en quelque sorte, souvent proportionnelles aux instruments aratoires possédés. Des parts étaient redistribuées périodiquement lorsqu'une nouvelle portion du territoire était défrichée. De cette façon, lorsque tout le territoire était labouré, chaque membre de la communauté possédait des droits de labour dans chaque section. Naturellement, par la suite, l'augmentation numérique de la communauté entraîna l'amenuisement progressif du terrain afférent à chaque droit. De plus, ce système était interdit par les Turcs, qui encouragèrent l'accaparement des terres villageoises par les citadins, souvent par le truchement du fermage et des impôts.

En réalité, ce régime entraînait une confusion entre le statut de la terre et celui du propriétaire. Propriété et exploitation étaient distinctes, mais affectées par une même précarité du régime comme du travail du sol. De plus, le flux et le reflux de l'occupation du sol ne faisaient qu'augmenter l'instabilité foncière et l'incertitude de la production agricole. Enfin, qu'il s'agisse du contrat « mu*gh*ârasa » ou du système « mu*ch*aʿ », le régime en vigueur aboutissait inévitablement à un morcellement excessif des terres, une fois que la communauté avait mis en culture le territoire dont elle pouvait disposer. Ce régime foncier ne comportait pas toutefois que des inconvénients. Il était relativement facile dans certaines contrées de mettre en culture des terres qui, sans statut précis, appartenaient en fait à l'État. C'est particulièrement à la montagne libanaise qui était en friche pour des raisons aussi bien historiques que techniques, que cette remarque s'applique. Surtout, il faut noter que l'établissement d'une communauté sur un territoire qui allait lui appartenir, n'entraînait pas immédiatement l'attribution spécifique et nominale de toutes les terres disponibles. En d'autres termes, lorsque Mansour, Elias et la famille Bijjany acceptèrent le territoire de Boqsmaya des mains du gouverneur de Tripoli, et lorsque les six familles initiales se mirent à défricher les terres, il est permis de penser que la division tripartite du sol n'était que théorique. Celui qui mettait réellement en culture une terrasse ou un champ avait seul le droit de figurer sur ce qui était en réalité le registre des impôts.

Les modalités de mutation foncière

Le transfert de la propriété foncière se faisait avant tout par héritage. La vente de terre est un phénomène somme toute assez récent.

L'héritage, dans cette région, suit nettement la filiation masculine.

(Légende de la Fig. 15)

Exploitation des Fadel, deux générations auparavant, lorsqu'on ne comptait que trois exploitants.

C'est dire qu'un cousin, par exemple, prend rang pour un héritage éventuel, non pas en tant que cousin, mais au titre du grand-père commun. C'est un système de représentation des droits où tous les cousins du premier degré partagent de façon égale la part qui serait éventuellement revenue au grand-père[1]. Par ailleurs, les fils sont forcément avantagés par rapport à tous les autres héritiers, bien que selon le Coran, les femmes doivent aussi recevoir leur part. Les autres communautés de la région, pas toujours de plein gré, ont également adopté, en gros, ce système.

La jurisprudence, et aussi la coutume, veulent que chaque propriété soit divisée en 24 parts au moment de l'héritage. Dans le système traditionnel, les fils recevaient le double de ce qui était échu aux filles. Depuis 1951, au Liban, la loi impose l'égalité des sexes en matière d'héritage et permet à une fille, unique descendante, de bénéficier de la totalité de l'héritage ; elle place ainsi parents patrilinéaires et matrilinéaires à égalité[2]. Pourtant, aussi bien en milieu paysan que chez les bédouins, s'il y a des frères, les femmes n'héritent pas. Chez les Maronites, les frères rachètent les parts revenant légalement à leurs sœurs. Boqsmaya compte plusieurs personnes dont les habitants reconnaissent la compétence dans l'évaluation des terres, soit en cas de dédommagement anticipé d'une fille qui va se marier, soit en cas de vente. En général, le propriétaire foncier fait un testament léguant ses terres à un individu qui, le plus souvent, a déjà pris en main progressivement le travail de l'exploitation. Parfois, celui-ci recevra du testataire une parcelle spéciale.

L'examen sommaire du système foncier de Boqsmaya, joint à des indications fournies par d'autres sources, permet d'affirmer le double inconvénient auquel il aboutit : indivision et morcellement excessif. Les chiffres sont éloquents. A El Merje, on trouvait 23 696 parcelles pour 220 ha, soit une superficie moyenne de 329 m^2 par parcelle. A Hamad Jarkasse[3], on rencontrait une parcelle de 0,252 m^2. A Hadeth el Jobbe, selon le cadastre de 1866, 296 propriétaires se partageaient 2 291 parcelles et, en 1946, 5 887 parcelles étaient réparties entre 175 propriétaires[4]. Divers palliatifs étaient employés pour éviter cet émiettement des unités de production. Les Khazen, par exemple, cherchèrent à constituer leurs propriétés en « waqf »[5]. Ailleurs, les familles importantes d'un village, sans pouvoir éviter un parcellement poussé, contrecarraient cette tendance, en gardant vivante, au moyen d'une tradition généalogique très suivie, l'emprise d'un ancêtre unique[6].

1. I. A. Khairallah, *The law of inheritance in the Republics of Syria and Lebanon*, Beyrouth, American Press, 1941.
2. E. Tyan, *Notes sommaires sur le nouveau régime successoral au Liban*, Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1960, pp. 11 *sq.*
3. L. Cardon, *Le régime de la propriété foncière en Syrie et au Liban*, Toulouse, Boisseau, 1932, p. 63.
4. T. Touma, *op. cit.*, p. 24.
5. D. Chevallier, *op. cit.*, p. 26.
6. E. L. Peters, *op. cit.*, *passim.*

En examinant la Figure 16, qui montre si bien l'imbrication entre parenté et propriété, nous pouvons confirmer ces mêmes faits pour Boqsmaya. La matrice nous permet de dénombrer pour un total de 384 personnes : 102 dyades, 28 triades, 14 quatuors et 8 cas d'indivision entre, au moins, 5 personnes. L'extraordinaire enchevêtrement des propriétés foncières que traduisent ces chiffres ressort encore plus nettement si l'on songe que, d'une part, ces propriétés indivises ne concernent que 408 parcelles (soit 20 % du total) et que, d'autre part, il n'y a en tout que 320 individus propriétaires. Parmi les parents proches, car il n'est pas toujours possible de tracer les parentés lointaines, nous trouvons 7 cas d'indivision associant oncles et neveux patrilinéaires, 5 cas de partage d'héritage entre un père et l'un de ses enfants, 30 cas d'héritage entre frères et sœurs, 1 cas concernant une mère, ses fils et ses petits-fils, et 2 cas de propriété commune entre mari et femme.

Régime foncier et parenté

Des conclusions provisoires peuvent s'ordonner sous quatre chapitres : le régime foncier, l'évolution des terres à Boqsmaya, le récit généalogique et la parenté arabe.

L'un des faits déterminants en matière foncière dans cette région réside en ce que les terres situées en dehors des agglomérations sont propriété de l'État, surtout dès lors qu'elles ne sont plus exploitées. C'est la principale raison pour laquelle la propriété foncière y est toujours précaire et le statut des terres y reflète avant tout le statut du propriétaire. Cette précarité s'étend également à l'exploitation à propos de laquelle le flux et le reflux de peuplement, suivant les époques, nous permet de parler de véritables mouvements de colonisation, malgré une sédentarisation très ancienne dans cette région.

A Boqsmaya, nous pouvons poser que vers 1760, l'État avait acquis les terres du village actuel après en avoir chassé les anciens propriétaires. Deux familles, les Torbay et les Bijjany, s'y installèrent, en s'adjoignant d'autres familles, de telle sorte que nous pouvons parler de trois branches fondatrices. Mais il n'y eut pas de délimitation des parcelles, d'autant que le partage servait plus de support à l'impôt sur la production du sol qu'il ne concernait la terre elle-même. Les nouveaux habitants, pour exploiter la terre, la défrichèrent d'une façon collective, rendue nécessaire par des techniques agricoles exigeant, encore aujourd'hui, un travail en commun. La terre appartenant à celui qui l'exploitait, il y eut donc une prime aux grandes familles, surtout à celles comptant le plus grand nombre de fils. En effet, celles-ci pouvaient asseoir plus largement leur pouvoir politique, pour autant qu'il se traduisait dans des prises de décision à l'intérieur de la communauté. Pour les mêmes raisons, les familles ayant un taux élevé de masculinité étaient également favorisées.

Ce fut, en fait, la lignée de Mansour qui prospéra, et plus particulière-

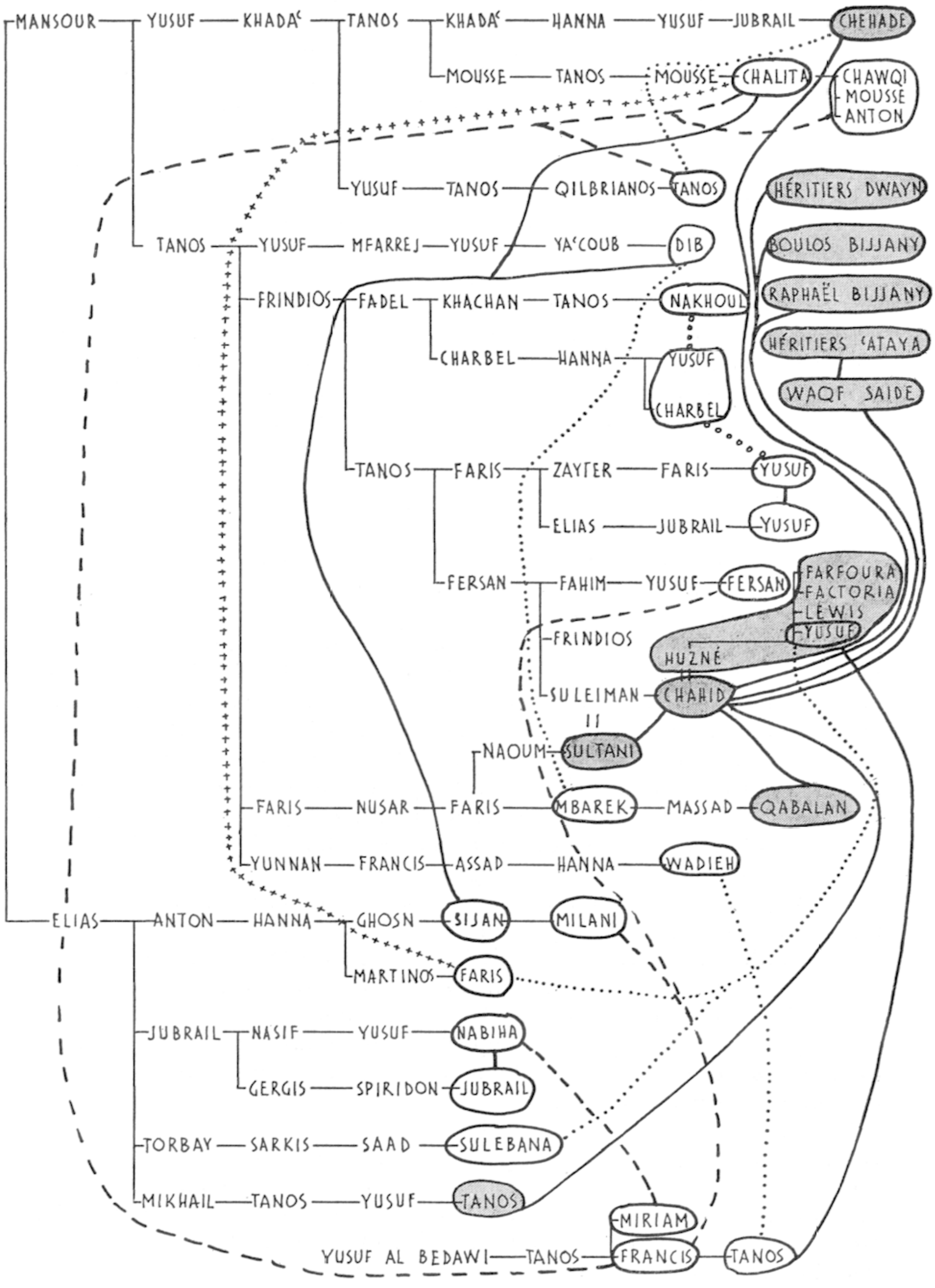

Fig. 16. — Rapports fonciers entre parents.
Les liens indiquent la possession commune d'une ou de plusieurs parcelles.

ment les branches Fadel et Khada', groupes pour lesquels on constate une corrélation élevée entre la croissance démographique de la famille et l'augmentation de la propriété foncière.

Dans le domaine du récit généalogique, il apparaît assez nettement aussi que les familles importantes du point de vue foncier, économique et social sont également les plus nombreuses, et comptent le plus grand nombre d'hommes. Là encore, le rapport entre parenté et propriété apparaît nettement. Car le système de culture en terrasses, outre qu'il nécessite un travail collectif, signifie une prise de possession progressive, de longue haleine, du sol et ce travail très difficile exige une main-d'œuvre nombreuse. Étant donné que les segments familiaux se regroupent en fonction du pouvoir économique qu'ils représentent, une famille nombreuse évite la dispersion du pouvoir. Enfin, notons que le modèle de la parenté arabe semble correspondre à la propriété des biens produits plutôt qu'à la propriété des moyens de production.

Dès le début de ce travail, nous avons cherché à comprendre pourquoi cette terminologie, cette structure de la parenté semblaient si bien intégrées à la vie sociale de Boqsmaya. En effet, des anomalies apparaissaient tout de suite. D'une part, ce système préconise un mariage préférentiel interdit par la religion chrétienne et, d'autre part, il ne correspond pas à un mode de production paysan, car garder les terres dans la même famille entraîne inévitablement un morcellement et un parcellement excessifs dans une région où n'existe pas le droit de primogéniture. Mais partout ailleurs dans le monde (et sans que l'on ait à endosser l'affirmation de E. R. Leach, selon laquelle chaque fois que les anthropologues analysent des systèmes de parenté, ils analysent en réalité des rapports de propriété)[1], il est évident qu'un rapport étroit existe entre terre et parenté.

Or, l'époque de l'adoption de la langue arabe par les Maronites correspond à celle de leur expansion à travers le Liban. Il semble donc légitime, à titre d'hypothèse de travail, de postuler que le processus de mise en culture et d'accaparement des terroirs du village relève d'un type de production et d'accroissement des richesses analogue à celui de l'accroissement d'un troupeau.

En d'autres termes, la terminologie et la structure de la parenté arabes correspondent au système de distribution et d'exploitation des terres à Boqsmaya.

De plus, l'époque où les derniers terrains furent appropriés à Boqsmaya — lorsque, si l'on peut dire, une sorte de colonisation semi-sédentaire paysanne céda la place à une sédentarisation totale — correspond à celle où l'Empire ottoman ouvrit ses portes à l'émigration libanaise. Dès lors, les habitants en surnombre, au lieu de se battre pour la propriété de parcelles de plus en plus exiguës, purent s'expatrier. Faut-il ajouter que ces hypothèses ne seront vérifiées, ou infirmées, qu'au prix d'une

1. E. R. Leach, *Pul Eliya*, Cambridge, Cambridge University Press, 1961, p. 305.

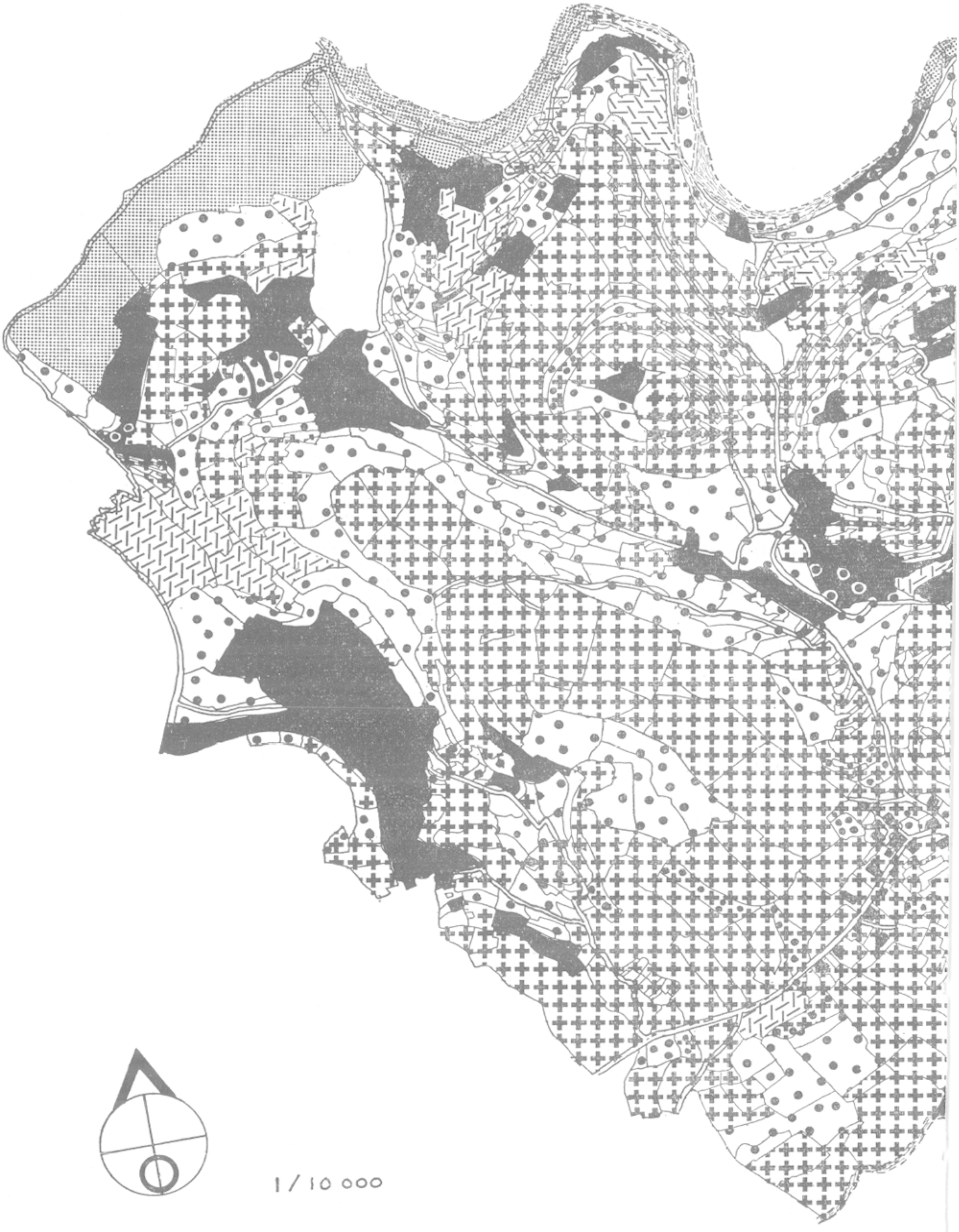

FIG. 17. — Les propriétés
Cette reconstitution à partir des
du village montre que la division

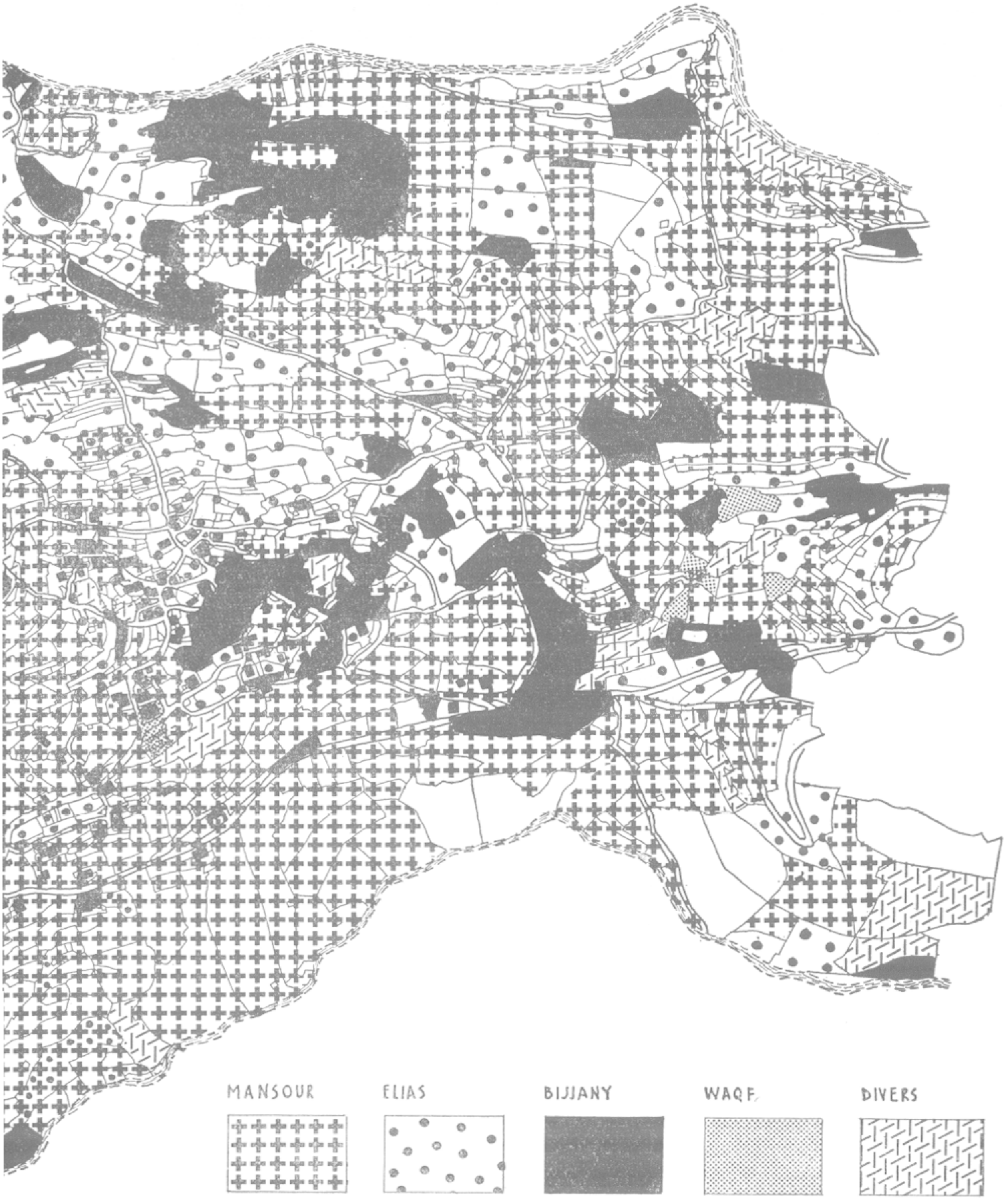

ctuelles à Boqsmaya.

escendants de trois familles originelles
ctuelle du sol n'est plus tripartite.

collaboration étroite avec les historiens, dont les travaux sur cette période de l'histoire libanaise sont de plus en plus précis ? Il me semble que, sans engager l'avenir, dans l'état actuel des connaissances sur le Liban, ces hypothèses sont celles qui esquivent le mieux le maniement du rasoir d'Occam.

ANNEXE

Tableau 1

Chronologie de l'acculturation à Boqsmaya.

Date approximative de l'événement	*Traits culturels adoptés*	*Traits culturels disparus*
1910	Lampes à pétrole Meubles européens Cuillers	Toits en tuiles de Marseille
1915	Couteaux Fourchettes Magasins	
1920	Vêtements européens	
1930	Torches électriques Voitures	
1935	Montres-bracelets	
1940	Lampes à gaz	
1945	École publique Ciment	École paroissiale
1950		Club sportif Vélos
Après 1955	Club sportif	

Tableau 2

Nombre d'individus par lignée et par famille principales.

	Hommes sur l'arbre généalogique	Femmes consanguines	Femmes alliées	Total des femmes	Total des individus
*Mansour**	*368*	*255*	*205*	460	828
Bou Nusar	39	20	27	47	86
Nusar	14	5	10	15	29
Boutros	14	8	8	16	30
Mansour	10	7	8	15	25
Yusuf	113	81	54	135	248
Khada'	111	81	53	134	245
Tanos	58	39	29	68	126
Moussa	48	22	22	44	92
Semaan	9	17	6	23	32
Yusuf	37	27	15	42	79
Tanos	25	15	11	26	51
Khada'	12	12	3	15	27
Hanna	15	11	7	18	33
Tanos	215	154	124	278	493
Yusuf	21	26	18	44	65
Frindios	124	93	73	166	290
Fadel	23	25	16	41	64
Tanos	64	40	33	73	137
Faris	17	9	10	19	36
Fersan	39	21	18	39	78
Yusuf	6	10	3	13	19
Jeris	32	17	16	33	65
Faris	43	19	19	38	81
Yunan	26	16	13	29	55
Elias	*126*	*95*	*72*	167	293
Anton	47	30	26	56	103
Mikhail	22 6	19	14	33	55
Moussa	8	5	4	9	17
Torbay	24	27	15	42	66
Jebrail	22	12	11	23	45
Total	*494*	*350*	*277*	*627*	*1 121*

* Le décalage dans la colonne des noms correspond au décalage des générations.

TABLEAU 3

Nombre d'individus habitant Boqsmaya par lignée et par famille principales en 1960.

	Hommes sur l'arbre généalogique	Femmes consanguines	Femmes alliées	Total des femmes	Total des individus
Mansour	*112*	*75*	*40*	115	227
Bou Nusar	3	2	1	3	6
Nusar					
Boutros	3	2	1	3	6
Mansour					
Yusuf	39	22	17	39	78
Khada'	39	22	17	39	78
Tanos	18	11	8	19	37
Moussa	17	8	7	15	32
Semaan	1	3	1	4	5
Yusuf	12	8	6	14	26
Tanos	8	5	4	9	17
Khada'	4	3	2	5	9
Hanna	9	3	3	6	15
Tanos	73	53	23	76	149
Yusuf	4	7	2	9	13
Frindios	64	41	18	59	123
Fadel	14	15	5	20	34
Tanos	33	18	11	29	62
Faris	13	11	5	16	29
Fersan	15	4	4	8	23
Yusuf	5	3	2	5	10
Jeris	17	8	2	10	27
Faris	2	5	2	7	9
Yunan	3		1	1	4
Elias	*32*	*32*	*8*	40	72
Anton	9	8	2	10	19
Mikhail	9	15	3	18	27
Moussa					
Torbay	6	4		4	10
Jebrail	8	5	3	8	16
TOTAL	*144*	*107*	*48*	*155*	*299*

TABLEAU 4

Nombre d'hommes par lignée et par famille principales dans chaque génération.

Génération	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*
Mansour	3	9	20	30	52	96	104	40	1
Elias	7	16	24	33	29	11			
Mansour									
Bou Nusar		3	8	7	7	6	7	2	1
Yusuf		2	3	5	16	32	32	9	
Tanos		4	9	18	29	58	65	29	
Elias									
Anton		4	6	10	11	10			
Mikhail		3	4	6	6	1			
Moussa		2	2	3	1				
Torbay		5	9	3	6				
Jebrail		2	3	11	5				
Mansour									
Bou Nusar									
Nusar			5	3	5	1			
Boutros			2	2	1	2	6		
Mansour			1	1	1	2	1	2	1
Yusuf									
Khada'			3	5	16	32	32	9	
Tanos									
Yusuf			1	3	9	11	3		
Frindios			5	13	14	34	44	21	
Faris			2	1	2	7	11	8	
Yunan			1	3	9	11	3		
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos				2	7	13	12	9	
Yusuf				2	5	17	14		
Hanna				1	4	2	6		
Tanos									
Frindios									
Fadel				3	2	4	10	3	
Tanos				4	8	18	23	12	
Jeris				5	2	7	10	6	
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos									
Moussa					4	9	12	9	
Semaan					3	4			

Génération	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*
Mansour									
Yusuf					4	10	11		
Khada'					1	7	3		
Yusuf									
Tanos									
Khada'									
Tanos					2	4	4	5	
Frindios					5	12	14	7	
Tanos					1	2	5		
Faris									
Fersan									
Yusuf									

TABLEAU 5

Nombre de femmes par lignée et par famille.

a : femmes incluses par affiliation *b :* femmes incluses par alliance

Génération	*1* *a - b*	*2* *a - b*	*3* *a - b*	*4* *a - b*	*5* *a - b*	*6* *a - b*	*7* *a - b*	*8* *a - b*	*9* *a - b*
Mansour	3	8	4-22	18-28	44-43	62-57	104-26	27- 6	10[1]
Elias	6	1-15	15-17	16-15	30	11			[2]
Mansour									
Bou Nusar		3	5	1- 6	5- 5	3- 4	6- 1	2	5
Yusuf		1	4- 3	3- 5	10-15	23-19	40- 6	8- 4	
Tanos		4	14	14-17	29-23	36-34	56-19	19	
Elias									
Anton		4	7- 2	5- 6	5- 5	8			
Mikhail		2	3- 3	- 3	14- 1	3			
Moussa		1- 1	1- 1	1- 1	2				
Torbay		6	2- 8	5- 3	4				
Jebrail		2	2- 3	5- 2	5				
Mansour									
Bou Nusar									
Nusar			3	1- 3	2- 2	3- 1			
Boutros			1	2[3]	2	6			
Mansour			1	1	2- 1	1		2[3]	5
Yusuf									
Khada'			4- 3	3- 5	10-15	23-19	40- 6	8- 4	
Tanos									
Yusuf			2	4- 1	1- 3	7- 5	12- 4		
Frindios			9	8-10	15-15	21-20	36- 8	14	

1. L'absence de femmes consanguines dans les premières générations relève surtout du caractère fortement patrilinéaire de l'arbre généalogique.
2. Ces générations ne sont pas contemporaines ; la sixième génération d'Elias correspond à la huitième génération de Mansour.
3. Comprend deux mariages consécutifs d'un même homme.

Génération	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*
	a - b	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*
Faris			2	2- 1	1- 2	4- 6	5- 7	4	
Yunan			1	5[1]	12- 3	4- 3	3	1	
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos				3- 2	3- 8	14- 9	16- 4	8- 4	
Yusuf				2	6- 4	2- 8	20- 2		
Hanna				1	1- 3	7- 2	4-		
Tanos									
Frindios									
Fadel				4- 2	3- 2	3- 4	12- 2	2	
Tanos				3	1- 9	10- 9	16- 4	9	
Jeris				1- 4	6- 2	1- 4	7- 2	3	
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos									
Moussa					5[2]	6- 7[2]	8- 4[2]	8- 4	
Semaan					3- 3	8- 2	8		
Yusuf									
Tanos					2- 3	7	14		
Khada'					4- 1	2- 1	6- 2		
Tanos									
Frindios									
Tanos									
Faris					2	3- 4[2]	5- 2	3	
Fersan					6[2]	8- 3	9- 2	6	
Yusuf					1- 1	5- 2	2		

1. Comprend trois mariages consécutifs d'un même homme.
2. Comprend deux mariages consécutifs d'un même homme.

TABLEAU 6

Nombre d'hommes habitant Boqsmaya par lignée et par famille principales dans chaque génération.

Génération	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*
Mansour	3	9	19	28	38	37	58	32	
Elias	6	16	21	14	19	11			*
Mansour									
Bou Nusar		3	7	6	7	3	3	1	
Yusuf		2	3	5	14	11	18	9	
Tanos		4	9	17	17	23	37	32	

* Ces générations ne sont pas contemporaines ; la sixième génération d'Elias correspond à la huitième génération de Mansour.

Génération	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*
Elias									
Anton		4	5	5	5	10			
Mikhail		3	3	4	5	1			
Moussa		2	2						
Torbay		5	9	2	4				
Jebrail		2	2	3	5				
Mansour									
Bou Nusar									
Nusar			5	3	5				
Boutros			2	2	1	1	2		
Mansour			1	1	1	2	1	1	
Yusuf									
Khada'			3	5	14	11	18	9	
Tanos									
Yusuf			1	1	4	2	3		
Frindios			5	13	10	17	30	20	
Faris			2	1	2	1	1	2	
Yunan			1	2	1	3	3		
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos				2	7	4	8	9	
Yusuf				2	3	5	4		
Hanna				1	4	2	6		
Tanos									
Frindios									
Fadel				3	2	4	5	3	
Tanos				4	5	11	16	11	
Jeris				5	1	2	9	6	
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos									
Moussa					4	3	8	9	
Semaan					3	1			
Yusuf									
Tanos					3	3	4		
Khada'						2			
Tanos									
Frindios									
Tanos									
Faris					2	3	4	5	
Fersan					2	6	7	6	
Yusuf					1	2	4		

TABLEAU 7

Nombre de femmes habitant Boqsmaya par lignée et par famille.

a : femmes incluses par affiliation   *b* : femmes incluses par alliance

Génération	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*
	a - b	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*	*a - b*
Mansour	3	8	4-22	18-25	35-34	37-29	50-15	23- 6	[1] [2]
Elias	6	1-15	15-16	11-11	24- 6	11			
Mansour									
Bou Nusar		3	5	1- 6	5- 5	2	2- 1	2	
Yusuf		1	4- 3	3- 5	10-12	12-10	15- 4	8- 4	
Tanos		4	14	14-14	20-17	25-17	33-10	16	
Elias									
Anton		4	7- 3	4- 4	5- 5	8			
Mikhail		2	3- 2	2	12- 1	3			
Moussa		1- 1	1- 1						
Torbay		6	2- 8	3- 2	2				
Jebrail		2	2- 2	4- 3	5				
Mansour									
Bou Nusar									
Nusar			3	1- 3	2- 2				
Boutros			1	2	1- 2[3]	1	2		
Mansour			1	1	2- 1	1	1	2[3]	
Yusuf									
Khada'			4- 3	3- 5	10-12	12-10	15- 4	8- 4	
Tanos									
Yusuf			2[3]	4- 1	1- 3	3- 2	4- 1		
Frindios			9[4]	8-10	14-11	16-11	24- 8	11	
Faris			2	2- 1	1- 2	4- 2	2- 1	4	
Yunan			1	2	4- 1	2- 2	3	1	
Mansour									
Yusuf									
Khada'									
Tanos				3- 2	3- 8	9- 4	6- 3	8- 4	
Yusuf				2	6- 1	2- 4	5- 1		
Hanna				1	1- 3	1- 2	4		
Tanos									
Frindios									
Fadel				4- 2	3- 2	3- 4	12- 2	2	
Tanos				3	1- 6	11- 7[3]	7- 4	6	
Jeris				1- 4	5- 1	1- 2	5- 2	3	

1. Ces générations ne sont pas contemporaines ; la sixième génération d'Elias correspond à la huitième génération de Mansour.
2. L'absence de femmes consanguines dans les premières générations relève surtout du caractère fortement patrilinéaire de l'arbre généalogique.
3. Comprend deux mariages consécutifs d'un même homme.
4. Comprend respectivement pour deux hommes trois mariages consécutifs.

Génération	*1*		*2*		*3*		*4*		*5*		*6*		*7*		*8*		*9*	
	a	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*	*a*	*b*
Mansour																		
Yusuf																		
Khada'																		
Tanos																		
Moussa										5[1]	6	3[1]	3	3	8	4		
Semaan									3	3	3	1	3					
Yusuf																		
Tanos									2	1		3	5					
Khada'									4		2	1		1				
Tanos																		
Frindios																		
Tanos																		
Faris										2	3	3[1]	4	2	3			
Fersan										3	6	2	2	2	3			
Yusuf									1	1	2	2	1					

1. Comprend deux mariages consécutifs d'un même homme.

(Notes du Tableau 8.)

1. Pour les premières générations seuls ont pu être comptés les mariages ayant donné lieu à une descendance ; c'est donc un chiffre minimum.
2. Étant donné que très peu de femmes figurent dans les premières générations de l'arbre, ce chiffre est démesurément petit par rapport à celui des hommes.
3. Les chiffres de la famille Bijjany ont été tirés des généalogies construites d'après l'état-civil et la matrice cadastrale.
4. Signifie que quatre hommes de la famille Khada' ont pris femme dans la famille Khada'.
5. Signifie qu'une femme de la famille Khada' a épousé un homme de la famille Fadel.
6. Ce chiffre ne correspond pas au chiffre noté pour les femmes de la famille Kalech qui ont épousé des hommes de la famille Bijjany, parce qu'il n'a pas été possible de vérifier la place dans la généalogie Kalech de l'une des épouses Bijjany notée dans l'état-civil comme étant Kalech.
7. Nous avons adopté les abréviations suivantes :

1er // cos pat : cousin(e) parallèle patrilatéral(e) au premier degré ;
mat : matrilatéral(e) ;
x : croisé(e) ;
2e et 3e : deuxième et troisième degré.

Le caractère parallèle ou croisé des cousins est déterminé par le rapport de parenté entre les *siblings* (ensemble des enfants issus d'une même famille conjugale), qui assurent le transfert d'une ligne à l'autre. La parenté est patrilatérale si elle ne concerne que les hommes dans une alliance avec un(e) parallèle, matrilatérale si une femme apparaît dans la filiation, sauf,

TABLEAU 8

Traits principaux des alliances parmi les quatre grandes familles.

M : masculin F : féminin T : total

Mariages	Khada'			Fadel			Kalech			Bijjany			Total
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
Nombre[1]	51	16[2]	*67*	104	25	*129*	67	7	*74*	31	9	*40*[3]	*310*
Cas où le nom de l'allié(e) est indiqué	14	8	*22*	32	25	*57*	10	7	*17*	31	9	*40*	*136*
Mariages avec													
Khada'	4[4]	4	*8*	1	1	*2*				2		*2*	*12*
Fadel	1	1[5]	*2*	13	13	*26*	2	1	*3*	4	2	*6*	*37*
Kalech				1	2	*3*	2	2	*4*	5[6]		*5*	*12*
Bijjany		2	*2*	2	4	*6*		4	*4*	6	6	*12*	*24*
Mariages avec d'autres familles du village :	1		*1*	3		*3*				5	1	*6*	*10*
au Liban	2		*2*	11	2	*13*							*15*
aux U.S.A.				5		*5*							*5*
Mariages avec													
1er // cos pat[7]	1	1	*2*	1	1	*2*							*4*
2e // cos pat	1	1	*2*				2	2	*4*				*6*
3e // cos pat	2	2	*4*	3	2	*5*							*9*
Parent // pat	1	1	*2*	9[8]	13	*22*	2	1	*3*				*27*
1er // cos mat				1[9]	1	*2*	2		*2*	1		*1*	*5*
2e // cos mat				1	1	*2*							*2*
3e // cos mat				1	1	*2*							*2/55*
Parent // mat													
1er x cos pat													
2e x cos pat													*(1)*
3e x cos pat													*(1)*
Parent x pat													
1er x cos mat													
2e x cos mat						*(1)*[10]							
3e x cos mat						*(1)*[10]							
Parent x mat													*55*

naturellement, à la fin. Dans les alliances avec un(e) croisé(e), la parenté est considérée comme patrilatérale si le départ est par le père, matrilatérale si le départ est par la mère.

8. L'une des alliances comprises dans ce chiffre paraît quatre fois, au lieu de deux, dans ce tableau, car la parenté dont il est question peut être tracée de deux façons différentes.

9. Cette alliance est avec une femme qui n'appartient pas au village, ce qui fait que le chiffre des alliances avec un(e) cousin(e) parallèle patrilatéral(e) est impair.

10. Si l'on voulait considérer que les générations ascendantes ne changent pas la nature de la relation de parenté : c'est-à-dire *MoFaBrSoSo* (fils du fils du frère du père de la mère) est un cousin croisé matrilatéral au deuxième degré, il faudrait noter ici une alliance.